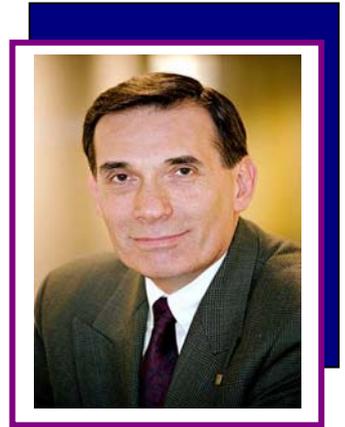


>>> **RAPPORT**  
**D'ACTIVITE**  
**2003**



Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires



**Chers amis,**

Le moment est venu de faire le point sur 2003 qui a été la première année de plein exercice de votre CFONB sous sa forme nouvelle.

Nous espérons avoir répondu à votre attente.

### **2003 a été avant tout une année de consolidation de l'organisation mise en place en 2002**

A cet égard, notre objectif permanent vise à nous adapter à l'évolution sans cesse plus rapide des techniques et des marchés.

### **2003 a aussi été une période particulièrement chargée et propice aux échanges ainsi qu'à l'innovation**

Que devons-nous retenir de l'exercice clos ? La moisson a été si riche qu'il est difficile de faire un tri, alors que nombre de projets ou de réalisations mériteraient d'être cités dans le cadre de cet éditorial.

Le lecteur en trouvera toutefois une synthèse exhaustive dans la suite de ce rapport.

Je rappellerai les actions suivantes qui me semblent caractériser assez bien ce que fut 2003 dans nos métiers :

#### **➤ La sécurité des moyens de paiement**

Cette préoccupation me paraît avoir été l'une des grandes priorités de l'exercice écoulé. Elle trouve d'ailleurs son point d'orgue dans les Rencontres du printemps 2004 qui y sont entièrement dédiées.

#### **➤ L'ouverture du CFONB vers l'extérieur**

Des contacts ont été noués avec le Ministère de l'Intérieur, avec la Direction du Courrier de La Poste : d'autres étaient en cours fin 2003 avec l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE), et avec des représentants du commerce.

#### **➤ La certification et la signature électronique**

La profession a souhaité s'organiser sur ce créneau essentiel, pour donner suite à l'attente de l'Administration, mais également pour faire un état des lieux sur les pratiques en Europe, enfin pour définir le champ possible d'une interbancaire. Un Comité de pilotage œuvre depuis la rentrée 2003 et un premier livrable a été fourni début 2004.

#### **➤ Le « New Legal Framework »**

Nous avons contribué à la réponse française à la consultation de la Commission Européenne, s'agissant d'une démarche dont les conséquences devraient être structurantes pour la Profession.

#### **➤ La montée en puissance des travaux européens, sous l'égide de l'EPC**

Les premières réalisations, telles les conventions Credeuro et ICP, ainsi que la capacité à recevoir, ont été présentées. Les travaux sur le Débit Direct Pan Européen battent leur plein.

Parallèlement, les groupes miroirs du CFONB sont devenus des interlocuteurs indispensables.

#### **➤ La publication du Profil de Protection pour les services en ligne des Etablissements de crédit**

La certification du processus est attendue courant premier semestre 2004.

#### **➤ La poursuite des travaux sur le chèque**

Ils ont succédé à la mise en place de l'image-chèque en 2002. L'année 2003 a été particulièrement productive avec la signature de la convention professionnelle EIC, la diffusion des règles de l'EIC et les premières réflexions sur le référentiel de sécurité chèque.

➤ **La mise en place du code ISIN**

Incontestable réussite qui constitue une avancée pour la Place financière de Paris, elle doit beaucoup à l'apport du CFONB qui en a rédigé le cahier des charges.

➤ **Le vote par télétransmission en vue des Assemblées générales d'actionnaires**

L'utilisation progressive des techniques de l'Internet, limitée dans un premier temps au processus de pré-assemblée, apportera une réponse à l'attente des investisseurs et facilitera l'acclimatation de ce nouveau canal.

➤ **La relance des travaux sur la monnaie fiduciaire**

Les sujets ne manquent pas dans ce domaine non plus, avec notamment le débat sur le recyclage, dans le cadre du décret qui devrait paraître dans le courant du premier semestre 2004.

➤ **Le succès des Rencontres du printemps et de l'automne 2003 qui ont trouvé à la fois un rythme et un public**

En mars, priorité a été donnée aux travaux de l'EPC, à l'occasion du premier anniversaire de l'atelier SEPA, en présence de représentants de la Commission Européenne.

La conférence de l'automne a été l'occasion de faire le point sur les systèmes d'échange (SIT, C.R.I., GCB, ABE) et sur leur rôle dans la construction européenne des infrastructures. La Banque Centrale Européenne a participé à notre conférence.

➤ **2004 s'annonce comme un exercice tout aussi chargé et pareillement passionnant**

En effet, les dossiers nouveaux affluent, témoignage du dynamisme de notre profession, ainsi que de la confiance qui est placée en nous.

Nous saurons répondre présents.

Marcel Roncin  
*Président du CFONB*



**>>> Sommaire**

Mission et organisation .....	8
L'activité des Pôles .....	16
▪ Moyens de Paiement – Groupe 1	
▪ Moyens de Paiement – Groupe 2	
▪ EDI & e-business	
▪ Valeurs Mobilières et Marchés Financiers	
▪ Comité Fonctions Transversales	
L'Assemblée Plénière .....	49
« Les Rencontres des 25 mars et 30 septembre 2003 »	
Les travaux européens et internationaux .....	52
▪ L'EPC (European Payments Council)	
▪ Le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire)	
▪ La normalisation européenne (CEN – Comité Européen de Normalisation) et internationale (ISO - International Standardization Organisation)	
▪ Les travaux de l'UN/CEFACT/TBG5 (United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)	
Annexes .....	63
▪ Liste des membres du Comité de Direction	
▪ Organigramme	
▪ Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail	
▪ Organigramme de l'EPC	
▪ Liste des communications adhérents 2003	
▪ Normes françaises relatives à l'activité bancaire	
▪ Brochures gratuites accessibles sur le site Internet : <a href="http://www.cfonb.org">www.cfonb.org</a>	
▪ Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance	
▪ Glossaire	

# >>> Mission & Organisation

# MISSION



Le **Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB)** est un organisme professionnel qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les problèmes de caractère technique liés à l'activité bancaire. Ses travaux portent essentiellement sur les moyens et systèmes de paiement, mais concernent également le domaine des instruments financiers.

Le CFONB s'intéresse tant aux problèmes **d'organisation**, en édictant des règles professionnelles que doivent respecter tous les établissements exerçant une activité bancaire en France, que de **normalisation**, en élaborant des normes à caractère officiel applicables par l'ensemble des secteurs économiques concernés. A ce titre, en vertu de la décision interministérielle du 24 septembre 1984 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, et du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, le CFONB dispose, avec l'agrément du Conseil d'Administration de l'AFNOR, du statut de **Bureau de Normalisation**.

Au plan européen, le CFONB est l'organe de liaison avec le **Comité Européen de Normalisation Bancaire** (CENB - en anglais ECBS pour European Committee for Banking Standards) créé en 1992 par les trois associations européennes du secteur du crédit (Fédération Bancaire de l'Union Européenne, Groupement Européen des Caisses d'Épargne et Groupement Européen des Banques Coopératives). Le CENB a pour objectif d'élaborer des standards et des documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen. Le CFONB désigne les experts français qui participent aux groupes de travail européens et y défendent les positions françaises préalablement concertées dans les structures concernées du CFONB.

Dans un souci d'optimiser l'utilisation des ressources et des structures déjà existantes, le CFONB est également la structure d'accueil des groupes miroirs des groupes de travail et "task forces" de l'EPC (European Payments Council), instance que la communauté bancaire européenne a créé mi 2002 avec pour objectif la mise en place du SEPA (Single Euro Payments Area).

Enfin, le CFONB participe, avec l'appui de l'AFNOR aux travaux des Comités techniques **ISO** (International Standardization Organisation) et **CEN** (Comité Européen de Normalisation) sur la banque et les cartes, et aux travaux intersectoriels de standardisation des échanges dans le cadre de l'UN / CEFACT (United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport).

Ainsi, le CFONB est tout à la fois :

- l'instance de définition de règles techniques professionnelles et de standards nationaux tant pour les relations entre établissements de crédit que pour celles entre les établissements de crédit et leurs clients ;
- le bureau de normalisation en charge de la mise au point des normes nécessaires à l'activité bancaire ;
- et l'organe de concertation, de définition et de défense des positions de la communauté bancaire française dans les structures européennes et internationales de normalisation



# ORGANISATION

## PRINCIPES GENERAUX

Au cours de ses 70 années d'existence, le CFONB a conservé, sous des formes et appellations différentes, sa finalité principale, à savoir la mise en œuvre d'une interbancaire efficace par le biais de la standardisation des procédures.

Le CFONB est une instance ouverte à tout établissement bancaire, entreprise d'investissement et système de place implanté en France qui entend contribuer à l'élaboration des standards et procédures nécessaires au bon fonctionnement des instruments de paiement et des instruments financiers.

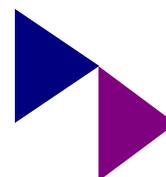
Les décisions qu'il prend, si nécessaire en liaison avec les autres instances de la profession, découlent d'un large consensus et s'appliquent à tous les acteurs ; leur mise en œuvre est réalisée suivant le calendrier qu'il fixe.

L'évolution de plus en plus rapide des technologies impose une organisation permettant la plus grande réactivité tout en assurant une bonne coordination et un bon emploi des ressources.

Pour répondre à ces objectifs, l'organisation mise en place repose sur deux niveaux différents :

- des organes de direction à même d'orienter, valider et faire appliquer les résultats des travaux ;
- des Pôles techniques en charge de domaines bien précis, s'appuyant sur des groupes de travail ad-hoc constitués pour la durée de leur mission.

Ces Pôles sont appuyés par une structure regroupant des fonctions transversales ayant trait à la sécurité des moyens de paiement, au bon fonctionnement des systèmes d'échange et à la cohérence des normes.



## LE BUREAU EXECUTIF



Marcel Roncin  
Président  
BNP Paribas



Yvon LUCAS  
Vice-Président  
Banque de France



Martine Brachet  
Vice-Présidente  
Société Générale



Philippe Girier  
Vice-Président  
CEDICAM CAsa



Narinda Viguier  
Vice-Présidente  
Crédit Lyonnais



Marie-Michèle Cunin  
BNP Paribas



Bernard Dutreuil  
Fédération  
Bancaire Française



Jean-Claude Cros  
CFONB

## LE COMITE DE DIRECTION



De gauche à droite :

J. Lacoste- BdF ❖ A. Goldberg – NBP ❖ L. Vallée – CFONB ❖ Y. Gailly – BNPP ❖ Ph. Girier – CEDICAM Casa ❖ S. Omnès – GSIT ❖ N. Viguier – CL ❖ D. Duhem – CM / CIC ❖ J. Vanhautère – C.R.I. ❖ Y. Lucas – BdF ❖ M. Roncin - Président ❖ J-C Cros – CFONB ❖ J-M. Leclercq – SG ❖ B. Dutreuil – FBF ❖ C. Sarazin – GIE CB ❖ - F. Garcia – CNCE ❖ M. Chaintron – OCBF ❖ Ch. Roux – BNPP ❖ M. Quetier – CDC ❖ V. Chanavat – La Poste

# LES INSTANCES DE DIRECTION



Ils se composent de trois instances assistées d'un Secrétariat :

- le **Bureau Exécutif**,
- le **Comité de Direction**,
- une **Assemblée Plénière**.

## Le Bureau Exécutif



Il assure la bonne marche d'ensemble et a pour mission de faire réaliser les travaux en liaison avec le COMP<sup>(\*)</sup> (Comité d'Orientation des Moyens de Paiement) et si nécessaire les autres instances politiques bancaires en :

- missionnant les Pôles et les fonctions transversales,
- statuant sur les études d'opportunité menées par les Pôles,
- définissant le planning global de réalisation des travaux,
- établissant et préparant les budgets,
- veillant à la coordination des travaux avec ceux des instances européennes et internationales.

Le Bureau Exécutif est composé actuellement des représentants de BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Crédit Lyonnais et Société Générale, établissements qui fournissent une grande partie des ressources et de l'expertise nécessaires aux travaux.

La Banque de France participe aux travaux du Bureau Exécutif dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Comité Fonctions Transversales. La Fédération Bancaire Française y participe également.

Le Bureau Exécutif se réunit une fois par mois.

## Le Comité de Direction



Il mène, en liaison si nécessaire avec le COMP et les instances politiques bancaires françaises, les missions suivantes :

- ratification des travaux ;
- mise en œuvre des décisions du CFONB en assurant l'information des adhérents et, d'une manière générale, la communication avec l'ensemble de la profession et toute instance qui serait concernée par ces décisions ;
- approbation du budget et de ses modalités de financement.

Il regroupe une vingtaine de membres représentatifs de l'ensemble de la communauté financière :

- **les sept réseaux constitutifs de la Fédération Bancaire Française** : BNP Paribas, Crédit Agricole SA, Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, Société Générale ;
- **les associations suivantes** : la FBF, l'ASF (Association des Sociétés Financières) et l'OCBF (Office de Coordination Bancaire et Financière) ;
- **les établissements à statut particulier suivants** : la Banque de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, La Poste ainsi qu'un représentant des banques sous contrôle

<sup>(\*)</sup> Le COMP est l'instance décisionnelle compétente au sein de la FBF, pour les systèmes et moyens de paiement en France.

étranger exerçant leur activité en France (le CCF actuellement) et la BDPME (Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises) ;

- **les grands organismes communautaires** : le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT), la Centrale des Règlements Interbancaires (C.R.I.), Euroclear France SA et Euronext.

Le Comité de Direction tient une réunion par trimestre.



## L'Assemblée Plénière

L'Assemblée Plénière a une large mission d'information sur tous les travaux en cours auprès de l'ensemble de la communauté bancaire en France. Dans ce cadre, elle favorise les échanges et, en corollaire, facilite la mise en œuvre des travaux et l'application des décisions qui en résultent.

L'Assemblée Plénière tient une réunion par semestre ; elle est connue sous le nom de « Rencontres du CFONB ».



## Le Secrétariat

Ces organes de direction bénéficient de fonctions de support assurées par le Secrétariat qui notamment prépare les réunions, participe aux Comités de Pôle et prend part, à la demande de ces derniers, à certains de leurs travaux, assure la gestion du budget et la mise en forme des normes.



# LES ORGANES DE FONCTIONNEMENT :



## Les Pôles et le Comité Fonctions Transversales

### Les Pôles

Ils sont au nombre de quatre :

#### POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

Virement, Débit direct, Evolution des systèmes de paiement européens

#### POLE MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

Chèque bancaire, EIC, Effets de commerce, Télévirement et Télérèglement, Normalisation SIT et relations GIE CB

#### POLE EDI & E-BUSINESS

Evolution de la relation client-banque électronique et évolution de la relation avec l'Administration

#### POLE VALEURS MOBILIERES ET MARCHES FINANCIERS

Toutes questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés

Sous la coordination du Bureau Exécutif, chaque Pôle a, dans son domaine de compétence, pour mission de :

- mener toute étude relative à l'instauration de règles ou normes intéressant la profession ;
- créer les groupes de travail ad-hoc en les dotant des compétences « métier » ;
- diriger les travaux dans le cadre des plannings définis en liaison avec le Bureau Exécutif ;
- soumettre les études d'opportunité et les résultats de ses travaux à l'agrément du Bureau Exécutif ;
- assurer la coordination des travaux menés dans d'autres instances de normalisation, qu'elles soient domestiques, européennes ou internationales.

Cette mission doit prendre en compte l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations « End to End », c'est-à-dire de client à client, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité de ces traitements. Les Pôles s'appuient sur des groupes de travail ad-hoc créés le plus souvent pour une durée limitée en fonction de leur mission. Les animateurs des groupes sont nommés par le responsable du Pôle sur proposition des établissements financiers. Les Pôles définissent, en fonction du sujet à traiter et du calendrier fixé, l'organisation des travaux des groupes.

Les animateurs des Pôles sont désignés par les établissements membres du Bureau Exécutif. Chaque Pôle tient un Comité en principe mensuel qui réunit les représentants des établissements membres du Bureau Exécutif et les animateurs des groupes de travail du Pôle.

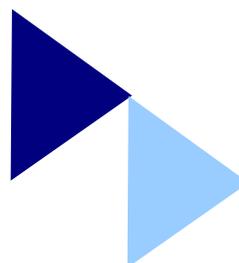


## **Le Comité Fonctions Transversales**

Sous la coordination du Bureau Exécutif, le Comité Fonctions Transversales apporte aux Pôles métiers son expertise dans les domaines de la sécurité des moyens de paiement et du bon fonctionnement des systèmes d'échange, de la réglementation, de la pertinence des normes et de leur cohérence vis-à-vis, entre autres, de l'eurosysteme.

La Banque de France anime ce Comité dans le cadre des missions qui lui ont été dévolues dans ces différents domaines.

**L'ensemble de cette organisation est repris dans l'organigramme figurant en annexe 2.**



# L'ACTIVITE DES PÔLES

> Moyens de Paiement – Groupe 1

> Moyens de Paiement – Groupe 2

> EDI & e-business

> Valeurs Mobilières et Marchés Financiers

> Comité Fonctions Transversales

# MOYENS DE PAIEMENT

## >>> GROUPE 1

*Animateur : Martine BRACHET - (Société Générale)*

*Co-Animateur : Serge MOUTOT - (Crédit Agricole SA)*

*Secrétariat : Christel VALLEE - (Société Générale)*

---

### **PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION**

La mission du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1 s'inscrit essentiellement dans le cadre des travaux européens, notamment ceux de l'EPC. Ce Pôle a pour vocation d'étudier dans une perspective, tant nationale qu'europpéenne, tout en intégrant les composantes internationales, les évolutions :

- des moyens de paiement : prélèvement et virement,
- des systèmes d'échange qui y sont associés.

L'organisation du Comité de Pôle a permis de mettre en évidence certains dossiers identifiés comme devant faire l'objet d'un suivi permanent par le Pôle ainsi que d'autres sujets qui ont été affectés à des groupes de travail ad-hoc, dont les missions sont limitées dans le temps.



# LES MISSIONS PERMANENTES



## Au niveau français

- Le groupe **Norme C.R.I.** est en charge des mises à jour des normes C.R.I. en cohérence avec les systèmes d'échange français, internationaux et TARGET, et en liaison avec les évolutions des autres infrastructures de marché telles que CLS, EUROCLEAR, ....
- Le groupe **Gestion et suivi de l'existant de l'avis de prélèvement** traite les questions d'actualité relatives à cet instrument de paiement, à savoir le suivi des problématiques du RIB invariant, de l'adresse unique et de la gestion des Numéros Nationaux d'Emetteurs (NNE) face à la demande de souplesse des créanciers en cas de fusion / absorption / acquisition.

## Au niveau européen

- Le Comité de Pôle contribue, via la création de groupes miroirs, aux travaux des **groupes de travail européens de l'EPC et du CENB** relevant de son périmètre d'activité. Le principal objectif est de préparer les positions des experts français présents dans ces groupes européens, en étroite coordination avec les autres Pôles, les organes de direction du CFONB et les autres instances de place.

## Au niveau international

- Un suivi attentif des évolutions des standards internationaux (standards SWIFT, ISO) et de leurs impacts sur les normes européennes et nationales est également assuré en liaison avec le groupe **Opérations et Systèmes d'Echange Transfrontières** du GUF<sup>1</sup>.

# LES MISSIONS PONCTUELLES



Pour répondre à des études spécifiques confiées au CFONB, le Comité de Pôle a mis en place plusieurs groupes de travail ad-hoc sur les thèmes suivants :

- Evolution de l'avis de prélèvement.
- Aménagement des références clientèle dans le cadre des virements échangés sur les systèmes français.
- Opérations de gros montants sur le SIT.

---

<sup>1</sup> Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France



## ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

Le Comité de Pôle a conduit sur l'année 2003 des travaux à plusieurs niveaux :

### DANS LE CADRE DES MISSIONS PERMANENTES :

#### ► Au niveau français

##### GRUPE GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT DE L'AVIS DE PRELEVEMENT

Suite à des demandes de dérogation de plus en plus nombreuses de la part de créanciers qui souhaitent obtenir des banques un accord pour ne pas faire signer de nouvelles autorisations de prélèvement à leurs clients dans le cadre de fusions / absorptions / acquisitions, le groupe de travail a rédigé un rapport proposant des modalités répondant à ces besoins. Suite à la validation de ce rapport par le COMP, un plan de travail a été mis en œuvre et décliné en quatre sous-groupes selon les axes d'étude suivants :

- ① définition du mouvement d'information de changement de NNE dans le SIT,
- ② gestion du fichier des NNE,
- ③ détermination des rôles et des obligations respectives des créanciers et des banques de créanciers,
- ④ mise à jour des documents de référence.

Les travaux vont se poursuivre en 2004.

##### GRUPE NORMALISATION C.R.I.

Les travaux du groupe ont porté sur le « cahier des charges statistiques C.R.I. » ainsi que sur la revue des spécifications TBF.

#### ► Au niveau européen

Le Comité de Pôle a contribué aux travaux des groupes de travail de l'EPC.

Ainsi, dans le cadre des groupes **Business and Customer Requirements** et **End to End STP**, le Pôle a participé activement à la définition d'une position commune française, notamment sur les dossiers suivants :

##### CONVENTIONS ICP & CREDEURO

Suite à l'adoption de ces conventions par l'EPC, une communication adhérents<sup>2</sup> a été diffusée en juin 2003 pour faciliter la mise en place des Conventions Credeuro et ICP<sup>3</sup> au niveau des banques françaises et souligner l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2003, date de mise en oeuvre obligatoire par toutes les banques de la convention ICP.

<sup>2</sup> n° 2003/167 du 24.06.2003

<sup>3</sup> Interbank Convention on Payments

## LE DEBIT DIRECT PAN EUROPEEN

Le groupe miroir des travaux de l'EPC a contribué à définir les positions françaises défendues par les représentants de la profession lors des réunions de la Task Force PEDD<sup>4</sup> et à organiser les réponses à la consultation européenne visant à définir un modèle de débit direct pan européen. Suite à cette consultation un schéma européen a été proposé qui reste à compléter sur un certain nombre de points. Les travaux vont donc se poursuivre sur 2004.

## GROUPE MIROIR BLANCHIMENT

Le groupe miroir sur le blanchiment a élaboré une proposition de position sur la Note d'interprétation du GAFI, qui a été présentée et reprise intégralement dans le groupe « Regulatory Constraints » de l'EPC. Entre février et juillet, il a fonctionné en appui du groupe européen pour formuler une position commune vis-à-vis de la Commission Européenne, qui, présentée par les 3 ECSAs<sup>5</sup>, a abouti à la prise en compte des préoccupations des banques au travers d'un projet inscrit dans le « New Legal Framework ». Depuis, le groupe de travail a été mis en sommeil en attendant une action de la Commission Européenne.

Le Comité de Pôle a suivi les travaux du groupe **Infrastructure** dans le cadre de la définition du concept PE-ACH<sup>6</sup>. En particulier le Pôle a contribué aux dossiers suivants :

## LA RESOLUTION « CAPACITE A RECEVOIR »

Cette résolution a été adoptée par l'EPC en juin 2003 pour une mise en œuvre opérationnelle au 31 décembre 2003. Elle prévoit d'une part que toute institution financière de l'espace SEPA doit être joignable directement ou indirectement via PE-ACH et impose d'autre part à chaque pays de s'organiser pour mettre en œuvre ce principe.

Le groupe miroir a donc étudié les modalités de mise en œuvre des solutions en France. A cette occasion, le groupe de travail a préparé un projet de communication adhérents destiné à accompagner le texte « Receiver Capability » qui a été diffusé en juillet 2003 et qui a été complété par une autre communication adhérents<sup>7</sup> en décembre 2003.

## LA RÉOLUTION « PE-ACH GOVERNING PRINCIPLES »

Le Pôle a contribué à alimenter les travaux européens sur la résolution « PE-ACH governing principles » qui définit les principes de gouvernance que les opérateurs PE-ACH doivent suivre.

# DANS LE CADRE DES MISSIONS PONCTUELLES



## EVOLUTION DE L'AVIS DE PRELEVEMENT

Dans le cadre de sa mission, le groupe de travail a rédigé un rapport présentant une synthèse de la situation et des propositions. Ce rapport expose notamment la problématique d'un moyen de paiement très largement utilisé, dont les lacunes et dysfonctionnements constatés conduisent la profession à envisager des aménagements. Ceux-ci doivent prendre en compte la composante européenne (travaux de l'EPC sur le débit direct pan européen) et économique.

<sup>4</sup> Pan European Direct Debit

<sup>5</sup> European Credit Sector Association

<sup>6</sup> Pan European Automated Clearing House

<sup>7</sup> n° 2003/202 du 25.07.2003 et 2003/321 du 12/12/2003



Les orientations proposées par le groupe consistent en des mesures conservatoires immédiates et des mesures à l'horizon d'un an.

Les décisions à prendre sur les orientations à long terme ne pouvant l'être qu'une fois le contexte européen éclairci, le groupe de travail a été mis en sommeil.

### **AMENAGEMENT DES REFERENCES CLIENTELE DANS LE CADRE DES VIREMENTS ECHANGES SUR LES SYSTEMES FRANÇAIS**

Pour répondre à certaines demandes de la clientèle des grands créanciers et notamment de l'Administration, des travaux ont été conduits sur l'opportunité pour les banques participant aux systèmes d'échanges de s'engager sur le transport et la restitution d'une référence clientèle.

La profession a ainsi décidé de mettre en œuvre les aménagements techniques nécessaires afin de garantir aux clients que les 30 premiers caractères du libellé de l'ordre de paiement donnés à l'établissement émetteur soient :

- transportés de bout en bout du banquier du donneur d'ordre jusqu'au banquier du bénéficiaire, quel que soit le système d'échange utilisé et ;
- restitués au client bénéficiaire, sans altération en fonction des relations de la banque du bénéficiaire avec ses clients.

Ces dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2004.

### **OPERATIONS DE GROS MONTANTS SUR LE SIT**

Suite à la demande du COMP, le groupe de travail a élaboré un rapport présentant l'étude de solutions alternatives aux modalités actuelles des échanges d'opérations de gros montants dans le SIT. La synthèse de l'état des lieux a amené aux conclusions suivantes sur les trois questions identifiées :

#### **LES SOLUTIONS ALTERNATIVES**

L'analyse quantitative et qualitative permet de constater qu'il n'y avait pas de besoin spécifique concernant le prélèvement et la LCR.

Pour les chèques, la recherche de solution alternative repose soit sur l'incitation de nos clients à l'utilisation d'autres instruments de paiement, soit sur de nouvelles modalités à mettre en place entre banques pour l'encaissement de ces chèques (sous réserve d'une justification économique).

Concernant le téléversement, il y a un réel besoin pour la profession de solutions permettant de répondre à une meilleure gestion des risques systémiques et bancaires. A court terme il pourrait s'agir d'obtenir une anticipation des échanges à J-2 au lieu de J-1. En solution cible, le téléversement pourrait répondre à l'ensemble des besoins (sous réserve que cette option soit compatible avec les développements du débit direct pan européen).

#### **LE PLAFONNEMENT DES INSTRUMENTS DE PAIEMENT**

L'absence de risque (à l'exception du téléversement) et d'arguments acceptables par la clientèle ne rend pas nécessaire ce plafonnement.

#### **LA CREATION D'UN SYSTEME D'ECHANGE POUR LES DEBITS DE GROS MONTANTS N'APPARAÎT PAS COMME SUSCEPTIBLE DE REPOUDRE A UN BESOIN**

La profession a présenté ce rapport au Bureau du COMP de décembre 2003 qui en a validé les conclusions.

## CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2004



Le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 va poursuivre ses travaux sur la base des missions permanentes définies et des groupes de travail ad-hoc mis en place. En particulier, il est prévu de poursuivre les travaux relatifs à :

- l'évolution de l'avis de prélèvement et notamment la gestion des NNE,
- les impacts du débit direct pan européen sur notre existant national,
- la lutte contre le blanchiment relative aux virements.

Par ailleurs, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 devra vraisemblablement adapter son plan de travail en fonction des orientations de l'EPC formulées courant 2004 et prendre en compte les évolutions réglementaires (Règlement, Directive, CRBF...) que les autorités pourraient émettre :

- le « New Legal Framework » de la Commission européenne : impacts opérationnels en France sur les moyens de paiement relevant du Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 1 ;
- les travaux du groupe **End to End STP** de l'EPC ;
- les orientations découlant du déploiement de PE-ACH.



# MOYENS DE PAIEMENT

## >>> GROUPE 2

*Animateur : Philippe GIRIER - (Crédit Agricole SA / CEDICAM)*

*Co-Animateur : Chantal ROUX - (BNP Paribas)*

*Secrétariat : Chantal DEPERNET - (Crédit Agricole SA/ CEDICAM)*

---

### **PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION**

La mission du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 2 s'inscrit essentiellement dans le cadre de travaux domestiques, avec une dimension européenne pour les cartes, en liaison avec le Groupement « Cartes Bancaires ». Ce Pôle a pour vocation :

- d'étudier les évolutions des moyens de paiement dont il a la charge : chèques bancaires, effets de commerce, télévirements, téléchèques et cartes ;
- d'analyser les éventuels impacts des travaux européens sur ceux-ci ;
- de consolider les Echanges d'Images-Chèques (EIC) ;
- de proposer des évolutions des normes SIT si besoin.

Compte tenu des différents domaines qu'il couvre, le Comité de Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 s'organise, en fonction des missions qui lui sont confiées, autour de groupes de travail ad-hoc.





## ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité de ce Pôle, dont le Comité s'est réuni à onze reprises durant l'année 2003, a surtout été marquée par la fin de la procédure de régularisation des suspens CHCP, la rédaction du document « Les règles de l'Echange d'Images-Chèques » (Cahier des charges EIC – Version 3), et la signature de la Convention professionnelle EIC.

### Domaine « Chèques »

Ce domaine comporte plusieurs groupes de travail ad-hoc avec différentes actions à mener de concert.

#### CAHIER DES CHARGES EIC – VERSION 3

Ce groupe, qui a commencé ses travaux sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2002, s'est réuni à sept reprises en 2003 afin de compiler dans un seul document l'ensemble des textes publiés<sup>8</sup> depuis juillet 2000 sur l'EIC. Ce document dénommé « Les règles de l'Echange d'Images-Chèques », validé lors du Comité de Direction du CFONB de septembre 2003, a fait l'objet d'une publication en septembre 2003 (communication adhérents n° 2003/257 du 30/09/2003).

Pour un meilleur confort de lecture, sa présentation a été déclinée en sept parties :

- généralités,
- les chèques et les Centres d'Echanges Physiques des Chèques,
- les opérations EIC sur le SIT,
- l'archivage des vignettes non-circulantes, la fourniture de copie et autres opérations liées,
- la production des documents réglementaires,
- les modalités pratiques d'application de l'article 10 du CRBF 2002.01,
- les délais interbancaires.

Le document « Les règles de l'Echange d'Images-Chèques » est désormais le texte de référence de la profession pour l'EIC.

#### ECHANGES DE COPIES DE CHEQUES ENTRE ETABLISSEMENTS

Le groupe de travail a été créé pour établir un premier bilan des échanges de copies de chèques entre établissements, en déduire les axes d'amélioration éventuels et anticiper les évolutions futures sur le mode de transmission par e-mail ou tout autre moyen.

Deux circulaires ont été diffusées :

1. les nouvelles dispositions contenues dans la communication adhérents n° 2003/088 allègent les modalités de régularisation par ODRIC/OCRIC et facilitent l'identification du demandeur de copie ;
2. la communication adhérents n° 2003/133 du 02/05/2003 rappelle et précise les règles relatives aux fournitures de copies de chèques.

Les premiers travaux sur les futures modalités d'échange ayant fait apparaître le besoin d'une définition fine des règles d'échanges et de mise en œuvre de solutions spécifiques, la communication adhérents n° 2003/089 du 25/03/2003 a confirmé la suspension des échanges de copies par courrier internet.

<sup>8</sup> Dix-sept textes interbancaires ont été publiés entre juillet 2000 et avril 2003.

Le groupe a consacré ses travaux à la rédaction du rapport sur les conditions d'échange alternatives au fax et au courrier internet : rapport qui sera présenté aux instances de décision de la profession mi-2004.

### **SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES - CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC**

Après deux ans de fonctionnement sans incident, les échanges d'images-chèques ont atteint leur régime de « croisière ».

En collaboration avec le GSIT, le groupe **Suivi et contrôle des flux d'images-chèques dans le cadre de l'EIC** a poursuivi ses travaux sur plusieurs axes :

#### **PROCEDURES**

En collaboration avec le groupe GFICC du GSIT (Groupe de Fonctionnement Images-Chèques et CEPC), les travaux se sont orientés sur l'étude de cas marginaux et les procédures y afférentes ont été précisées ou modifiées.

#### **EVOLUTIONS**

Le groupe a confirmé le principe suivant lequel, en cas de reprise de guichet ou d'établissement, l'émission d'une opération connexe par un établissement (repreneur) différent de l'établissement destinataire (cédant) de l'opération initiale est permise (communication adhérents n° 2003/237 du 09/09/2003).

#### **STATISTIQUES**

Pour mettre en évidence les tendances de l'activité de l'EIC, le groupe a préconisé l'élaboration de statistiques sur 6 mois glissants pour chaque établissement et pour l'ensemble des établissements (Images-Chèques non circulantes, AOCT, RIC, ONC, etc, ...).

### **EXAMEN DE LA REGLE BANCAIRE DES « REJETS HORS SYSTEME D'ECHANGE EN CAS DE NON RESPECT DES DELAIS REGLEMENTAIRES DU CFONB » (REJETS TARDIFS)**

Ce groupe a été mis en place suite à une demande du Comité juridique de la FBF dans le cadre des discussions liées à la Convention professionnelle EIC.

Les trois réunions organisées en 2003 ont ainsi permis de :

- confirmer le maintien de la procédure décrite dans la communication adhérents CFONB n° 2002/307 du 21/11/2002, compte tenu notamment de la diminution du nombre de rejets tardifs de chèques, à l'issue de la période de montée en charge, la situation se régularisant et le nombre de rejets allant significativement de manière décroissante ;
- souligner la nécessité d'un rappel à la Place des règles de bonne conduite en la matière, comportant notamment un engagement de répondre à toute demande de remboursement ;
- ne pas instaurer des délais de forclusion des demandes de remboursement hors délai ;
- réserver le cas d'opposition formelle du client remettant de voir son compte débité à la suite d'une présentation tardive, étant précisé qu'il appartiendra à l'établissement de vérifier la pertinence de la contestation du client.

Un rappel des règles de bonne conduite sur ce sujet sera diffusé début 2004.





## EXAMEN DU DELAI DE CONSERVATION DES ORIGINAUX DE CHEQUES DANS L'EIC

Ce groupe, mis en place à la suite d'une demande du Comité juridique de la FBF, a été chargé de réexaminer le délai de conservation des originaux de chèques en vue de déterminer s'il était souhaitable et techniquement possible de l'allonger.

Les différentes réunions du groupe de travail ont permis :

- de recenser la documentation et les procédures existantes ainsi que les problèmes rencontrés ;
- de réaliser un bilan économique prenant en compte le coût de conservation des originaux de chèques et le risque financier potentiel.

A l'issue de ses travaux, le groupe de travail a produit un dossier de synthèse qui préconise le maintien des règles actuelles de conservation des originaux, sous réserve du respect par l'ensemble des participants des règles EIC relatives à la qualité des archives.

## PROCEDURE DE REGULARISATION CHCP

Faisant suite à la dernière séance d'échanges le 27 juin 2002 de la Chambre de Compensation des Banquiers de Paris (CHCP), la profession bancaire avait défini une procédure bilatérale d'échange et de régularisation des suspens comptables qui pourraient apparaître après la date de fermeture.

Le groupe de travail a assuré le suivi périodique de l'état d'avancement des suspens déclarés par les 27 ex-participants à la CHCP et convenu avec ces derniers de la date de fin de cette procédure.

Du fait que les règlements des dossiers non contestés au 18 juillet 2003 n'ont pas été effectués dans leur intégralité au 31 juillet 2003, il a été décidé de fixer au 26 septembre 2003 la date ultime pour régulariser définitivement cette situation (cf. communication adhérents n° 2003/243 du 15/09/2003 « Traitement des dossiers de suspens Chèques CHCP »).

## PARTICIPANTS DIRECTS – PARTICIPANTS INDIRECTS

En collaboration avec le GSIT, dans le même esprit que les règles CIRCE et en complément de la Convention professionnelle EIC, le groupe de travail **Participants Directs – Participants Indirects** a établi un «Recueil des clauses types» régissant les relations entre un Participant Indirect et son Participant Direct dans le cadre d'un échange d'Images-Chèques interbancaire. Ce recueil est à la disposition de la profession.

## CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

Un groupe de travail a été créé pour analyser les conséquences de la loi n° 2003-442 du 19 mai 2003 relative à la création d'un Chèque Emploi Associatif.

Interlocuteur de l'Acoff et de l'Urssaf, ce groupe a déterminé une position interbancaire sur cet instrument visant à le faire « coller » au plus près des pratiques existantes pour le Chèque Emploi Service.

La mise en place du Chèque Emploi Associatif a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Face au retard dans la publication du décret ainsi que dans la production des documents à fournir aux clients, le groupe de travail est amené à poursuivre son activité durant le premier semestre 2004.

## REFERENTIEL SECURITE CHEQUE

La Convention professionnelle EIC prévoit des mesures de surveillance du dispositif EIC. Courant septembre 2003, la Banque de France a présenté aux établissements un Référentiel de Sécurité Chèque (RSC) qui a fait l'objet d'une consultation publique initialement ouverte jusqu'au 14 novembre 2003, puis reportée au 15 décembre 2003.

La profession a décidé de missionner un groupe au sein du CFONB afin d'examiner le projet de RSC et de produire une réponse commune à la Banque de France.

Durant le court délai imparti pour la réponse à la consultation, le groupe s'est réuni à sept reprises pour procéder à une relecture commune du projet de RSC présenté, et à son analyse, puis pour rédiger la note de synthèse constituant la réponse des établissements.

Les principaux points soulevés, complétés par des propositions de la profession pour l'ouverture d'un dialogue avec la Banque de France, sont les suivants :

- les aspects juridiques,
- le périmètre,
- le risque opérationnel,
- la périodicité des contrôles,
- l'absence de qualification des niveaux de risques,
- les coûts de la mise en place du RSC,
- l'absence ou la reprise succincte de thèmes importants du dispositif EIC,
- l'absence de règles interbancaires sur le chèque ou de simples recommandations,
- l'imprécision du vocabulaire,
- le cas particulier des établissements multi-réseaux,
- la mise en œuvre, ...



La synthèse validée par les instances de la profession a été adressée à la Banque de France le 15 décembre 2003.

## EVOLUTION DES DONNEES DU CHEQUE ET DE SA LIGNE CMC7

Compte tenu des dernières évolutions subies par ce moyen de paiement (généralisation de l'EIC, passage à la monnaie unique), le groupe de travail a eu pour mission de proposer des axes d'évolution sur :

- le contenu de la ligne magnétique : suppression de données désormais inutiles, remplacement de celles-ci par de nouvelles (clé RLMC, millésime, code banque, etc, ...) ;
- le contenu de la vignette elle-même : mentions à supprimer, ajout de caractères dans la zone de scannérisation, etc, ...

Le groupe de travail, créé en février 2003, s'est réuni à 15 reprises. Afin de préparer au mieux les évolutions qui pourraient être retenues, celui-ci a jugé nécessaire de rappeler, dans la communication adhérents n° 2003/332 parue le 22 décembre 2003 :

- la norme de la formule de chèque (NF K 11-111),
- la composition de la zone interbancaire de la ligne CMC7.



Parallèlement, il s'est attaché à étudier :

- de nouvelles évolutions visant à améliorer la sécurité et la qualité du traitement du chèque (numéro d'agrément, clé RLMC, type de chèque, code version, zone à usage exclusif de la banque tirée) ;
- les modalités d'intégration de ces évolutions sur le chèque et dans sa ligne magnétique (toiletage des zones devenues caduques).

Des fiches « évolution » ont été réalisées et sont en cours de validation (les attendus, les impacts, les investissements).

#### **EDITION DES LETTRES-CHEQUES**

La lettre-chèque reste un moyen de paiement utilisé par de grands émetteurs et les procédés d'utilisation, de la création de la vignette jusqu'à son utilisation finale, ont évolué.

Le groupe de travail a été chargé d'établir de nouvelles règles de contrôle sur la conformité des documents établis et la sécurité de bout en bout de ce moyen de paiement.

Le groupe de travail, créé en février 2003, s'est réuni à 9 reprises. Il s'est attaché à réactualiser la circulaire CFONB publiée en 1998 (« Règles et recommandations en matière d'établissement de lettres-chèques en Euro »). Dans le même temps, il a réalisé un recueil des clauses types devant figurer dans une convention signée entre le client et sa banque.

Ces deux documents sont en cours de validation.

#### **REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES**

La profession bancaire et les pouvoirs publics sont très sensibilisés aux questions de sécurité du moyen de paiement chèque. Celle-ci commence par le premier maillon de la chaîne, qui est la fabrication des formules de chèques ou de lettres-chèques.

La procédure de contrôle des fabrications des formules de chèques effectuées hors de l'enceinte bancaire, que la profession avait mise en place dans les années 1990 (procédure dite « agrément personnalisation CMC7 »), nécessite d'être révisée dans un cadre plus large pour prendre en compte les nouvelles pratiques et nouvelles technologies tout en maintenant un haut niveau de qualité et de sécurité de ces fabrications.

C'est pourquoi le CFONB a souhaité en 2003 entreprendre une révision globale de cette procédure et a retenu une formule reposant sur l'élaboration d'une norme AFNOR relative à la qualité et la sécurité des fabrications ou personnalisations des formules de chèques et lettres-chèques. Ensuite une certification, par un organisme indépendant, établira la conformité de ces activités à cette norme.

En liaison avec l'AFNOR, le CFONB va lancer en 2004 une commission de normalisation avec l'objectif d'aboutir à une norme AFNOR en fin d'année. Dès la sortie de cette norme, tous les professionnels concernés par les activités de fabrication ou personnalisation des formules de chèques et lettres-chèques seront invités par leur banque à s'y conformer.

#### **GRUPE MIROIR CFONB CHEQUE TASK FORCE DANS LE CADRE DE L'EPC**

Dans le cadre des travaux de l'EPC, un établissement français a pris en charge l'animation du groupe de travail **Cheque Task Force** du **Business and Customer Requirements Working Group** (BCRWG). Ce groupe de travail a été chargé de proposer aux pays membres de l'Union Européenne :

- une stratégie et un plan conduisant, à moyen terme, à la suppression des chèques transfrontières ;
- des recommandations nécessaires à l'accompagnement de cette suppression ;
- des lignes directrices générales afin de conduire à une diminution progressive des chèques au niveau domestique.

Un groupe de travail CFONB miroir **EPC Cheque Task Force** a été constitué afin :

- d'analyser et de suivre au niveau français les sujets étudiés par le groupe de travail EPC ;
- de proposer, en recherchant le consensus, la position des banques françaises sur les propositions faites par le groupe de travail EPC.

Le groupe de travail a mené ses travaux de façon à ce que les représentants français puissent être force de propositions dans le groupe de travail EPC.

Dans un premier temps, le groupe de travail miroir a répondu, à l'instar des autres communautés européennes, au questionnaire relatif à l'utilisation des chèques en Europe. Il a donc participé activement à l'établissement de la cartographie de l'utilisation des chèques à travers l'Union Européenne. Ce document a été présenté à l'EPC et a fait l'objet d'une diffusion sur l'extranet de l'EPC.

La seconde partie a consisté en la préparation d'un document « Recommendations for cross-border payment alternative to cheques ». Le document final a été présenté au plénier EPC du 10 décembre 2003 et validé par les membres.

En parallèle, à la demande du CFONB, le groupe miroir a préparé un document concernant « les situations pour lesquelles il n'y a pas d'alternative à l'utilisation du chèque en France ». Ce document, validé par le Pôle, va servir de support pour les travaux du nouveau groupe de travail intitulé **Etude sur l'emploi du chèque en France**.

## Domaine « Effets »

### VCOM – FINANCEMENT FOURNISSEUR

Le sous-groupe de travail **VCOM – Financement fournisseur**, a élaboré courant 2002 un rapport préconisant des mesures pour faciliter le traitement du financement du fournisseur par sa propre banque.

Compte tenu du développement actuel du VCOM (estimé à 1% du nombre de LCR pris comme référence), il n'est pas encore apparu opportun de mettre en œuvre ces dispositions.

Fin 2003, le Comité de Pôle a donc décidé de mettre ce sous-groupe en veille avec mission de suivre la progression des volumes de VCOM et, en cas de besoin, d'analyser les problèmes signalés par les établissements.

## Domaine « SIT »

### NORMALISATION SIT

Le groupe **Normalisation SIT**, a poursuivi ses travaux de mise à jour des normes des opérations interbancaires échangées par le SIT, en relation avec ses missions de :

- maintien et évolution des règles générales de normalisation des opérations SIT qui se sont matérialisées en 2003 par des aménagements de formats d'opérations connexes aux images-chèques ;

- fourniture d'éléments de cadrage aux autres groupes de travail du CFONB pour la conception de nouvelles opérations et pour des évolutions sur les opérations existantes. Cette mission s'est notamment concrétisée par le concours apporté à la conception de la nouvelle opération de changement d'identification du créancier (NNE) ;
- veille sur la cohérence des travaux et des propositions des autres groupes de travail du CFONB et du GCB, avec une approche transverse d'une opération à l'autre ;
- suivi des modalités d'échanges des opérations admises sur le SIT, qui s'est manifesté en 2003 par des propositions d'adaptation de règles d'échanges soumises à l'approbation des instances du GSIT.

## Domaine « Télévirement / Télèglement »



### TELEPROCEDURES

Le MINEFI et le Groupement d'Intérêt Public – Modernisation des Déclarations Sociales (GIP - MDS) se sont engagés dans un processus de télédéclaration / télèglement des impôts et cotisations à payer par leurs redevables et sollicitent les banques pour moderniser les procédures actuelles afin d'aboutir à un système «sans papier». Cela consiste essentiellement à obtenir la dématérialisation des autorisations /adhésions pour les prélèvements.

Le groupe de travail s'est vu confier le soin de rechercher les types de réponses à apporter et de les chiffrer après avoir rappelé les principes de base.

Rappel des principes : l'adhésion au télèglement et/ou l'autorisation de prélèvement recouvrent 3 actions :

- l'accord donné par le débiteur au créancier de recouvrer les sommes dues via un prélèvement ;
- l'accord donné par le débiteur à sa banque de débiter son compte à réception des prélèvements émis par ce créancier ;
- la signature portée sur l'adhésion/l'autorisation par le débiteur est conforme au mandat et aux délégations qu'il a donnés à sa banque pour faire fonctionner son compte.

La dématérialisation de l'adhésion/ou de l'autorisation passe par son remplacement par un processus fondé sur une signature électronique qui doit préserver ces trois actes indispensables à la sécurité de cet instrument de paiement.

Le groupe de travail a mis en évidence que la seule dématérialisation de l'adhésion préalable à la mise en œuvre du télèglement ne répondait pas à l'ensemble de la problématique qui se pose aujourd'hui aux banques face aux dérives de l'utilisation de ce moyen de paiement.

Dans le cadre des gros montants ou du commerce électronique, les banques de débiteurs sont confrontées à l'impossibilité de gérer les risques inhérents à ce processus (risques systémique, commercial et bancaire) puisqu'elles ne disposent pas d'éléments permettant d'effectuer les contrôles nécessaires (en particulier la vérification de la conformité de la signature avec le mandat donné pour faire fonctionner le compte).

Pour répondre à ces différents besoins, le groupe a considéré qu'il serait souhaitable d'étudier une solution de signature électronique au coup par coup permettant un contrôle des habilitations par le système bancaire.

Plusieurs scénarios ont été étudiés par le groupe de travail et analysés selon les critères suivants :

- la faisabilité fonctionnelle (progression de la migration sur les nouvelles technologies et notamment pour les banques) et la capacité à supporter des services à valeur ajoutée ;

- la couverture du risque pour les banques (bancaire, commercial et systémique) ;
- l'adéquation du scénario aux besoins des clients (débitéur et créancier) ;
- la compatibilité avec le PEDD (Pan European Direct Debit).

Selon ces critères, les réflexions du groupe permettent de retenir deux scénarios qui semblent répondre le mieux aux diverses attentes et qui reposent sur l'utilisation de fonctions communes de type serveurs.

Sur la base de ces scénarios, le groupe de travail est en attente d'une orientation des instances de place pour continuer ses études.

## Domaine « Cartes »

### SUIVI DES TRAVAUX EPC ET CENB

Les travaux de l'EPC sur la carte en 2003 ont donné lieu à trois décisions formelles de l'EPC Plénier :

- la "Card Working Group Resolution" en mars 2003,
- la publication du "Card Working Group Findings and Recommendations Paper V1.0" en juin 2003,
- la décision "Preventing and Fighting Card Fraud across Europe" en décembre 2003.

La présence et la contribution des banques françaises dans ces travaux ont été fortes puisque les deux représentants de la communauté française sont les présidents des 2 sous-groupes **Business Model Task Force** et **Card Fraud Prevention Task Force** rapportant au "Card Working Group".

Un groupe de travail CFONB miroir a suivi ces travaux tout au long de l'année pour analyser les sujets traités à l'EPC et consolider la position française sur la suite des travaux.

Les priorités de la communauté française concernant la carte se retrouvent dans les points principaux des travaux carte de l'EPC :

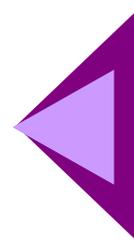
- lutte contre la fraude carte en Europe,
- promotion des paiements par carte en Europe,
- travail vers une standardisation européenne plus forte.

**2003 a également été l'année de l'aboutissement des travaux sur la Convention professionnelle EIC qui a été signée par l'AFECEI<sup>9</sup>, la Banque de France, la Poste, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Trésor et l'IEDOM<sup>10</sup> le 9 juillet 2003. Ce texte, prévu au CRBF 2001 04, constitue l'engagement de la profession à respecter les différentes obligations définies dans le cadre de l'EIC. Ainsi, chaque établissement participant à l'EIC connaît ses obligations et doit les respecter (communication adhérents n° 2003/200 du 21/07/2003).**

<sup>9</sup> Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

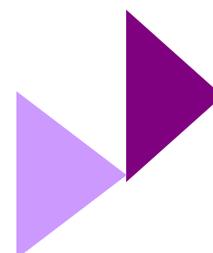
<sup>10</sup> Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer

## CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2004



2004 devrait voir :

- l'aboutissement des travaux des groupes :
  - Echanges de copies de chèques entre établissements,
  - Edition des lettres-chèques,
  - Evolution de la ligne magnétique et des données figurant sur le chèque,
  - Procédures d'agrément des ateliers de fabrication de chèques bancaires,
  - ...
- le lancement des travaux sur les chèques de banque, les procédures de remboursement hors SIT, ... et la création d'un Comité d'expertise des moyens de paiement classiques.



*Animateur : Yves GAILLY - (BNP Paribas)*

*Co-Animateur : Narinda VIGUIER - (Crédit Lyonnais)*

*Secrétariat : Catherine BASTONI - (BNP Paribas)*

---

## **PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION**

Ce Pôle est en charge de tous les standards d'échange entre les établissements de crédit et leurs clients tant au niveau des données, des syntaxes, des processus d'affaires, des protocoles d'échange que de la sécurité.

A ce titre, ce Pôle gère les relations avec de nombreux groupes d'organisations de standardisation bancaires, par exemple les Comités Techniques TC4 et TC6 du CENB, ainsi qu'avec la majorité des organisations d'interlocuteurs non bancaires, tels que Edifrance, l'UN/CEFACT, l'AFTE, les experts-comptables et de plus en plus d'administrations (MINEFi, GIP-MDS, ...).

Compte tenu des types de sujets traités, le Pôle a été organisé de manière matricielle, par marché d'une part, par fonction d'autre part, sachant que chaque fonction concerne généralement les trois types de marché (Particuliers, Entreprises et Administrations) et que, réciproquement, les marchés sont généralement concernés par les quatre fonctions (Nouveaux média, Standards et méthodologie, Sécurité et Juridique).

L'un des challenges principaux du Pôle réside dans la multiplicité des interactions non seulement entre les différents groupes de la matrice, mais également avec les autres Pôles du CFONB. A titre d'exemple, on peut citer la gestion de la sécurité des téléprocédures avec les Administrations qui met en cause toute la problématique du moyen de paiement télé-règlement et concerne simultanément les avis de prélèvement du Pôle Moyens de Paiement - Groupe 1, les télépaiements du Pôle Moyen de Paiement – Groupe 2 et la gestion de l'authentification, de la signature électronique et des habilitations traitées par le Pôle EDI & e-business.





## ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE

L'année 2003 aura été marquée,

### Au plan international par :

- la mise en œuvre d'un virement intra Union Européenne, d'un montant inférieur à 12.500 euros, STP (avec BIC+IBAN), comportant l'engagement des banques membres de l'EPC de le traiter en 3 jours ;
- l'annonce par SWIFT de la création d'une plate-forme de dématérialisation des échanges internationaux dans le domaine du « trade finance » ;
- l'ouverture du réseau SWIFT pour des entreprises sous parrainage d'une banque au travers de « Closed User Groups » (CUGs) ;
- le démarrage de travaux de normes de dématérialisation d'instructions de paiement.

### Au plan français par :

- l'affirmation de la volonté du Gouvernement et de l'Administration française de moderniser leurs relations avec les citoyens : extension des téléprocédures, création de l'Agence pour le Développement de l'Administration Electronique (ADAE), ...
- un décret reconnaissant la valeur légale et fiscale des factures dématérialisées ;
- l'annonce de la création d'une carte d'identité électronique du citoyen à horizon 2006.

### Au plan de la profession bancaire par :

- le démarrage du portail POBI de la Banque de France permettant l'accès pour consultation et mise à jour des fichiers réglementaires (FICP, FCC, FNCI et FIBEN) via internet ;
- la création d'un Comité de pilotage Certification et Signature Electronique (CSE) au sein du CFONB pour amener la profession à prendre position sur un certain nombre de domaines liés à la certification, et organiser de façon plus efficiente nos travaux sur ces sujets avec l'Administration et d'autres acteurs non bancaires.

Le Pôle EDI & e-business a ainsi été largement mis à contribution :

- veille sur les nouvelles initiatives en termes de paiements dématérialisés via notamment le groupe miroir **E & M Payments** de l'EPC ;
- participation à des groupes de travail avec l'Administration, les experts-comptables ou la Banque de France sur les politiques de certification, la télétransmission d'extraits de compte ...
- la participation aux travaux des Pôles Moyens de Paiement - Groupe 1 et Groupe 2 sur les schémas fonctionnels des télépaiements ou du débit direct pan européen ;
- la poursuite de nos efforts en matière d'information des clients (mise à jour de la bibliothèque de brochures techniques) ;
- la finalisation du processus de certification d'un profil de protection pour les services en ligne des établissements financiers, vivement souhaité par nos autorités de tutelle.



## Les travaux sur la certification

Ces travaux ont été menés par les groupes **Administration**, **Business et Orientations**, **Habilitations**, **Archivage**, **Multi-Acceptance** et **Poste utilisateurs**.

### POLITIQUES DE CERTIFICATION (PC)

Les travaux du premier trimestre ont abouti à un consensus sur la PC V3 du Minefi, laquelle a été mise en œuvre par les autorités de certification des banques à fin septembre 2003.

La profession a également mis à l'étude le projet de Politique de Référencement Intersectorielle (PRI) proposé par l'Administration.

L'objectif pour 2004 est de finaliser une politique de certification type, essentiellement orientée sur les certificats « professionnels » à destination des entreprises.

### PROJET DE CARTES D'IDENTITE ELECTRONIQUES

Initialement orienté vers l'étude de la Carte Electronique du Citoyen (CEC), ce groupe a produit un document précisant la position des banques face à cette initiative :

- une approche de cet instrument par type de marché est nécessaire ;
- il n'apparaît pas possible de réaliser l'ensemble des transactions bancaires sur la base de la CEC seule ; dans le cadre professionnel, la profession bancaire a un besoin fort de disposer d'un mandat établissant clairement le lien de l'utilisateur avec l'entreprise ;
- la séparation entre télédéclaration et télé règlement est une nécessité.

Ce document a été adressé à l'Administration en juin 2003.

Le groupe travaille actuellement sur les différents supports proposés par l'Administration pour l'identification des citoyens (carte vitale, carte de vie quotidienne...) pour en analyser les conséquences éventuelles sur les processus bancaires (identification sur nos portails internet par exemple).

### POSITION DES BANQUES SUR LES METIERS DE TIERS DE CONFIANCE

Les réflexions et travaux de la profession sont encadrés par le Comité de pilotage CSE créé à l'automne 2003.

Ce Comité de pilotage a pour but :

- d'organiser la profession dans ses relations avec l'Administration dont les initiatives sont nombreuses ;
- de déterminer les enjeux de la certification pour les établissements de crédit ;
- d'analyser les domaines de mutualisation possible, en interbancaire, et avec d'autres partenaires le cas échéant.

Il a attribué la responsabilité de chacun de ces objectifs à un groupe de travail spécifique, les groupes de travail du Pôle EDI & e-business se trouvant tout naturellement fortement impliqués dans la démarche.

C'est ainsi que les travaux du groupe **Business et orientations** alimenteront la task force « Enjeux » et les groupes **Archivage**, **Horodatage**, **Multi-acceptance**, **Poste utilisateurs** et la task force « Mutualisation ».

A ce stade, les établissements de crédit se sont mis d'accord sur le contenu d'un certificat X509 V3.

Cette position sera portée à la connaissance de nos partenaires économiques début 2004.

Le groupe de travail **Poste utilisateurs** a par ailleurs produit un document « Signature électronique / Poste utilisateurs / Les bases juridiques » qui fait un point complet sur l'environnement juridique communautaire et français impactant nos besoins en matière de signature électronique et signature électronique « sécurisée ».

Ce premier document sera complété en 2004 par une présentation de l'architecture technique retenue pour la mise en œuvre d'une signature électronique sur le Poste utilisateurs, les travaux du groupe devant se conclure par une analyse des possibilités et limites du lecteur « Finread » en matière de signature électronique.

## EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION

Le groupe juridique du Pôle EDI & e-business a participé activement aux travaux de place. Il a publié une actualisation de son rapport sur « Les banques et l'activité de certification », document qui contribuera aux travaux menés dans le cadre du Comité de pilotage CSE.

## La sécurité des échanges

### PROFIL DE PROTECTION

Au-delà de sa contribution à la cellule de crise « Banque en Ligne » de la FBF et de sa participation aux travaux réalisés au niveau européen (CENB TC4) et mondial (ISO TC68), le groupe **Sécurité informatique** s'est essentiellement consacré en 2003 à la mise au point d'un profil de protection pour les services en ligne des établissements de crédit.

Le profil a fait l'objet d'une publication en juin 2003 ; le processus devrait être certifié début 2004 par la Direction Centrale sur la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI).

Certains établissements s'étant proposés comme « pilotes » de la mise en œuvre de ce profil, le groupe **Sécurité** produira un rapport d'étape à l'automne 2004.

### ACTIVITE ETEBAC 5

Le groupe **Sécurité/Transport** qui gère la plate-forme centralisée d'exploitation des cartes Etebac 5 a piloté le projet de création d'un serveur d'opposition. Il s'est également attelé à l'analyse de la problématique de renouvellement du parc de cartes actuelles du fait des évolutions technologiques.

Une communication adhérents<sup>11</sup> rappelant aux établissements de crédit émetteurs de cartes Etebac 5 la nécessité de vérifier au moins une fois par an leur capacité à produire les preuves prévues au contrat standard a été diffusée.

## Les relations avec les tiers

### MISE A JOUR DES BROCHURES TECHNIQUES

Les travaux sont permanents ; ils ont porté sur :

- la rédaction d'une brochure sur le format 160 des virements,
- des correctifs apportés à la brochure « Accusés de Réception Applicatifs (ARA) »,
- l'actualisation de la brochure « Extraits de compte ».

Le groupe de travail **Contenus des données** analyse actuellement les impacts des formats internationaux sur les échanges domestiques, et le groupe **Méthodologie et Standards** a fait état des remarques des banques françaises sur certaines zones du PAYMUL 96A à destination des grandes entreprises dans le cadre des travaux engagés par l'UN-CEFACT.

### POSITION DES BANQUES FACE A DES TIERS SOLLICITANT LA RECUPERATION DES EXTRAITS DE COMPTE DE NOS CLIENTS SUR DES SERVEURS CENTRALISES

Ces demandes émanent du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de certaines SSII. L'analyse du groupe de travail **Entreprises** montre que les risques encourus par la profession sont des risques « sécuritaires » et de « confidentialité des données ».

Des propositions de clauses de sauvegarde à intégrer dans les conventions de service destinées aux clients ont été proposées et sont en cours de validation

<sup>11</sup> N° 2003/198 du 21/07/2003

## La standardisation et la normalisation

### CONVERGENCE SWIFT / ISO / CENB

L'année 2003 a donné lieu à une action très volontariste d'harmonisation et de convergence des travaux de standardisation dans la sphère financière, avec pour objectif que les standards définis par les établissements de crédit dans le cadre de SWIFT soient reconnus et pris en compte au niveau intersectoriel, tant à l'UNCEFACT qu'à l'ISO.

L'action des représentants français (groupe **Méthodologie et Standards**) a été déterminante : en 2004, ceux-ci continueront à agir concrètement jusqu'à l'obtention d'un réel consensus que nous espérons atteindre à la fin du premier semestre 2004.

Le groupe **Méthodologie et Standards** a également participé à de nombreux travaux de place parmi lesquels nous citerons :

- la modélisation de nouvelles modalités de paiement dans le cadre des téléprocédures ;
- l'harmonisation et la mise en cohérence du format CFONB d'ordres de paiement internationaux avec les nouveaux standards SWIFT XML ;
- l'analyse des demandes provenant des grandes entreprises pour l'évolution du format Paymul d'EDIFACT.

## Les nouveaux services

### V COM

La convention V COM, approuvée par le Comité juridique de la FBF est maintenant validée par l'AFTE. Elle fera l'objet d'une prochaine publication.

### LES « E & M PAYMENTS »

Le groupe **E & M Payments** a travaillé, en tant que groupe miroir de l'EPC, sur le rapport définissant les besoins business et fonctionnels des paiements à partir de mobiles ainsi que sur le rapport du CENB sur les différences entre les besoins des banques et des opérateurs de téléphonie mobile dans ce domaine.

### LE POSTE UTILISATEURS

Le groupe **Poste utilisateurs** a pour mission de se prononcer sur les spécificités du/des postes de travail susceptibles d'être recommandés aux clients pour l'authentification et la signature électronique dans leurs échanges avec les banques.

Un premier rapport a été élaboré, reprenant les directives, lois et autres documents juridiques pouvant avoir un impact sur les postes utilisateurs.

Un document d'architecture décrivant les composants d'un poste Utilisateurs et ses contraintes sécuritaires a également été préparé.

Ces deux premières étapes sont les préalables à l'étude d'opportunité d'utilisation du lecteur FINREAD engagée début 2004.



## Echanges Banques Clients

- Refonte des brochures techniques destinées aux banques et aux entreprises, notamment sur les relevés de compte.
- Position des banques françaises sur les standards existants d'instructions de paiement dématérialisées.
- Etebac 5 : décisions sur le développement d'un serveur d'opposition et le remplacement des cartes de type DX+.
- Suivi des travaux de SWIFT (MA CUGs, Bolero, SWIFT Trade platform, ...).
- Suivi des projets des experts-comptables et de la Banque de France en matière de télétransmission de liasses fiscales.
- Veille sur le développement de plates-formes de dématérialisation d'échanges (EBPP, carte d'achat publique entre autres) ou les nouveaux services de cash management (Cable & Wireless, Sungard, ...).

## Certification et Signature Electronique

- Analyse des risques et opportunités pour les banques dans tous les métiers de la certification (identification, authentification, archivage, horodatage, habilitations, poste utilisateurs, ...).
- Identification des domaines de mutualisation possible dans ces métiers (banques entre elles et partenariats externes).
- Définition d'un gabarit bancaire pour les certificats X509 V3.
- Proposition de solutions d'authentification adaptées aux différents projets ADELE.
- Participation aux travaux de l'Administration sur la politique de certification et de référencement intersectorielle.

## Nouveaux media, E & M Payments

- Proposition de solutions de paiement adaptées aux différents projets ADELE.
- Participation aux travaux de l'Administration sur le développement des cartes d'authentification.
- Validation des propositions émanant de l'EPC et de l'ECBS.
- Suivi des travaux du GIE CB avec les opérateurs de téléphonie mobile sur les micro-paiements.
- Veille sur les solutions de paiement via téléphone mobile ou télévision interactive.

## Sécurité

- Profil de protection : certification, politique de communication, suivi des pilotes bancaires pour un retour à la profession d'ici fin 2004.

## Méthodologie et Standards

- Suivi des travaux de convergence ISO / SWIFT / ECBS / UN CEFACT.
- Veille sur les demandes des clients (standardisation des factures des banques à l'égard des corporates par exemple).
- Proposition sur l'utilisation du format CFONB virement 320 pour des opérations domestiques.

# >>> VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

*Animateur : Jean-Michel LECLERCQ - (Société Générale)*

*Co-Animateur : Alain POCHET<sup>12</sup> - (BNP Paribas)*

*Secrétariat : Jeannick QUERUEL - (Société Générale)*

---

## PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION

Le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers traite des questions relatives aux instruments financiers et à leurs marchés.

Ayant reçu délégation de l'AFNOR, il est en liaison avec cet organisme, notamment au titre de la normalisation internationale. Le Pôle a d'ailleurs désigné l'un de ses membres, le responsable de l'Agence Française de Codification (AFC) et de l'« Association of National Numbering Agencies » (ANNA), pour le représenter dans les réunions de travail internationales.

Le Pôle se compose de représentants d'établissements de la Place (près d'une vingtaine) qui se réunissent en séance plénière en moyenne quatre fois par an.

Lors de ces réunions plénières, le Pôle établit son **programme de travail** et décide de la suite à donner aux dossiers traités par les groupes de travail ad-hoc qu'il a constitués. Les dossiers qu'il présente aux instances de décision du CFONB sont le résultat d'un large consensus.

Chaque dossier est traité par un **groupe de travail ad-hoc**, constitué de représentants des intermédiaires de la Place ainsi que dans certains cas, d'experts extérieurs : organismes de tutelle (Trésor, AMF), sociétés émettrices ou organes représentatifs, ou autres (FININFO, SWIFT, AFNOR, ...).



---

<sup>12</sup> Remplacé à compter du 01/01/04 par Jean-Luc Delassus (BNP Paribas)

# ACTIVITE DE L'EXERCICE ECOULE



L'année 2003 a été principalement consacrée aux travaux de mise en œuvre du code ISIN en France dont le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a été chargé, suite aux actions qu'il avait réalisées sur cette réforme en 2001 (cahier des charges) et en 2002 (compléments au cahier des charges).

Par ailleurs, le Pôle a complété ses travaux précédemment engagés sur le vote des actionnaires en assemblée générale par des moyens de télétransmission, notamment en standardisant les informations échangées lors de ces opérations et en définissant les procédures qui permettent aux intermédiaires inscrits d'utiliser ce support informatique pour transmettre les votes de leurs clients non résidents.

## Mise en œuvre du code ISIN

A la suite de la publication fin 2001 du cahier des charges pour la mise en œuvre du code ISIN en France, et de la diffusion début 2002 d'informations complémentaires, il a été décidé de fixer la date de réalisation de cette réforme aux **samedi 28 et dimanche 29 juin 2003**.

Cette réforme était rendue nécessaire par la bonne fin des actions d'harmonisation engagées par Euronext et la raréfaction des codes à 5 chiffres chez l'AFC ; en outre, elle permet à la France d'adopter un standard incontestable - le **Code ISIN** est défini par la norme ISO 6166 (réf : NF ISO 6166 et AFNOR NF K12-120) - et conforme à l'usage des principales places financières du monde.

L'adoption  
d'un standard  
utilisé par les  
principales  
places  
financières

Afin de préparer au mieux l'échéance de cette réforme, la communauté financière française a décidé de créer une structure de suivi de projet. Celle-ci était composée :

- d'un **Comité de pilotage**,
- d'un **Comité technique**.

**Le Comité de pilotage** a eu pour mission d'arbitrer les propositions du Comité technique et de traiter les questions d'ordre économique ou d'importance majeure. Animé par le Président de l'AFTI, il était composé de représentants des entreprises de marché, d'établissements bancaires, d'associations représentatives des prestataires de services d'investissement, des sociétés de gestion, de sociétés émettrices, et de la FBF.

Mandaté par la commission Banque d'Investissement et de Marchés (BIM) de la FBF, il rendait compte également de ses travaux au Comité de Place d'Euroclear France et au Comité directeur des projets de Place d'Euronext (C3P).

**Le Comité technique** était chargé du pilotage technique du projet pour le compte de la Place. Il était composé des membres du groupe ad-hoc du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers qui ont rédigé le cahier des charges, et des représentants des autorités de tutelle, des entreprises de marché, de sociétés de gestion, des prestataires de services d'investissement et de leurs sous-traitants en services informatiques.

Il a eu pour mission :

- d'assurer le suivi de la cellule « Info ISIN », mise en service sur le site Internet d'Euroclear France pour compte commun des entreprises de marché ;
- en liaison avec les entreprises de marché, d'élaborer la stratégie des tests de Place, et le suivi opérationnel de leur réalisation ;
- de rédiger certaines communications à l'égard des professionnels de la Place ;

- de mettre en œuvre, selon sa proposition au Comité de pilotage qui l'a approuvée, une structure spécifique de suivi de la bascule des 28 et 29 juin 2003 et d'en définir la procédure et les moyens nécessaires.

Ce Comité technique était placé sous l'autorité du responsable du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers et animé par son secrétaire.

De septembre 2002 à mai 2003, ce Comité technique a tenu 9 séances de travail, chacune d'elles réunissant près de cinquante participants, représentant les établissements acteurs de cette réforme.

Le Comité de pilotage était régulièrement informé du suivi des travaux du Comité technique par le responsable du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers et son secrétaire, notamment au cours de ses 7 réunions plénières.

Au total, la forte implication de l'ensemble des acteurs de la Place a permis de réaliser cette réforme dans des conditions très satisfaisantes puisque dès le lundi matin, 30 juin 2003, les marchés ont pu réouvrir normalement, en « tout ISIN ».

## **Assemblées générales d'actionnaires de sociétés françaises cotées : vote par des moyens de télétransmission**

A la demande de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions), le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers a participé, dès fin 2000, aux travaux du groupe de travail présidé par le Délégué Général de l'ANSA. Ce groupe, composé également de représentants de la Chancellerie, des sociétés émettrices et des prestataires de services informatiques, avait pour mission de définir les procédures et moyens à mettre en œuvre pour l'application du rapport de l'ANSA sur « L'utilisation des moyens de télétransmission et les assemblées générales d'actionnaires », publié en janvier 2000 (document qui a largement inspiré le législateur pour la rédaction des articles de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques de 2001 - Loi NRE 2001-420 du 15 mai 2001).

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un vade-mecum, prenant en compte les propositions techniques du Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers et valant accord de Place.

Les études réalisées, portent essentiellement sur le vote par Internet pré-assemblée.

Le dossier établi par le groupe de travail ad-hoc du Pôle a été diffusé à la Place, dès la parution du décret d'application de la loi NRE (décret n° 2002-803 du 3 mai 2002 - publié au Journal Officiel du 5 mai 2002) par le CFONB (cf. : communication adhérents n° 2002/155 du 14/05/2002). Destiné aux intermédiaires, ce dossier se compose d'un document précisant les règles à respecter par chaque intervenant selon sa fonction dans la chaîne de circulation de l'information, et du vade-mecum rédigé par l'ANSA.

Le groupe de travail ad-hoc du Pôle a poursuivi sa tâche dans le but de définir et de standardiser les informations échangées entre les teneurs de comptes et le centralisateur de l'assemblée. Ces travaux ont abouti à la rédaction du rapport, diffusé par la communication adhérents n° 2003/054 du 11/02/2003. La nature et la structure des informations à échanger sont celles déjà utilisées dans le TPI (Titre au Porteur Identifiable) ou sur les BRN (Bordereaux de Références Nominatives).

Enfin, le Pôle a défini et élaboré la procédure à observer pour permettre aux intermédiaires inscrits de transmettre, par des moyens télématiques, les votes des actionnaires non résidents pour lesquels ils interviennent : ce dossier a fait l'objet d'une information à la Place, le 22 décembre 2003, par la procédure habituelle de diffusion (communication adhérents n° 2003/331).

## AFNOR



Les travaux conduits au niveau domestique par le Pôle Valeurs Mobilières et Marchés Financiers n'ont pas justifié la publication de norme AFNOR en 2003. Au plan de la normalisation internationale, les travaux ont porté sur les normes suivantes :

### ISO-10962 – CODE CFI (CLASSIFICATION OF FINANCIAL INSTRUMENTS)

Il est rappelé que l'ANNA a pris les décisions suivantes concernant le code CFI :

- 1<sup>er</sup> juin 2003 – Allocation du code CFI pour tout code ISIN nouvellement créé,
- janvier 2004 – Allocation du code CFI à tous les codes ISIN déjà présents dans la base de données.

Toutefois, la France n'envisage pas la mise en place de ce code dans l'immédiat.

### ISO-10383 – CODE MIC (MARKET IDENTIFIER CODE)

Tandis que les banques françaises utilisent actuellement les codes d'identification des marchés créés par Fininfo, il est convenu qu'Euroclear France revoie en 2004 dans quelle mesure ces codes nationaux pourraient être remplacés par des codes MIC.

### ISO-18773 – SECURITIES AND RELATED FINANCIAL INSTRUMENTS – ABBREVIATIONS

### ISO-18774 – FINANCIAL INSTRUMENT SHORT NAME (FISN)

La France s'est abstenue lors du vote de décembre dernier : la valeur ajoutée par ces deux nouveaux standards internationaux reste à préciser eu égard à leur coût prévisible de mise en place.



## CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2004

Après la mise en œuvre du dossier ISIN, le Pôle poursuivra ses travaux de mise en conformité des pratiques de la place financière de Paris avec les standards internationaux.

Par ailleurs, il a repris les études inscrites à son programme de travail qu'il avait dû suspendre pour mener à bien la réforme ISIN.

Ainsi des groupes ad-hoc ont-ils commencé leurs séances de travail sur :

- la standardisation et l'informatisation des échanges d'informations entre intermédiaires ;
- la rédaction de guides opératoires sur dossiers au nominatif de valeurs admises aux opérations d'un dépositaire central, tâche relativement lourde.

Parallèlement, il poursuivra son action permanente de suivi des évolutions techniques et des travaux de normalisation internationale (ISO, SWIFT).

# >>> COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

*Animateur : Jacqueline LACOSTE - (Banque de France)*

*Co-Animateur : Bernard DUTREUIL - (Fédération Bancaire Française)*

*Secrétariat : Joël KRIN - (Banque de France)*

---

## **PERIMETRE, MISSION ET ORGANISATION**

Le Comité des Fonctions Transversales est chargé en particulier d'apporter : «toute expertise complémentaire indispensable en matière de sécurité des moyens de paiement, de bon fonctionnement des systèmes d'échange, de cohérence des normes, ainsi que sur les plans réglementaire et juridique».

Le Comité des Fonctions Transversales s'appuie sur une dizaine de groupes de travail, qui témoignent de la diversité de ses activités au sein du CFONB.





## Groupe Incidents liés aux échanges

Le groupe **Incidents liés aux échanges** est chargé d'examiner les incidents relatifs à des opérations échangées sur le Système Interbancaire de Télécompensation (SIT). A ce titre, il est amené à éclaircir, approfondir ou compléter les règles professionnelles existantes. Il travaille en étroite relation avec les Pôles Moyens de Paiement – Groupe 1 et Groupe 2 du CFONB comme avec le Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation (GSIT). Un représentant du GSIT assure désormais le secrétariat du groupe.

Le groupe a principalement travaillé sur les deux dossiers suivants :

- le règlement interbancaire des valeurs perdues pour les instruments échangés dans le SIT: le groupe a repris la circulaire de 1992 et a intégré les modifications qui sont survenues dans les circuits de traitement, en particulier l'échange d'images-chèques, qui est régi par la Convention professionnelle signée en 2003. Initialement cantonné aux valeurs perdues après remise à l'établissement remettant et avant présentation à l'établissement tiré, le texte en projet sera étendu, en partant notamment des règles de l'échange d'images-chèques, au cas des valeurs perdues après constitution de l'image-chèque ;
- la refonte des textes existants sur les Annulations d'Opérations Compensées à Tort (AOCT), afin d'une part d'en restreindre l'usage aux strictes erreurs techniques et d'autre part d'intégrer l'ensemble des instruments liés à l'image-chèque. A cet effet, un groupe ad-hoc a été mis en place qui a examiné la cohérence de l'utilisation de tous ces instruments et proposé des solutions, soumises pour validation au groupe **Incidents**. Les dernières validations et relectures de ce texte permettent d'envisager une circularisation au cours du premier trimestre 2004.

La prise en compte des modifications consécutives à l'EIC

Enfin le groupe a été saisi par le Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 pour fixer le seuil des rejets hors système d'échange en cas de non-respect des délais interbancaires.

## Groupe Fichiers d'incidents de paiement

Le groupe **Fichiers d'incidents de paiement** est chargé de suivre les évolutions légales, réglementaires et techniques relatives aux fichiers d'incidents gérés par la Banque de France. Il est scindé en deux sous-groupes : **Fichier central des chèques / Fichier national des chèques irréguliers** d'une part, **Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers**, d'autre part. Au cours de l'année 2003, les travaux de ces sous-groupes ont porté respectivement sur :

- l'examen de la proposition de modification du projet de communication adhérents « Procédure de déclaration des faux chèques au Fichier National des Chèques Irréguliers » (FNCI) élaboré par le groupe **Prévention de la fraude** ;
- la préparation des modalités de restitution aux établissements des informations issues de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui a aménagé la procédure de traitement des situations de surendettement. Outre la modification de la durée de recensement des types de mesures déjà existants dans le Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP), les nouvelles dispositions prévoient l'inscription du débiteur dès la saisine de la commission de surendettement, de la procédure de rétablissement personnel et des jugements de liquidation judiciaire prononcés dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle en application de l'article L. 628-1 du code de commerce (faillite civile).

Durant l'année 2003, deux groupes ad-hoc ont été constitués :

La mise en œuvre du projet Inet fichiers d'accès sur Internet des fichiers d'incidents de paiement

- le groupe ad-hoc **Inet-fichiers incidents de paiement**, qui a pour objet la concertation avec les établissements de crédit sur les modalités de démarrage et de déploiement du projet Inet fichiers d'accès sur Internet des fichiers d'incidents de paiement gérés par la Banque de France. Les thèmes évoqués en 2003 ont porté sur le référentiel des adhérents et la présentation des écrans de saisie et de consultation. Les travaux se poursuivront en 2004 dans le cadre de l'ouverture de l'accès au Fichier Central des Chèques (FCC) fixée au 26 janvier 2004, et aux FICP et FNCI à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2004.
- Le groupe ad-hoc **Tarification**, créé à la demande des établissements, a pour objet de présenter une vision générale de la tarification des fichiers d'incidents de paiement. La Banque de France a ainsi communiqué sa grille de tarification des consultations FCC et FICP (hors vidéotex et voie descendante) en précisant que la facturation se limitait à la couverture des coûts de gestion des fichiers que lui a confiés le législateur.

L'examen annuel de la tarification FICP, eu égard à la complexité de la facturation de la copie mensuelle relève également de ce groupe. A ce titre, une réflexion a été engagée à la demande des établissements sur les modalités de révision de la facturation de ce vecteur de diffusion.

## Groupe Fichiers des Implantations Bancaires



Le groupe **Fichier des Implantations Bancaires** est chargé de définir les règles d'alimentation et de diffusion des informations relatives au Fichier des Implantations Bancaires (FIB) géré par la Banque de France.

En 2003, le groupe a travaillé sur les thèmes suivants :

- l'examen d'un certain nombre de demandes de dérogation a mis en évidence des difficultés d'application de la communication adhérents n° 2001/075 du 06/03/2001. Cette communication instaure pour les déclarations de transfert un délai différent dans le cas d'une reprise du code de l'absorbé (2 mois) et en cas de maintien du code de l'absorbant -le délai est alors d'un an-. Or il apparaît qu'un délai de 2 mois est très court, face aux diligences à accomplir pour la présentation du dossier d'agrément au Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) dans le cadre d'une fusion/absorption. Il a donc été convenu d'engager une réflexion sur le sujet ;
- par ailleurs, le groupe a été saisi d'une difficulté relative à la mise à jour des tables du GSIT en cas de cessation d'activité d'un établissement. Après analyse, il a été convenu que le GSIT officialisera la procédure actuellement en vigueur, qui consiste à ne mettre à jour les tables de routage du SIT en cas de cessation d'activité d'un établissement qu'un mois après la date de fin de diffusion du FIB.

## Groupe Monnaie fiduciaire

L'aménagement des normes actuelles des opérations dans le cadre des orientations fixées par l'Eurosystème

Le groupe **Monnaie fiduciaire** a pour objet de développer les échanges de vues avec les établissements de crédit sur la monnaie fiduciaire. Le groupe a notamment pour mission, dans le cadre des orientations et décisions prises par l'Eurosystème, d'approfondir, de compléter ou de modifier les normes actuelles des opérations, sans omettre d'intégrer l'indispensable dimension « sécuritaire » qui s'attache à tout mouvement fiduciaire.

Au cours de l'année 2003, le groupe **Monnaie fiduciaire** a abordé les thèmes suivants :

- la déclinaison des règles de l'Eurosystème concernant les modalités des opérations de numéraire –billets et monnaies- aux guichets des banques centrales ;
- le projet de restructuration du réseau des caisses de la Banque de France : ce projet a été présenté au groupe par la Banque de France, qui a rappelé que le schéma envisagé n'entraînait pas de réorganisation de la filière fiduciaire ;
- les travaux sur le décret lié au recyclage : la Direction du Trésor a engagé une concertation avec les acteurs concernés (transporteurs de fonds, établissements de crédit,...) sur un projet de décret relatif au recyclage. Un point d'avancement des travaux a été fait lors de chaque réunion du groupe. En outre, deux questions liées aux dispositions prévues dans le projet de décret ont été étudiées : les circuits d'information sur la contrefaçon des billets euros et les tests sur les machines de traitement des billets ;
- les billets maculés : diverses problématiques liées aux billets maculés ont été recensées par le groupe (communication vers le commerce et/ou le public, aspects techniques, juridiques, ...). En fin d'année, la Banque de France s'est vue confier par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie la mission d'animer un groupe interprofessionnel sur cette question. Les travaux de ce nouveau groupe feront l'objet d'un suivi par le groupe **Monnaie fiduciaire** du CFONB.

Le caractère interprofessionnel du domaine fiduciaire est de plus en plus marqué : le rôle des transporteurs de fonds et du grand commerce dans la filière fiduciaire est devenu croissant au fil du temps, et la plupart des travaux (billets maculés, décret lié au recyclage, ...) sont conduits dans des instances spécifiques qui rassemblent les différentes catégories d'acteurs concernés.

## Groupe Balance des paiements

Le groupe traite des thèmes qui concernent, pour la profession bancaire, les obligations déclaratives destinées à l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et de la zone euro.

L'évolution nécessaire des systèmes de collecte nationaux en Europe

La Banque de France a fait part aux membres du groupe des projets d'évolution des systèmes de collecte nationaux en Europe, ainsi que de la stratégie qu'elle compte suivre à moyen terme pour limiter la charge statistique qui pèse sur les établissements. En raison de l'instauration du seuil d'exemption déclaratif de 12.500 euros par la Commission européenne début 2002, qui est à l'origine d'une perte d'informations sur l'évaluation des services transfrontaliers notamment, la Banque de France a informé les membres du groupe du transfert progressif de certaines obligations vers les entreprises par le biais d'enquêtes statistiques qui seront lancées à l'horizon 2006-2008 auprès des PMI/PME. Ces enquêtes auront pour objectif de mieux cerner les opérations internationales de ces agents économiques, tout particulièrement dans le domaine des services et des revenus. La Banque de France a également annoncé la suppression des déclarations pour les règlements de marchandises en janvier 2004, et l'éventualité d'un allègement de certaines procédures de contrôle. Plusieurs autres projets d'évolution des obligations déclaratives ont été présentés et seront approfondis dès 2004.

Une présentation des principaux enseignements de la mission d'inspection menée entre juin et novembre 2003 par la Banque de France auprès des établissements les plus actifs dans le domaine des titres a également été faite aux membres du groupe.

Enfin, les établissements ont fait état de leur volonté de voir le seuil d'exemption européen relevé de 15.000 à 50.000 euros ; ils ont par ailleurs exprimé le souhait que soit étudiée la faisabilité de techniques d'échantillonnage sur leurs déclarations. Ces deux points feront l'objet d'un suivi et d'un examen en 2004.



## Groupe Prévention de la fraude sur documents papier

Le groupe **Prévention de la fraude sur documents papier**, s'est réuni douze fois en 2003.

Ses travaux ont été orientés vers deux domaines principaux :

- un état des lieux de la fraude sur chèque. Une douzaine de propositions ont été transmises au Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 du CFONB pour analyses complémentaires ;
- les problèmes de sécurité des envois de chèquiers. Un questionnaire a été établi et complété par les établissements participant au groupe de travail. Une synthèse de la situation a été présentée au Comité de Direction du CFONB.

En outre, le groupe de travail s'est attaché à :

- préparer une communication adhérents de rappel concernant les déclarations des faux chèques au FNCI, ce, en liaison avec le sous-groupe **FNCI** (publiée sous la référence 2003/334) ;
- travailler, à titre expérimental, à partir d'un échantillon d'établissements déclarants sur les rejets d'images-chèques par type de motif bancaire.

Le groupe compte élargir son périmètre, plus ciblé précédemment sur le chèque, à d'autres moyens de paiement : TIP, prélèvements, virements (France ou étranger) ... prenant la dénomination de « Prévention de la fraude sur moyens de paiement scripturaux ».

Ses principales missions seront de concevoir un guide de sensibilisation des agents d'accueil aux pièges de la fraude ; étudier tout nouveau cas de fraude ; suivre la réalisation des travaux transmis au Pôle Moyens de Paiement – Groupe 2 du CFONB ; réaliser des études ponctuelles pour le compte de la profession bancaire.

## Groupe Détection et recensement de la fraude sur les moyens de paiement scripturaux

Le groupe **Détection / recensement de la fraude**, créé en 2003, est chargé d'établir une méthodologie de recensement des cas de fraude commune à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, traditionnels ou innovants, ainsi qu'une méthode d'élaboration de statistiques en matière de fraude. Il doit également réfléchir aux moyens d'appréciation de la fraude ainsi qu'à la création d'un dispositif d'alerte de la profession.

L'année 2003 a été principalement consacrée à l'élaboration d'une définition et d'une typologie de la fraude communes à l'ensemble des moyens de paiement. Le groupe s'est également attaché à répertorier l'ensemble des sources pouvant concourir à l'élaboration de statistiques.

Il sera amené, en 2004, à approfondir sa réflexion sur les modalités pratiques d'établissement de statistiques de la fraude et sur la création d'un dispositif d'alerte de la profession.

## Groupe Préparation d'un questionnaire pour l'établissement d'une cartographie des moyens de paiement scripturaux

Le groupe **Préparation d'un questionnaire pour l'établissement d'une cartographie des moyens de paiement scripturaux**, a pour mission de définir un questionnaire qui sera envoyé par la Banque de France à l'ensemble des établissements de crédit gestionnaires de moyens de paiement scripturaux. L'établissement, grâce à ce questionnaire, d'une cartographie fine et exhaustive de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux s'inscrit dans le cadre des missions que la Banque de France exerce au titre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux et

La couverture des besoins de reporting statistique à la BCE et à la BRI

des systèmes de paiement et permettra de couvrir les besoins de reporting statistique à la Banque Centrale Européenne et à la Banque des Règlements Internationaux.

En 2003, les réunions du groupe de travail lui ont permis de :

- préciser le contexte de l'exercice de cartographie : des éclaircissements ont été apportés aux participants sur l'élaboration des « Blue » et « Red Books » et sur les besoins de la Banque de France pour l'exercice de ses missions de surveillance sur les moyens de paiement scripturaux ;
- définir la démarche du groupe : celui-ci tente dans un premier temps de définir les données dont il serait souhaitable de disposer, avant d'examiner les possibilités en la matière ;
- élaborer un premier tableau répertoriant les éléments qu'il serait utile de recenser. Les participants ont été invités à fournir leurs commentaires sur un projet qui leur a été envoyé au dernier trimestre 2003.

Le groupe souhaite élaborer une version définitive du questionnaire en 2004.

## Groupe Concertation sur les échanges informatisés entre la Banque de France et les banques, et sur les modes de sécurisation

Ce groupe a été créé pour répondre aux attentes de la profession bancaire en matière de concertation sur les modes d'échange d'information et leur sécurisation, à l'occasion de l'ouverture du portail POBI<sup>13</sup>. La mission de ce groupe est double : elle vise à l'information de la profession bancaire et au recensement des attentes de la profession.

Les travaux de ce groupe sont essentiellement axés sur les infrastructures d'échange. Cette entité n'a pas vocation à discuter du contenu des échanges, même si certains travaux peuvent amener les participants à évoquer des sujets relatifs aux applicatifs concernés ou aux politiques de sécurité qui y sont afférentes.

La première réunion du groupe a eu lieu le 5 décembre 2003, et a permis de préciser la mission du groupe, l'organisation des travaux, et de présenter un panorama des modes d'échanges en insistant notamment sur le positionnement de POBI et de GFIN<sup>14</sup>.

Dès la première réunion, les participants ont énuméré les thèmes qu'ils souhaiteraient voir aborder :

- l'architecture technique à mettre en œuvre dans les banques pour les échanges avec la Banque de France ;
- la politique de certification, l'utilisation des certificats émis par les banques ;
- la vision globale des échanges avec la Banque de France ;
- la problématique relative à la sécurisation des échanges ;
- l'utilisation de protocoles standards ou proches des standards de fait (notamment SWIFT).

Des orientations à définir pour répondre aux attentes de la profession bancaire

Les besoins d'information et de concertation donneront lieu à des présentations de la Banque de France, des établissements et de tiers. Les attentes de la profession bancaire seront exprimées et consolidées afin de définir les orientations techniques pour une évolution des services d'échanges. Le groupe de travail produira un rapport identifiant les attentes et proposant les axes d'évolution. La durée prévisionnelle des travaux est fixée à un an.

Parmi les sujets à traiter, le groupe s'attachera dès le début de l'année 2004 à aborder les thèmes de l'acceptance de certificats non émis par la Banque de France, des engagements de sécurité figurant dans les contrats, et des scénarios de concentration de certificats dans les établissements pour les échanges vers la Banque de France.

<sup>13</sup> Portail Bancaire sur Internet, destiné à donner un accès en mode transactionnel aux applications mises à disposition par la Banque de France (FIBEN, FCC, FICP, FNCI...).

<sup>14</sup> Guichet Fichiers sur Internet, destiné à offrir un service de dépôt et de retrait de fichiers vers la Banque de France en substitution des échanges de papier ou de disquettes.



## Groupe Terminologie

Le groupe **Terminologie** est chargé d'élaborer et de mettre à jour régulièrement une terminologie bancaire et financière multilingue, afin de fournir à la communauté bancaire et financière dans son ensemble, d'utiles références et des éclaircissements conceptuels.

Le groupe **Terminologie**, qui continue à travailler en étroite collaboration avec le groupe **Sécurité** du Pôle EDI & e-business, a rédigé la cinquième version de la « Terminologie bancaire et financière ». Pour continuer à satisfaire la profession bancaire dans son ensemble et afin de promouvoir le plurilinguisme, le groupe de travail a ajouté des équivalents en russe. La cinquième version comprend ainsi les langues de travail suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien et russe. En 2004, cette procédure de coopération avec d'autres groupes du CFONB va être étendue au groupe **Monnaie fiduciaire**.

Cette terminologie, constamment mise à jour, est accessible sur le site du CFONB ainsi que sur celui de la Fédération Bancaire Française (FBF).



## Veille juridique

Plutôt que de créer un groupe permanent, il a été décidé d'opérer au cas par cas sur les questions juridiques soulevées par les groupes de travail du CFONB, en consultant les experts juridiques de la Banque de France et ceux des autres membres du CFONB désignés en fonction de la nature du sujet à traiter.



# >>> L'ASSEMBLEE PLENIERE

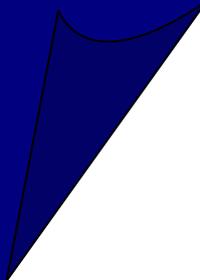
## LES RENCONTRES :

> *LES DEFIS 2003 : LA DEMARCHE SEPA,  
LE REGLEMENT EUROPEEN, LE CODE ISIN*

*25 mars 2003*

> *LES SYSTEMES D'ECHANGES*

*30 septembre 2003*





# LES DEFIS 2003 : LA DEMARCHE SEPA, LE REGLEMENT EUROPEEN, LE CODE ISIN

La deuxième édition des **Rencontres** a réuni la communauté bancaire le 25 mars autour du thème "Les défis 2003 : la démarche SEPA, le règlement européen, le code ISIN".

Un an jour pour jour après la réunion de lancement de l'European Payments Council, il s'agissait d'établir une sorte d'état des lieux de la démarche SEPA.

Jean-Claude THEBAULT, Directeur à la Direction des Institutions Financières et Marché Intérieur de la Commission Européenne, a ouvert la conférence et donné la vision de la Commission sur les enjeux de la construction d'une zone européenne de paiement autour des idées force que sont :

- la transformation de l'espace européen en espace domestique,
- la promotion de moyens de paiement efficaces et sûrs,
- le renforcement de la confiance du consommateur,
- la garantie de l'équité et la concurrence.

Après un rapide exposé sur l'organisation "miroir" mise en place au sein du CFONB pour préparer les prises de position des représentants français dans les instances dirigeantes et les groupes de travail de l'European Payments Council, une table ronde a permis à Norbert BIELEFELD, Secrétaire de l'EPC, Claude BRUN, récemment nommé Vice-Président, et Gérard MARTINET, animateur de la Task Force "Direct Debit" et membre du groupe de travail Business and Customer Requirements de :

- présenter l'institution EPC : sa source, sa constitution, son organisation, ses travaux ;
- répondre aux questions relatives aux infrastructures, PE-ACH notamment, leur évolution et à leur corollaire en terme de standardisation, de charges, d'organisation, de règles interbancaires et d'enjeux ;
- traiter des questions relatives aux moyens de paiement : état des lieux, évolution et impacts pour les banques et leurs clients.

Un point d'information a également été consacré au Règlement européen 2560 du 19 décembre 2001 sur les paiements transfrontaliers dont l'une des échéances était fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Le premier semestre 2003 devait aussi connaître une étape importante dans le domaine des « Securities » : celle du basculement, en France, de l'ensemble des instruments financiers au code ISIN à l'échéance des 28 et 29 juin.

Le CFONB a été chargé de la préparation et de la mise en œuvre de cette réforme qui devait permettre à la place de Paris de dialoguer en code international d'identification des instruments financiers. Jean-Michel LECLERQ, animateur du Pôle Valeurs Mobilières, a présenté le dispositif de suivi du projet ainsi qu'un point d'étape sur l'état de préparation de la place à quelques mois de l'échéance.

Enfin, c'est à l'occasion des **Rencontres** du 25 mars que Marcel RONCIN a dévoilé le nouveau logo du CFONB qui accompagne désormais l'ensemble de nos manifestations et de nos publications.

La conférence, conclue par Gilles GUITTON, Directeur général de la Fédération Bancaire Française, a accueilli quelque 200 participants.



# LES SYSTEMES D'ECHANGES

**L**e 30 septembre 2003, le CFONB a choisi de consacrer la troisième édition des **Rencontres** aux systèmes d'échanges.

Invité à ouvrir la conférence, Jean-Michel GODEFFROY, Directeur général des Systèmes de paiements de la Banque Centrale Européenne, a partagé son expérience et ses analyses sur l'avenir des systèmes d'échanges dans le contexte européen, qu'ils soient attachés aux gros montants, aux paiements de détail ou au règlement-livraison de titres.

Son intervention s'est articulée autour de quelques messages structurants de la BCE à l'attention de la communauté bancaire :

- à propos de la construction de TARGET 2, les leçons à tirer de l'expérience pour la convergence à terme vers une plate-forme technique unique, au détriment d'un système par consolidation des liens et au prix d'un abandon, par chaque pays, de ses spécificités nationales ;
- pour les systèmes de paiement de détail, une problématique abordée sous l'angle de la gouvernance et du « business case », avec un satisfecit pour le choix utile de l'EPC de ne pas essayer de construire des infrastructures mais un concept PE-ACH (Pan-European Automated Clearing House) ;
- enfin pour le règlement-livraison de titres, où la France a été au départ de la consolidation européenne avec la fusion SICOVAM/EUROCLEAR, un parallèle avec TARGET en termes d'importance des flux transfrontières, de disparition progressive d'acteurs nationaux devenus inutiles, la consolidation sur une plate-forme unique qui lui paraît aller dans le bon sens, mais une réserve sur la fusion des fonctions « Central Securities Depository » et les activités bancaires pour des questions de risque notamment.

*"On n'arrête pas le train de l'euro. Ce qui aujourd'hui apparaît comme visionnaire apparaîtra peut-être demain comme une évidence (...) et mieux vaut conduire le train de l'euro que de le prendre en marche" (Jean-Michel GODEFFROY).*



**A**u cours d'une deuxième partie, Jean-Marie AVADIAN, Président de l'ABE Clearing, Sylvain OMNES, Administrateur du GSIT, Yves RANDOUX, Administrateur du GIE Cartes Bancaires, Nicolas de SEZE, Directeur général adjoint des opérations à la Banque de France et Jacques VANHAUTERE, Directeur général de la C.R.I. ont proposé un point d'actualité sur les systèmes à la disposition des banques françaises pour assurer leurs échanges, qu'ils soient domestiques ou transfrontières, de masse ou de gros montants.

Ont ainsi été détaillés le rôle et les caractéristiques du SIT, de la C.R.I. dont la fiabilité est l'un des atouts indiscutables, de STEP 2, dont on retiendra l'image de "couteau-suisse", et les étapes de la construction de TARGET 2.

Une table ronde animée par Edouard-François de LENCQUESAING a ensuite permis à nos invités de se livrer à un exercice de prospective autour de la question "Quel avenir pour les systèmes d'échanges dans la compétition européenne ?".

L'adaptation des systèmes à des besoins futurs qu'il est encore difficile de mesurer, les éventuels rapprochements avec des systèmes étrangers, la problématique des coûts, de la fiabilité et de la disponibilité des services ont été autant de points abordés au cours d'un débat nourri où chaque intervenant a pu exposer sa vision de l'avenir et les conditions de la réussite d'une véritable Europe des infrastructures.

Un an après leur création, ces **Rencontres** s'étaient données pour objectif de faire mieux connaître les infrastructures de l'industrie bancaire dans leurs différences et leur complémentarité et de les situer dans la perspective européenne. La richesse des débats et l'intérêt manifesté par le public venu nombreux à l'auditorium de la FBF témoignent que la promesse a été tenue.

# >>> TRAVAUX EUROPEENS & INTERNATIONAUX

- > L'EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL (EPC)
- > LE COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION  
(CENB) – (ECBS)
- > LA NORMALISATION EUROPEENNE (CEN) ET  
INTERNATIONALE (ISO)
- > LES TRAVAUX DE L'UN / CEFACT / TBG5

*(United Nations / CEntre for the Facilitation of procedures  
and practices for Administration, Commerce and Transport / Trade and Business Group 5)*

# EPC - (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL)



## ORIGINE ET MISSION DE L'EPC

La création de l'EPC (European Payments Council) a été décidée à la suite de l'atelier européen destiné à la mise en place du « SEPA » (Single Euro Payments Area) des 25 et 26 mars 2002. L'EPC a lui été créé en juin 2002. Sa mission principale est la construction stratégique des systèmes et moyens de paiement en Europe. La vice-présidence de l'EPC est assurée par un banquier français, Claude Brun du Crédit Mutuel, et plusieurs représentants des banques françaises participent aux différentes instances de l'EPC.

La construction  
des systèmes et  
moyens de  
paiement en  
Europe

## ORGANISATION GENERALE DE L'EPC

La charte de l'EPC votée en décembre 2003 redéfinit l'organisation et le fonctionnement de l'EPC, élargi aux 10 nouveaux pays de l'Union Européenne.

L'EPC est la seule entité décisionnaire en matière de stratégie métier sur le domaine des moyens de paiement européens. L'EPC va se doter du statut d'ASBL (Association Internationale Sans But Lucratif), de droit belge.

Les instances de l'EPC sont :

- le Plénier, instance de décision,
- le Comité de coordination, instance de décision sur les procédures,
- le NGC, Nominating and Governance Committee, instance de recommandation,
- les groupes de travail et sous-groupes.

La mise en œuvre complète de la charte devrait être terminée d'ici juin 2004, avec l'élection d'un nouveau Plénier élargi.

## ORGANISATION DES GROUPES DE TRAVAIL

L'EPC comprend 5 groupes de travail, eux-mêmes subdivisés en sous-groupes :

- **Business and customer requirements.** Les objectifs de ce groupe consistent à développer une vision stratégique des moyens de paiement pan européens et définir les besoins des différents acteurs pour des moyens de paiement pan européens nouveaux ou améliorés.
- **Cash.** La mission du groupe est de faire des recommandations pour contribuer à la diminution de l'usage des espèces au sein de SEPA. Il traite des aspects législatifs, réglementaires et technologiques.
- **Cards.** Ce groupe traite de tous les moyens de paiement utilisant le support carte dans le but de déterminer une vision à long terme pour l'usage des cartes au sein de SEPA.
- **Infrastructure.** Ce groupe a pour objectif la définition d'un concept de système d'échange et de compensation pan européen, ainsi que les étapes intermédiaires nécessaires pour y parvenir et les conditions pour atteindre une masse critique d'échanges.
- **End to End STP.** Le principal objectif de ce groupe est d'établir des règles et des conventions permettant aux banques d'atteindre dans le cadre de SEPA une utilisation des processus STP supérieure à celle

constatée pour les échanges domestiques à ce jour. Ce groupe est notamment alimenté par les travaux du groupe **Business and customer requirements**.

La cartographie de ces groupes est jointe en annexe 4.

Une réorganisation de ces groupes, par instrument de paiement, est prévue pour début du deuxième trimestre 2004. Les relations avec l'ECBS et SWIFT seront également précisées, dans le but d'une meilleure efficacité de la normalisation européenne sur le domaine des moyens de paiement.

## ORGANISATION AU NIVEAU FRANCE

Au niveau français, des groupes domestiques miroirs ont été mis en place afin de préparer des propositions de positions communes, pour validation par les instances de Place. Ces positions sont ensuite défendues par les représentants français au sein de l'EPC, au titre de la communauté bancaire française. Les groupes miroirs sont logés au sein des structures du CFONB.

Pour les pléniers et groupes de coordination EPC, la concertation s'effectue lors de réunions préparatoires ad-hoc, à l'initiative de la FBF (secrétariat EPC de la FBF).

Le Bureau du COMP assure le pilotage des chantiers traités à l'EPC et alerte la Commission de Prospective pour les décisions de nature stratégique.

La cartographie des groupes miroirs est jointe en annexe 4.

## PRINCIPALES REALISATIONS



En 2003, l'EPC a validé les travaux suivants :

### LE GUIDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION CREDEURO

Les établissements de crédit qui adhèrent à la convention Credeuro s'engagent à exécuter en 3 jours les virements en euros jusqu'à 12.500 euros effectués dans l'Union Européenne, sous certaines conditions notamment la présence des codes BIC et IBAN.

### LA CONVENTION ICP (INTERBANK CONVENTION ON PAYMENTS)

La convention ICP s'applique au virement européen ; elle définit notamment l'option retenue pour la facturation clientèle (option SHARE) ainsi que les principes de facturation entre établissements de crédit, en particulier la suppression d'une pratique commerciale qui avait comme conséquence la réception par le client bénéficiaire d'un montant différent de celui envoyé par le client donneur d'ordre. La convention ICP s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

### L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE CARTES

Le plan d'action de lutte contre la fraude cartes voté en décembre 2003 comprend plusieurs volets :

- l'étude de faisabilité pour la création d'une base de données européenne ;
- le développement d'un kit anti-fraude ;
- le renforcement de l'implication de l'EPC dans le groupe de la Commission Européenne sur la prévention de la fraude ;
- la proposition faite à la Commission Européenne d'héberger sur son site un espace réservé aux banques pour l'échange des meilleures pratiques.

### L'ÉTABLISSEMENT DE RESOLUTIONS SUR LA MONNAIE FIDUCIAIRE

Au Plénier de décembre 2003, deux résolutions ont été votées : une sur les responsabilités des banques centrales en matière de monnaie fiduciaire, l'autre sur les transports de fonds transfrontières.

### LES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AUX CHEQUES TRANSFRONTIERES

Après un travail sur les moyens de paiement que les établissements de crédit peuvent promouvoir pour supprimer l'usage du chèque en transfrontière, le sous-groupe chèques est maintenant mis en sommeil.

### L'ÉTABLISSEMENT DE RESOLUTIONS SUR L'INFRASTRUCTURE

3 résolutions portant sur le PE-ACH (Pan European Automatic Clearing House) ont été votées :

- les principes de gouvernance des opérateurs de PE-ACH ;
- les principes de regroupement à but tarifaire des utilisateurs d'un opérateur de PE-ACH ;
- la capacité à recevoir, c'est-à-dire l'assurance que tout établissement de crédit européen s'est mis en mesure de recevoir un message en provenance du PE-ACH.

### L'ÉTABLISSEMENT DU PREMIER REPORTING SEPA

Un premier tableau de bord, appelé indicateurs SEPA, portant sur le dernier trimestre 2003, a repris des données provenant de l'ensemble des établissements de crédit européens sur l'adhésion à Credeuro, la mise en œuvre de la convention ICP, la diffusion des BIC+IBAN et la capacité à recevoir.

## CHANTIERS ET PERSPECTIVES 2004



En 2004, les principaux chantiers devraient porter sur :

- la poursuite de l'automatisation des transferts,
- la continuation du projet PEDD (Pan European Direct Debit),
- la lutte contre la fraude cartes,
- la rationalisation de l'usage de la monnaie fiduciaire.



# **LE CENB / ECBS (COMITE EUROPEEN DE NORMALISATION BANCAIRE / EUROPEAN COMMITTEE FOR BANKING STANDARDS)**

Créé en 1992, le CENB a pour objet d'élaborer des standards et des documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen.

Dans le cadre de cette mission, il joue également un rôle important de liaison avec les autres organismes internationaux de standardisation (ISO, SWIFT, ...).

2003 a constitué une année charnière dans la mesure où :

- c'est la première année de fonctionnement de la nouvelle organisation du CENB, conçue pour être plus réactive et mieux en ligne avec la structure de l'EPC.

Ainsi a été mis en place, en lieu et place du Comité Exécutif, un nouvel organe de Direction du CENB, le Board, dont la composition a été définie pour que ses membres constituent un relais direct avec les organes de direction de l'EPC. Il a également été adjoint à ce Board un Management Committee, émanation directe des secrétaires généraux des 3 ECSAs, chargé de la gestion administrative du CENB (budget, nomination des permanents, etc, ...).

- Dans le cadre de cette nouvelle organisation, le Board du CENB a décidé la création de quatre Task Forces, composées de quelques membres du Board et du Président du Comité technique concerné, dont les objectifs étaient :
  - de procéder à une revue du programme de travail et en dégager les points prioritaires ;
  - en ligne avec les recommandations stratégiques de l'EPC, de fixer les éventuelles nouvelles priorités à considérer.

Une nouvelle organisation plus réactive et en ligne avec l'EPC

Les conclusions de ces Task Forces ont été publiées fin 2003 / début 2004 ; elles constituent, pour chaque TC concerné, la trame directrice des travaux à effectuer.

- Par ailleurs, la volonté de mettre en place un espace européen des paiements (SEPA) s'est traduite par la mise en chantier de travaux significatifs, tout particulièrement au niveau des TC2 (moyens de paiement automatisés) et TC6 (services électroniques).
- Enfin, l'arrivée prochaine des pays accédants a sous-tendu un important effort d'information en leur direction notamment sur le thème du traitement STP des transactions.

Tout au long de cette année, les positions des banques françaises sur ces points, comme sur l'ensemble de l'activité des quatre Comités techniques actifs du CENB, ont été coordonnées et définies par la commission NBE (Normalisation Bancaire Européenne) du CFONB.

## **Le Comité Technique TC1 (cartes)**

Ce Comité Technique est présidé par le Royaume-Uni et son programme de travail couvre une production normative qui lui est propre ainsi qu'une contribution à d'autres instances (CEN, ISO) traitant de sujets en relation avec la carte.

Ainsi, en 2003, une nouvelle version du rapport technique présentant un panorama des porte-monnaie électroniques en Europe a été publiée. Ce document très complet fournit une description des produits avec des données techniques et économiques pour chacun des pays.

Un rapport technique précisant les besoins bancaires dans l'évaluation sécuritaire des produits cartes à puce selon la méthodologie des critères communs a été finalisé.

Dans le cadre de l'année européenne du handicap, des travaux portant sur le clavier d'entrée du code confidentiel ont débuté. Ils permettront aux déficients visuels d'utiliser plus facilement leur carte bancaire lorsqu'un code confidentiel doit être frappé, grâce à une uniformisation à travers l'Europe des futures générations de claviers (disposition, couleur et symboles tactiles des touches de commande).

Ce Comité a également été impliqué dans la définition, au sein de l'atelier CEN-ISSS, des spécifications dites « Embedded FINREAD » des lecteurs sécurisés de cartes à puce portés par différents types de terminaux domestiques/personnels (téléphone portable, décodeur de télévision, assistants personnels, ...).

Enfin, une importante contribution a été apportée aux travaux menés au sein de l'ISO (TC68 / SC6). Il s'agit d'une part de la révision de la norme relative aux protocoles d'échange entre acquéreurs et émetteurs, et d'autre part, de la gestion et la protection du code PIN dans différents environnements.

L'ensemble de ces contributions a permis de conforter la place des banques européennes dans les travaux de normalisation menés dans le domaine de la carte en général.

La place des  
banques  
européennes  
confortée dans  
les travaux de  
normalisation  
« Carte »

## ► Le Comité Technique TC2 (Moyens de paiement automatisés)

Du fait de son champ de compétence, le TC2 est tout particulièrement impacté par la mise en place de SEPA sous l'impulsion de l'EPC.

En parallèle, et tout particulièrement pour la promotion de l'utilisation du couple BIC-IBAN, le TC2 s'est investi dans les actions à mener auprès des pays dits « accédants » qui vont rejoindre l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Le TC2 WG1, en charge de l'IBAN, a préparé à cette intention un « Awareness Package » qui permet d'amener l'ensemble des communautés bancaires de ces pays à un niveau d'information uniforme. Sur le même sujet, en étroite coopération avec le Secrétariat du CENB, le TC2 WG1 continue à suivre attentivement l'implantation de l'IBAN en Europe et la documentation correspondante est mise à jour régulièrement sur le site du CENB.

Le TC2 a été sollicité par l'EPC pour réaliser une analyse comparative des données échangées dans les différents systèmes de règlement nationaux (le SIT pour la France) pour un virement basique avec celles qui doivent –au minimum- être échangées dans un système de règlement pan européen (PE-ACH). Une Task Force a été réunie dans ce but et les résultats des travaux ont été fournis à l'EPC en octobre 2003.

Par ailleurs, sur proposition de l'EPC, certains membres du TC2 ont participé aux travaux d'une Task Force conjointe EPC / CENB qui avait pour objectif de définir les conditions d'un traitement STP des rejets de virements transfrontaliers.

En ce qui concerne le débit direct pan européen enfin, les réflexions sur le choix d'un modèle ont été poursuivies au sein de l'EPC tout au long de 2003 et le TC2 devrait être saisi courant 2004 pour effectuer, en relation avec SWIFT, les travaux de normalisation nécessaires.

Des travaux  
impactés par  
la mise en  
place de  
SEPA sous  
l'impulsion de  
l'EPC

## ► Le Comité Technique TC4 (Sécurité)

Le TC4, animé jusqu'à la fin de l'année 2003 par l'Autriche, a continué à suivre les travaux issus de l'initiative européenne sur la signature électronique (EESSI – European Electronic Signature Standardisation Initiative) ainsi que différentes actions en cours au niveau de l'ISO TC 68 SC 2.

Rappelons que la France est représentée au TC 4 par Ch. Ritz (BNP Paribas) et J-L Barbut (GSIT). Elle participe activement aux groupes de travail WG 2 (Autorités de certification), WG 6 (Banque sur Internet), WG 9 (Algorithmes et gestion de clés, animé par J-L Barbut).

Une activité en lien avec l'initiative européenne sur la signature électronique

Le WG 2 (Autorités de certification) a poursuivi son travail d'examen des activités de normalisation sur les autorités de certification menées au sein de l'EESSI, de l'ETSI et de l'ISO TC 68 SC 2. Une attention toute particulière a été portée au projet de norme ISO 21188 sur les politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, notamment afin d'assurer sa conformité avec la Directive Européenne sur la signature électronique.

Le WG 6 (Banque sur Internet) a préparé le rapport TR 411 sur l'application des principes de gestion du risque émis par le Comité de Bâle appliqués à la banque électronique.

Le WG 9 (Algorithmes et gestion de clés) a publié en septembre 2003 la deuxième mise à jour du rapport "Guide générique sur les algorithmes et la gestion de clés" : TR 406/V3 dont la France est l'éditeur. Il a aussi permis d'établir des positions européennes coordonnées sur divers votes de projets de normes de l'ISO TC 68 SC 2 concernant la cryptographie. En 2003, le WG 9 a suivi la reprise par l'ETSI du travail sur le document spécifiant les algorithmes utilisables pour créer des signatures qualifiées au sens de la Directive européenne.

Un nouveau sujet de travail sur la sécurité des distributeurs de billets a été approuvé et un groupe de travail créé (WG 11) animé par les Pays-Bas dans lequel la France sera représentée.

A l'initiative du Royaume-Uni, un nouveau groupe de travail (WG 12) a été créé en fin d'année sur la signature électronique (en relation avec les travaux européens de l'EESSI). La France participera activement à ces travaux.

## Le Comité Technique TC 6 (Services électroniques)

L'expression de la position européenne dans les travaux de standardisation menés généralement chez SWIFT

Le TC6, dernier Comité technique créé au sein du CENB et animé par l'Allemagne, a pour mission de couvrir transversalement l'ensemble des travaux liés au développement des services électroniques. Le rôle du TC6 n'est pas de définir des stratégies mais, grâce à sa connaissance de l'état de l'art des nouvelles techniques, de préparer le travail pour que les instances européennes interbancaires puissent décider ces stratégies en connaissance de cause. Une fois celles-ci définies, ce groupe participe aux travaux de standardisation, généralement menés chez SWIFT, en représentant la position européenne.

Dans le contexte des évolutions de la standardisation décrites dans le chapitre sur l'UN/CEFACT (voir ci-après), le TC6 WG1 « electronic banking » a mis en sommeil ses travaux de définition des standards et a commencé à participer à des travaux de standardisation de SWIFT afin de faire valoir la vision européenne. En particulier, un représentant de ce groupe a participé à la standardisation du « customer to bank ».

Le TC6 WG2 « electronic Payment Initiator » a produit en 2002 le standard bancaire européen de l'«ePI». Il devait rédiger en 2003 un guide d'utilisation et préparer la communication propre à faire adopter ce standard. Le manque de précision sur la manière et les conditions d'utilisation de ce standard dans des environnements culturels différents selon les pays, a conduit à remettre en cause l'effort de généralisation envisagé.

Le TC6 WG3 « bank trust services », après avoir travaillé en 2002 sur les bases nécessaires à une interopérabilité des services de certification et signature électronique, a publié un rapport technique en 2003. Les objectifs du groupe doivent être précisés, en cohérence avec les travaux en cours dans d'autres organisations.

Le TC6 WG4 « mobiles services », qui n'est plus animé par la France, a produit en février 2003 un rapport sur les besoins bancaires et fonctionnels, prenant en compte l'état de l'art. Ce rapport a été validé, mais la définition des orientations stratégiques étant du ressort de l'EPC, la poursuite des travaux du groupe dépendra des décisions de l'EPC.

# LA NORMALISATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE



## La normalisation européenne (CEN)

Le CEN-ISSS a révisé en 2003 les spécifications « FINREAD (CWA 14174) » normalisant un lecteur sécurisé connecté à un ordinateur personnel, ainsi que les outils logiciels permettant d'assurer l'interopérabilité des applications indépendamment du support matériel du lecteur. Ce lecteur apporte le niveau de sécurité requis pour le commerce électronique en assurant l'intégrité des données de bout en bout, ainsi que l'authentification des acteurs. Les travaux « Embedded FINREAD » ont été finalisés ; ils ont consisté à généraliser les principes du lecteur « FINREAD » à d'autres types de terminaux (téléphone portable, décodeur de télévision, assistants personnels, ...), en conservant les mêmes niveaux de fonctionnalité et de sécurité.

Lecteur  
FINREAD,  
interface  
homme-  
machine,  
carte  
européenne  
du citoyen, ...

Le Comité TC 224 sur la carte, à vocation intersectorielle et présidé par un représentant du secteur bancaire français (R. Beltrando – GIE CB), a vu se poursuivre en 2003 de nombreux sujets portant sur les aspects ergonomiques et interface homme-machine, afin de faciliter l'utilisation des systèmes carte par les personnes ayant des besoins spécifiques. Ces travaux doivent être suivis de très près car ils pourraient impacter le parc des installations bancaires.

Un nouveau sujet initié par l'Administration française a été soumis au TC 224 : il s'agit de la carte européenne du citoyen. Cette carte doit permettre de remplir un certain nombre de fonctions : pièce d'identité au plan national, passeport européen dans l'espace « Schengen », authentification des citoyens lors de leurs démarches en ligne avec l'Administration et exécution des actions de signature électronique. La communauté bancaire française suit cette initiative, certains recoupements avec des activités bancaires n'étant pas à exclure.

## La normalisation internationale (ISO)



Ces travaux de normalisation concernent ceux réalisés par les sous-comités SC2, SC4 et SC6 du TC 68 et par l'ISO / IEC JTC1 SC 17 WG 4.

### LE TC 68/SC 2

Ce sous-comité en charge des « Opérations bancaires générales et de la sécurité », est présidé par les Etats-Unis. Son activité est relayée en France par la CG 68 CN 2 de l'AFNOR, présidée par le GSIT et qui se réunit dans le cadre du groupe **Sécurité** du Pôle EDI & e-business.

Les principaux travaux du TC 68 SC 2 ont porté en 2003 sur la Certification au sein du WG 8, notamment avec le projet de norme 21188 sur les Politiques d'usage de certificat et les déclarations de pratique de certification, ainsi que sur la révision par le WG 4 d'un guide pour la sécurité de l'information dans le domaine bancaire (« Information security guideline »). Ces deux groupes (WG 4 et WG 8) ont tenu chacun une réunion de travail en France, accueillis par le GSIT.

Par ailleurs, le SC 2 a approuvé la création d'un groupe de travail consacré à l'application de la biométrie dans le domaine financier.

## LE TC 68/SC 4

Ce sous-comité en charge des « Valeurs Mobilières et Instruments Financiers » est présidé par la Suisse - Nourredine Yous - Telekurs Finanz, qui a été reconduit pour une nouvelle période de 3 ans.

Lors de sa réunion annuelle, le SC 4 a recommandé, une nouvelle fois, que les valeurs mobilières multi-listées soient identifiées par leur code ISIN, complété du code MIC de la place de cotation.

Le « French National Report », commenté par notre représentant Alain Duhamel - Euroclear France, a été bien accueilli par le SC 4, qui apprécie l'utilisation du code ISIN comme clé primaire pour la France.

Par ailleurs, le SC 4 a demandé à l'ANNA de créer un groupe de travail afin d'envisager une mise à jour de la norme ISO-6166 permettant de clarifier les règles d'allocation des codes ISIN pour les emprunts obligataires.

## LE TC 68/SC 6

Ce sous-comité en charge des « Services financiers de détail » est présidé par la France (R. Beltrando – GIE CB) et développe des normes concernant les cartes de transactions financières. L'année 2003 s'est caractérisée par la publication d'un certain nombre de documents : le protocole ISO 8583, universellement utilisé par le secteur bancaire, a été révisé pour y introduire des données relatives à de nouvelles technologies (carte à puce) ou de nouveaux services (carte d'achat, porte-monnaie électronique, télépaiement) ainsi que des fonctions entre l'accepteur et l'acquéreur. Le document sur la protection du PIN dans les environnements de vérification « off-line » est venu compléter la norme sur la vérification « on-line », et les travaux sur l'environnement réseau ouvert se sont également terminés en 2003. A noter également la finalisation des travaux portant sur l'harmonisation du MAC.

## L'ISO/IEC JTC1 / SC 17 / WG 4

Ce groupe de travail intersectoriel développe des normes relatives à la carte à puce et à l'interface carte/terminal. Il est animé par un représentant du secteur bancaire français.

En 2003, la restructuration majeure de la norme 7816 à la base des spécifications EMV (carte débit/crédit) et CEPS (porte-monnaie électronique) s'est poursuivie. De nouveaux sujets, liés au développement technologique des secteurs industriels en rapport avec la carte à puce, ont été introduits. Ils visent à normaliser des solutions permettant d'offrir des cartes à fonctionnalités élargies par rapport à celles d'aujourd'hui, et des interfaces simplifiées avec les terminaux. On notera que le contrôle biométrique du porteur fait l'objet de la partie 11 de la norme 7816.

Deux nouveaux sujets sont en cours d'étude et vont être intégrés dans la série 7816 :

- interface et protocole USB(Universal Serial Bus) adapté à la carte à puce ;
- augmentation de la vitesse de transmission entre carte et terminal par « synchronisation » des protocoles existants (T=0 et T=1).





## LES TRAVAUX DE L'UN/CEFACT/TBG5

### (UNITED NATIONS / CENTRE FOR THE FACILITATION OF PROCEDURES AND PRACTICES FOR ADMINISTRATION, COMMERCE AND TRANSPORT / TRADE AND BUSINESS GROUP 5)

L'arrivée des techniques XML a été l'occasion de la prise de conscience de l'utopie d'aboutir à une syntaxe unique, ce qui a conduit à une période de transition qui se termine. La standardisation est maintenant orientée essentiellement vers les données et les processus, indépendamment de la syntaxe, laquelle n'est plus qu'une mise en forme technique. 2003 a été pour l'UN/CEFACT une année de début d'application de ces nouvelles méthodes et de prise en compte des travaux déjà réalisés dans les domaines sectoriels, en particulier celui de la finance, SWIFT n'ayant pas attendu la normalisation officielle des méthodes pour engager les travaux. A cette indépendance vis-à-vis des syntaxes, est venue s'ajouter la nécessité de standardiser les processus de bout en bout afin d'éviter que, comme actuellement, certaines informations ne puissent pas transiter dans certains réseaux intermédiaires pourtant parfois incontournables.

Parallèlement à des travaux plus techniques, incluant même la définition d'outils, dans des organisations de fournisseurs tel qu'OASIS, l'UN/CEFACT concentre ses travaux sur la définition des standards fonctionnels que sont les process et les données. Une fois que les besoins des utilisateurs ont été modélisés par des groupes constitués d'experts fonctionnels et de spécialistes de la modélisation, la méthode conduit à préciser les données nécessaires, lesquelles sont comparées à celles déjà normalisées afin d'éviter de créer des doublons.

Ces nouveaux modes de standardisation amènent à faire évoluer les organisations et leurs rôles. Précédemment, chaque organisation de standardisation définissait des messages en fonction des besoins recensés lesquels ne couvraient souvent qu'une partie de la chaîne, SWIFT standardisant le banque à banque et le groupe Finance de l'UN/CEFACT traitant des échanges entre banques et entreprises. Dorénavant, la modélisation de bout en bout nécessite que les organisations concernées travaillent ensemble, faute de quoi, si chaque organisation couvre la totalité de la chaîne, plusieurs standards similaires seront créés.

Deux types d'organisations peuvent ainsi être distingués dans l'environnement de la finance : d'une part une organisation à caractère général, SWIFT, d'autre part des organisations, essentiellement créées par des communautés ou groupes d'utilisateurs, telle que FpML, TWIST, TBG 5 de l'UN/CEFACT, ...

Pour éviter la multiplication des standards et des travaux de standardisation, SWIFT et le TBG 5 de l'UN/CEFACT ont engagé une démarche d'harmonisation et de convergence dans la sphère financière, à laquelle ils ont demandé à l'ISO TC 68 de se joindre.

Dans ce cadre, sous réserve d'une validation prévue au premier semestre de 2004 par ces trois organisations et de l'acceptation des autres structures existantes, une nouvelle organisation sera mise en œuvre. Celle-ci est en cours de normalisation sous le nom de ISO 15022 2<sup>ème</sup> version, ce nom devant d'ailleurs changer pour éviter la confusion avec 15022 version 1 qui ne concerne que le domaine des titres.

Un processus d'harmonisation et de convergence des organisations afin d'éviter la multiplication des standards

Dans cette méthode, d'une manière générale, les organisations d'utilisateurs définissent leurs besoins à SWIFT qui, disposant des experts en modélisation et des outils, produit des standards que valident les utilisateurs.

Dans ce contexte, le rôle d'organisations, tel que le TBG 5 Finance de l'UN/CEFACT, n'est plus de produire des standards de messages, mais d'intervenir à trois niveaux :

- la définition des besoins concernant les échanges entre banques et entreprises ;
- la validation des standards produits par SWIFT ;
- la présentation de ces standards à l'UN/CEFACT afin d'assurer leur reconnaissance par les autres communautés sectorielles et éviter que ces dernières définissent elles-mêmes des standards qui sont d'abord financiers.

Les représentants des banques françaises ont largement œuvré pour faire aboutir ce processus d'harmonisation et de convergence, harmonisation des méthodes et convergence des travaux et des résultats. Outre la participation aux trois missions citées ci-dessus, ces représentants continueront à agir jusqu'à ce que l'ensemble des processus soit mis en place de manière satisfaisante.



## **>>> ANNEXES**

- 1. Liste des membres du Comité de Direction**
- 2. Organigramme**
- 3. Liste des membres des Comités de Pôle et des groupes de travail**
- 4. Organigramme de l'EPC**
- 5. Liste des communications adhérents 2003**
- 6. Normes françaises relatives à l'activité bancaire**
- 7. Liste des brochures gratuites accessibles sur le site Internet du CFONB [www.cfonb.org](http://www.cfonb.org)**
- 8. Liste des publications en vente à la Librairie de la Banque et de la Finance**
- 9. Glossaire**

# ANNEXE 1

## LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION\*

- ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES
- BANQUE DE FRANCE
- BANQUE DU DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
- BNP PARIBAS
- CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL
- CRÉDIT AGRICOLE SA
- CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE / HSBC
- CRÉDIT LYONNAIS
- CENTRALE DES RÉGLEMENTS INTERBANCAIRES
- EUROCLEAR FRANCE
- EURONEXT PARIS
- FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE
- GIE CARTES BANCAIRES
- GROUPEMENT POUR UN SYSTÈME INTERBANCAIRE DE TELECOMPENSATION
- LA POSTE
- NATEXIS BANQUES POPULAIRES
- OCBF\*\* - TECHNOLOGIES
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

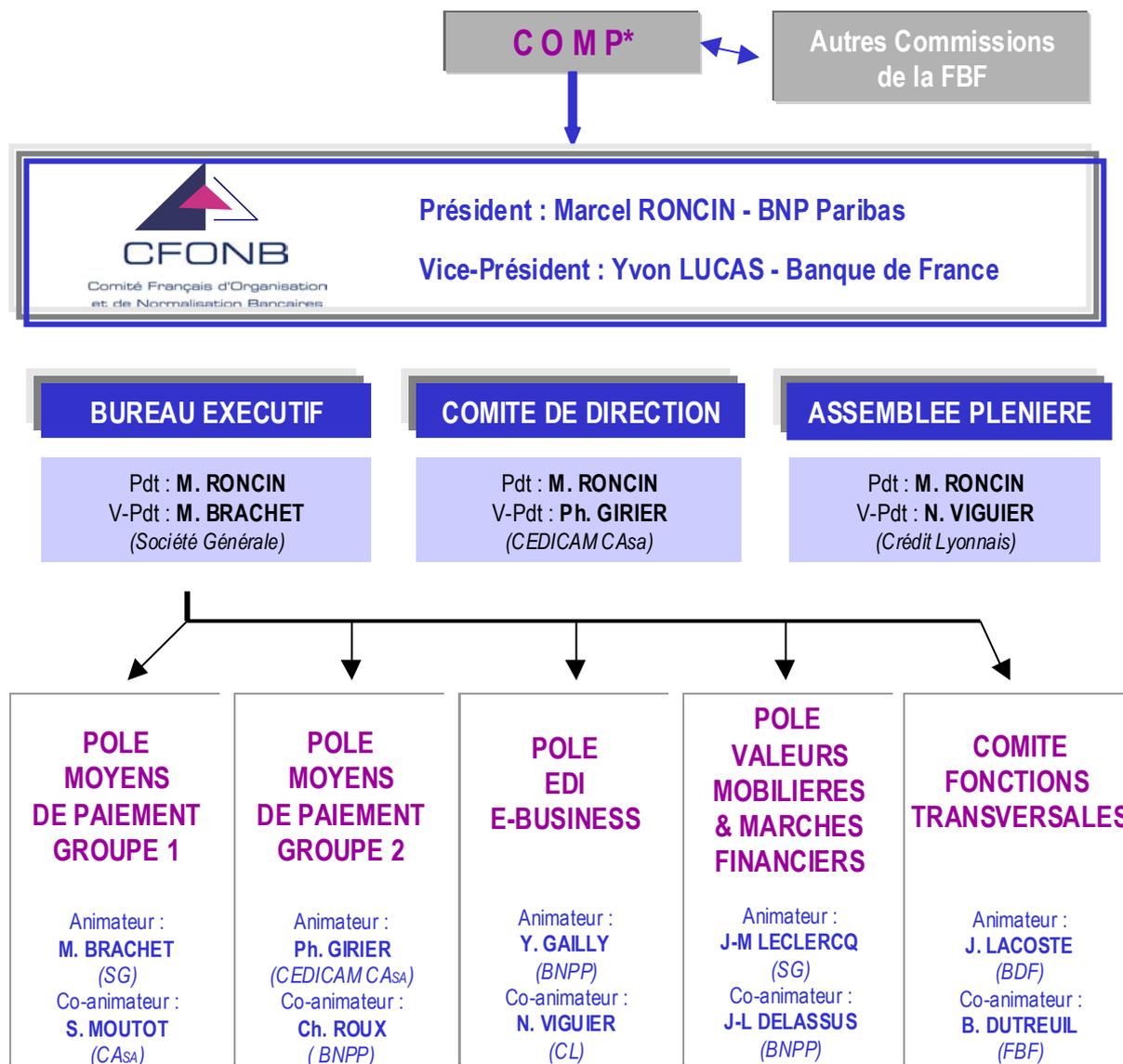
---

\*Liste à fin mars 2004

\*\* Office de Coordination Bancaire et Financière

# ANNEXE 2

## ORGANIGRAMME DU CFONB



\* Comité d'Orientation des Moyens de Paiement

# ANNEXE 3

## LISTE DES MEMBRES DES COMITES DE PÔLE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

### MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 1

#### COMITE DE POLE

*Animateur : Martine BRACHET (SG)*

*Co-animateur : Serge MOUTOT - CAsa*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	Jean-Paul AEBERHARDT	CL
Gérard MARTINET	BNPP	Marc RAINTEAU	CM / CIC
Marie-Michèle CUNIN	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Philippe GIRIER	CA CEDICAM	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Yasmina SAFY	CAsa	Jean-Yves GARNIER	NBP
Laurence VALLEE	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG

#### EVOLUTION DE L'AVIS DE PRELEVEMENT

*Animateur : Gérard MARTINET - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Brigitte GUILLE	BDF	Isabelle OPPE	CM / CIC
Carlos MARTIN	BDF	Patrick MELLUL	CNCE
Alain FAURE	BNPP	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Yasmina SAFY	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Philippe GIRIER	CA CEDICAM	Eric VERONNEAU	NBP
Josette THIBAUT	CL	Marc CHAINTRON	OCBF
Dominique DUHEM	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG

#### MISE EN ŒUVRE DU VIREMENT A LIBELLE GARANTI

*Animateur : Claudine KURKOWSKI - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Céline BARD	BDF	Thierry CAILLETET	CL
Gérard MOUTARDE	BNPP	Josette THIBAUT	CL
Yves SCHEID	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Jean-Jacques CHARPENTIER	C.R.I.	Martine MOYNAT	CM / CIC
Jacques VANHAUTERE	C.R.I.	Isabelle OPPE	CM / CIC
Catherine GONDELMAN	CAsa	Hubert FROUIN	GSIT
Michel AURICHE	CCF	Véronique JANSON	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Eric VERONNEAU	NBP
Jean GORIN	CDN	Marc CHAINTRON	OCBF
Léonard LAM	CA CEDICAM	Chrystel VALLEE	SG

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT - VIREMENTS

Animateur : Jean-Yves GARNIER - NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves SCHEID	BNPP	Serge de MARCY	GSIT
Catherine GONDELMAN	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Valérie JANSON	LA POSTE
Gérard BRAYER	CL	Murielle SALESSES	NBP
Danielle GALLECIER	CL	Jean-Michel BOSSIN	SG
Marc RAINTEAU	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Jean-Luc DRAGON	CNCE		

## NORMALISATION C.R.I.

Animateur : Serge MOUTOT - CAsa

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Didier FICHAUX	BDF	Loïc PENNANEC	CDC IXIS
Bertrand MANOURY	BDF	Claude BIENSAN	CL
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Josette THIBAUT	CL
JP GREGORI	BNPP	Michel BOCCOZ	CM / CIC
Isabelle ROCHE	BNPP	Véronique MERRIEN	CNCE
Jean-Jacques CHARPENTIER	C.R.I.	Christian DERNONCOURT	LA POSTE
Gildas ONEN	C.R.I.	Evelyne POUSSET	NBP
Jacques VANHAUTERE	C.R.I.	Marc CHAINTRON	OCBF
Jacques BAILLON	CAsa	Corinne AUDRIAN	SG
Bruno LEPINE	CCF	Claudine KURKOWSKI	SG

## DEBITS DIRECTS DE GROS MONTANTS

Animateur : Claudine KURKOWSKI – SG

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Jean-Claude CHAUFFOURRIER	CM / CIC
Gérard MARTINET	BNPP	Dominique DUHEM	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Josette THIBAUT	CL	Caroline BREMOND	SG

## AVIS DE PRELEVEMENT – GESTION ET SUIVI DE L'EXISTANT

Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Dominique OTHELET	BDF	Isabelle OPPE	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	Patrick MELLUL	CNCE
Josette CHALTIEL	CCF	Laurence VALLEE	CFONB
Alain de CHABANNES	CDC	Hubert FROUIN	GSIT
Jean-Francis GORIN	CDN	Valérie JANSON	LA POSTE
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Guy FOURMANN	NBP
Andre WALRAEVENS	CA CEDICAM	Eric VERONNEAU	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Marc CHAINTRON	OCBF
Danièle GALLECIER	CL	Caroline BREMOND	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Olivier DURAND	WORMS

## ARGUMENTAIRE BIC + IBAN POUR LES ENTREPRISES

Animateur : Joël LE DENTU – NBP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Sibille BRUNET-JAILLY	BDF	Danièle GALLECIER	CL
Alain FAURE (Yves SCHEID)	BNPP	Jean-Claude CHAUFFOURIER	CM / CIC
Pascal THOUVENIN	BNPP	Philippe MILLEQUANT	NBP
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Philippe BLANCHET	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG

## GRUPE MIROIR DU GRUPE DEBIT DIRECT PAN EUROPEEN (P€DD) DE L'EPC

Animateur : Gérard MARTINET - BNPP

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Brigitte GUILLE	BDF	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Carlos MARTIN	BDF	Patrick MELLUL	CNCE
Jacqueline GLEIZE BOURRAS	BNPP	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Catherine GONDELMANN	CAsa	Valérie JANSON	LA POSTE
Yasmina SAFY	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Laurence VALLEE	FBF / CFONB	Caroline BREMOND	SG
Danièle GALLECIER	CL	Claudine KURKOWSKI	SG
Dominique DUHEM	CM / CIC		

## GRUPE MIROIR DU GRUPE INFRASTRUCTURE (IWG) DE L'EPC

Animateur : Serge MOUTOT – CAsa

Co-animateur : Jean-Paul AEBERHARDT - CL

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Josiane GISSELBRECHT	BNPP	Jean-Luc DRAGON	CNCE
Gérard MARTINET	BNPP	Sylvain OMNES	GSIT
Jacques BAILLON	CAsa	Eric VERONNEAU	NBP
Laurence VALLEE	FBF / CFONB	Odile MAMANE	SG
Marc RAINTEAU	CM / CIC		



## MOYENS DE PAIEMENT – GROUPE 2

### COMITE DE POLE

Animateur : Philippe GIRIER - CA CEDICAM

Co-animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Marc ANDRIES	BDF	Xavier DURBIGNY	CNCE
Bertrand SAINT ALARY	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Pierre FERY	CAsa	Cédric SARAZIN	GIE CB
Jean-Francis GORIN	CDN	Serge DEMARCY	GSIT
Jean-Luc THEROND	CL	Sylvain OMNES	GSIT
Josette THIBAUT	CL	Guy FOURMANN	NBP
Dominique DUHEM	CM / CIC	Jean-Yves GARNIER	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Jean-Luc DRAGON	CNCE		

### REDACTION DU CAHIER DES CHARGE EIC VERSION 3

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Stéphane KUNESCH	BDF	Xavier DURBIGNY	CNCE
Sylvie BOULAY	BDF	Coralie MUGNAI	CNCE
Isabelle GLEMIN	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Ivan HUANT	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Marc CHAINTRON	OCBF
Isabelle CHATAING	CNCE	Anne-Charlotte STARNURSKI	SG

### ECHANGE DE COPIES DE CHEQUES ENTRE BANQUES

Animateur : Gilles DUPRE – CM / CIC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Sylvie CALVET	BDF	Coralie MUGNAI	CNCE
Cyril De FALCO	BNPP	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alban SENAC	BNPP	Marie-France GERAUD	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Emeline CARTRON	NBP
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Jean-Louis MARZET	CL	Christel VALLEE	SG
Pierre LAMAMY	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG

### EDITION DES LETTRES-CHEQUES

Animateur : Guy FOURMANN - NBP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Christophe DUFRESNOY	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
Laurent LE TEUF	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
Pascal THOUVENIN	BNPP	Michel AMBROSINI	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Emeline CARTRON	NBP
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Valérie QUILICHINI	CL	Jean-Pierre GIBOT	SG

**EVOLUTION DE LA LIGNE MAGNETIQUE ET DES DONNEES FIGURANT SUR LE CHEQUE***Animateur : Guy FOURMANN - NBP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alban SENAC	BNPP	Céline RINGOT	LA POSTE
Frédéric BELLANCOURT	BNPP	Emeline CARTRON	NBP
Alain de CHABANNES	CDC	Marc CHAINTRON	OCBF
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Christel VALLEE	SG
Francis DAURON	CL	Gilbert VOISIN	SG
Coralie MUGNAI	CNCE		

**PROCEDURE DE REGULARISATION DES SUSPENS CHCP***Animateur : Josette THIBAUT - CL*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jean-Claude CHARTREL	ABN AMRO	Jacques HARASSE	FBF
Sylvie BOULAY	BDF	Richard MICHALAK	FORTIS BANK
Stéphane KUNESCH	BDF	Jean-Marc DELSAUT	BANQUE HERVET
Pierre CHANTEMARGUE	BNPP	Eric BARBOT	ING BANK
Michelle RENOU	BTP	Brice MAREUSE	LA POSTE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michel BIANCHI	LAZARD
Pierre GOUJON	CCF	Elisabeth PEROT	MONTE PASCHI
Didier La COUTURE	CCF	Michel HANCE	NBP
Alain BOIVIN	CDC	Ivan HUANT	NBP
Christian LECARDONEL	CDN	Marc CHAINTRON	OCBF
François MAILLARD	CDN	Gérard MAURICE	Paierie Générale du Trésor
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Evelyne PAGES	RGF
Patrick DUCOMPS	CL	Paul OTTMANN	SMC
Jean-Louis MARZET	CL	Jean PUTHIE	SNVB
Claude DUFOUR	CM / CIC	Michel GUILLOUX	SG
Jean-Luc DRAGON	CNCE	Jean-Paul JOUANIN	UBP
Guy RATEAU	CNCE	Annick MERIEL	WORMS

**EXAMEN DU DELAI DE CONSERVATION DES ORIGINAUX DE CHEQUES DANS L'EIC***Animateur : Xavier DURBIGNY - CNCE*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Isabelle GLEMIN	BNPP	André WALRAEVENS	CA CEDICAM
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Josette THIBAUT	CL
Chantal ROUX	BNPP	Georges BRIAND	CM / CIC
Jean-Pierre FERY	CAsa	Gilles DUPRE	CM / CIC
Gisèle DALLE	CAsa	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Ivan HUANT	NBP
Coralie MUGNAI	CNCE	Etienne MAURET	SG
Emmanuel JOUFFIN	CNCE	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

**SUIVI ET CONTROLE DES FLUX D'IMAGES CHEQUES DANS LE CADRE DE L'EIC***Animateur : Serge DEMARCY - GSIT*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine LYON	BDF	Isabelle CHATAING	CNCE
Alban SENAC	BNPP	Xavier DURBIGNY	CNCE
Jean-Pierre FERY	CAsa	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Jean-Yves DELLA VEDOVA	GSIT
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Ivan HUANT	NBP
Josette THIBAUT	CL	Marc CHAINTRON	OCBF
Georges BRIAND	CM / CIC	Christel VALLEE	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG

**PARTICIPANTS DIRECTS – PARTICIPANTS INDIRECTS***Animateur : Jean-Pierre FERY – Crédit Agricole SA*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Thierry DEYGAS	GSIT
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Valérie JANSON	LA POSTE
Gisèle DALLE	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Philippe MOULON	NBP
Josette THIBAUT	CL	Jacques GARIGUE	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Marc CHAINTRON	OCBF
Isabelle CHATAING	CNCE	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Xavier DURBIGNY	CNCE	Annick MARCK	SG

**EXAMEN DE LA REGLE BANCAIRE DES « REJETS HORS SYSTEMES D'ECHANGES EN CAS DE NON-RESPECT DES DELAIS REGLEMENTAIRES DU CFONB » (REJETS TARDIFS)***Animateur : Bertrand SAINT ALARY - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Michèle VANDEN BOSCH	BNPP	Monica GAVRILOIU	CNCE
Annie ARZUR	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Gisèle DALLE	CAsa	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	François RIBAY	NBP
Gérard BRAYER	CL	Philippe DELAZZER	NBP
Josette THIBAUT	CL	Catherine ULMANN	OCBF
Didier SCOUBART	CM / CIC	Bertrand BREHIER	SG
Marc HOUDART	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG

**VCOM – FINANCEMENT FOURNISSEUR***Animateur : Jean-Francis GORIN - CDN*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Clémentine VILCOCQ	BDF	Thierry CAILLETET	CNCE
Gérard MOUTARDE	BNPP	Isabelle LHERMINE	NBP
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Philippe BLANCHET	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL	Virginie GLOAGUEN	SG
Christine DONS	CL	Anne-Charlotte STANURSKI	SG

**NORMALISATION SIT***Animateurs : Annie ARZUR – BNPP / Philippe GIRIER - CA CEDICAM*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
MANGEOT	BDF	Jean-Pierre BASTIAS	CNCE
Walid DACHRAOUI	BNPP	Henri GUIGUES	GIE CB
Chantal DEBORDE	CCF	Martine LEROY	GIE CB
Florence De LUCA	CDC	Hubert FROUIN	GSIT
Philippe ROY	CDC	Laurence METTAYANT	LA POSTE
Jean-Francis GORIN	CDN	Hilaire ZEFERINO	LA POSTE
Tri Khai LUONG	CA CEDICAM	Evelyne CHOQUET	NBP
Philippe BECHET	CL	Michel HANCE	NBP
Jean-Baptiste FRANCART	CL	Frédéric JANNOT	NBP
Josette THIBAUT	CL	Marc CHAINTRON	OCBF
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Martine MOYNAT	CM / CIC	Isabelle NICOLAS	SG
Catherine ROUILLARD	CM / CIC		

## TELEPROCEDURES AVEC L'ADMINISTRATION ET LES ORGANISMES SOCIAUX

*Animateur : Claudine KURKOWSKI - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marc ANDRIES	BDF	Josette THIBAUT	CL
Brigitte GUILLE	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Carlos MARTIN	BDF	Patrick MELLUL	CNCE
Yves GAILLY	BNPP	Valérie JANSON	LA POSTE
Bruno GRELAUD	BNPP	Eric VERONNEAU	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Guy FOURMANN	NBP
Catherine GONDELMANN	CA CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
Pierrick DAUMAIN	CFONB		

## REVISION DE LA PROCEDURE D'AGREMENT DES ATELIERS DE FABRICATION DES CHEQUES BANCAIRES

*Animateur : Jacques HARASSE - FBF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Chantal ROUX	BNPP	Thierry CAILLETET	CNCE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Marie Françoise ESTEVA	FBF
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Guy FOURMANN	NBP
Gilles DUPRE	CM / CIC	Pierre GIBOT	SG

## GRUPE MIROIR CFONB « CHEQUE TASK FORCE » DANS LE CADRE DE L'E.P.C.

*Animateur : Jean-Luc DRAGON - CNCE*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jérôme DESLANDES	BDF	Cédric SARAZIN	GIE CB
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Michèle CHARAVEL	GSIT
Danielle LEVY	CAsa	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Ivan HUANT	NBP
Olivia LAPLANE	CNCE	Christel VALLEE	SG

## EXAMEN DES OPERATIONS EN COURS LORS D'UN RACHAT DE GUICHET D'UN ETABLISSEMENT PAR UN AUTRE ETABLISSEMENT

*Animateur : Jean-Yves DELLA-VEDOVA - GSIT*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marielle PAILLET	BDF	Michèle CHARAVEL	GSIT
Alban SENAC	BNPP	Samy LAZIMI	GSIT
Léonard LAM	CA CEDICAM	Laurence METTAVANT	LA POSTE
Georges BRIAND	CM / CIC	Nathalie DUPONT	NBP
Jean - Baptiste FRANCCART	CL	Isabelle NICOLAS	SG
Jean Pierre BASTIA	CNCE		

## CHEQUE EMPLOI ASSOCIATIF

*Animateur : Dominique DUHEM - CM / CIC*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jerome DESLANDES	BDF	Nicole DEYHERASSARY	CM / CIC
Sylvie STERNIS	BFBP	Thierry CAILLETET	CNCE
Mylene GRAVIER	BNPP	Claire BESSON	CCCC
Alban SENAC	BNPP	Christian BOUR	CCCC
Yves LEPAGE	BNPP	Frédérique LESPONNE	CL
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Jacques HARASSE	FBF
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Annie JOFFRE	LA POSTE
Jean - Louis HALLE	CCF	Valérie LACHAUX	LA POSTE
Denise MERLE	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Jean-Pierre GIBOT	SG
Josette THIBAUT	CL		

## REFERENTIEL SECURITE CHEQUE

*Animateur : Chantal ROUX - BNPP*

---

Sylvie STERNIS	BFBP	Isabelle CHATAING	CNCE
Pierre CAILLIERET	BFBP	Xavier DURBIGNY	CNCE
Georges-Eric CLEMENT	BNPP	Coralie MUGNAI	CNCE
Isabelle GLEMIN	BNPP	Josette THIBAUT	CL
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Marc DEGEZ	CA CEDICAM	Michèle CHARAVEL	GSIT
Jean-Louis HALLE	CCF	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
José MORATA	CDC	Marc CHAINTRON	OCBF
Georges BRIAND	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Christel VALLEE	SG



## EDI & e-business

### COMITE DE POLE

Animateur : Yves GAILLY – BNPP

Co-animateur : Narinda VIGUIER - CL

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Carlos MARTIN	BDF	Joël LE DENTU	NBP
Laure ARTHAUD-TURLAN	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	NBP
Alain FAURE	BNPP	Eric BOUTHIER	SG
Gérard MARTINET	BNPP	Martine BRACHET	SG
Christian RITZ	BNPP	Claudine KURKOWSKI	SG
Daniel SAVOYEN	CAsa	Elsie LAPEYRADE	SG
Dominique DUHEM	CM / CIC	Jean-Michel LECLERCQ	SG
Jacques HARASSE	FBF	Odile MAMANE	SG
Gaëtan DALIGAULT	GIE CB		

### GRUPE – PARTICULIERS ET NOUVEAUX MEDIA

Sous groupe Nouveaux Media

Animateur : Eric BOUTHIER - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Pascaline DACHEVILLE	BNPP	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Miguel LE CONTE	CA CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG
Georges LANGEAIS	CNCE	Christine WOILLEZ	SG

### GRUPE BANQUES - ENTREPRISES

Animateur : Narinda VIGUIER – CL

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Brigitte GUILLE	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Annie ARZUR	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Yves GAILLY	BNPP	Georges LANGEAIS	CNCE
Martine GOUBERT	BNPP	Pierre CHASSIGNIEUX	GIE CB
Bruno GRELAUD	BNPP	Chantal MOUSSET	GIE CB
Mikael MASSON	BNPP	Mathias OLLE	GIE CB
Deo Gracias GONZALES	CAI	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Alain STEPHAN	CAI	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Michel AURICHE	CCF	Samira FEDANE	LA POSTE
Bernard MEUNIER	CCF	Valérie JANSON	LA POSTE
François-Xavier NIVOIT	CCF	Joel LE DENTU	NBP
Jean-Francis GORIN	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Bruno VALLE	CDN	Véronique CHANCE-FOURNIER	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG
Jean-Marie COLLANGE	CL		

### SOUS-GROUPE – STANDARDISATION DU CONTENU

Animateur : Annie ARZUR - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Bruno GRELAUD	BNPP	Jean-Marc USSE	CA CEDICAM
Mikaël MASSON	BNPP	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Deo Gracias GONZALEZ	CAI	Jean Marie COLLANGE	CL
Sophie BALANGE	CAI	Michel GIBERT	CM / CIC
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Philippe MILLEQUANT	NXBP
Catherine DOUGNAC	CCF	Joël LE DENTU	NXBP
Catherine SCHMITT	CDN	Philippe BLANCHET	SG
Bruno VALLEE	CDN	Michel GALLET	SG
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Elsie LAPEYRADE	SG

**SOUS-GROUPE – STANDARDISATION DES PROTOCOLES D’ECHANGE***Animateur : Alain STEPHAN - CAI*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Christian COLLOT	BNPP	Angelo FARESE	CL
Yves GAILLY	BNPP	Mathias OLLE	GIE CB
Christine MOGNON	BNPP	Virginie YAICK	GIE CB
Christian RITZ	BNPP	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Teofle MACHADO	CAI	Jack LECLERC	NBP
Olivier HEM	CCF	Joël LE DENTU	NBP
Christian LAURENCY	CCF	Philippe MILLEQUANT	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Philippe BLANCHET	SG
Claude BENSOUSSAN	CDC	Michel GALLET	SG
Jean-Marie CHEVALIER	CDN	Elsie LAPEYRADE	SG
Jules-Pascal CHARRIER	CL	Patrick MAITRE	SG
Jean Marie COLLANGE	CL		

**SOUS-GROUPE – SECURISATION DES ECHANGES SUR INTERNET***Animateur : Alain STEPHAN - CAI*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Marie-Laurence FAURE	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Mikael MASSON	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Daniel SAVOYEN	CAsa	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
François-Xavier NIVOIT	CCF	Gérard BEUVIN	NBP
Lucien RICHARDET	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Martine BOUTINEAU	SG
Jean Marie COLLANGE	CL	Elsie LAPEYRADE	SG

**SOUS-GROUPE – SERVEUR D’OPPOSITION ETEBAC PHASE 1***Animateur : Alain STEPHAN - CAI*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Benoît DECLERCK	BNPP	Narinda VIGUIER	CL
Yves GAILLY	BNPP	Max Henri PINTON	CM / CIC
Deo Gracias GONZALEZ	CAI	Mathias OLLE	GIE CB
Guylaine LAMBOURDE	CAI	Philippe MILLEQUANT	NBP
Christian LAURENCY	CCF	Philippe BLANCHET	SG
Catherine SCHMITT	CDN	Elsie LAPEYRADE	SG
Jean Marie COLLANGE	CL	Patrick MAITRE	SG

**SOUS-GROUPE – TRANSMISSION DES EXTRAITS DE COMPTES AUX EXPERTS COMPTABLES***Animateur : Jean-Marie COLLANGE - CL*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Martine GOUBERT	BNPP	Joël LE DENTU	NBP
Didier SECQ	CAsa	Philippe BLANCHET	SG
Lucien RICHARDEL	CDN		

**SOUS-GROUPE – POSTE UTILISATEUR***Animateur : Max-Henri PINTON – CM / CIC*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Audrey DOIT	BNPP	Gaëtan DALIGAULT	GIE CB
Yves GAILLY	BNPP	Eric BOUTHIER	SG
Lionel KHALIL	CL	Karine ZACHARIA	SG

**GROUPE - ADMINISTRATIONS***Animateur : Yves GAILLY - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	G�rard BRAYER	CL
Marie-Laurence FAURE	BNPP	Jean-Marie COLLANGE	CL
Catherine BASTONI	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Audrey DOIT	BNPP	Max-Henry PINTON	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	Georges LANGEAIS	CNCE
Chrystel-Anne POMEL	BP Click&Trust	Philippe MALIZIA	CNCE
Guyline LAMBOURDE	CAI	Jacques HARASSE	FBF
Didier GREMILLET	CAsa	Ga�tan DALIGAUULT	GIE CB
Dominique BERGER	CCF	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Fran�ois-Xavier NIVOIT	CCF	Val�rie JANSON	LA POSTE
John-Lewis CAZAUX	CDN	G�rard BEUVIN	NBP
Francis MOLINO	CDN	Philippe MILLEQUANT	NBP
Catherine GONDELMANN	CA CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Daniel SAVOYEN	CA CEDICAM	R�gis DURAND	SG
Jean-Claude CROS	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Elsie LAPEYRADE	SG
Ulrik BERGSTEN	CL	Fran�oise HAMON	WORMS

**SOUS-GROUPE – HABILITATIONS***Animateur : Catherine BASTONI - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain FAURE	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Yves GAILLY	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Dominique BERGER	CCF	Michel GIBERT	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CA CEDICAM	Fabrice CROPSAL	NXBP
Julie MAGHSOUDNIA	CA CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Daniel SAVOYEN	CA CEDICAM	Claudine KURKOWSKI	SG
Yvon BACON	CL	Elsie LAPEYRADE	SG
G�rard BRAYER	CL		

**SOUS-GROUPE – BUSINESS ET ORIENTATIONS CERTIFICATION ET SIGNATURE ELECTRONIQUE***Animateur : Marie-Laurence FAURE - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Carlos MARTIN	BDF	Ulrik BERGSTEN	CL
Catherine BASTONI	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Alain FAURE	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Yves GAILLY	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Denis SPEELERS	BNPP	Ga�tan DALIGAUULT	GIE CB
Dominique BERGER	CCF	G�rard BEUVIN	NXBP
Catherine GONDELMANN	CA CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG
Daniel SAVOYEN	CA CEDICAM	Claudine KURKOWSKI	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB		

**SOUS-GROUPE – CNIE***Animateur : Eric BOUTHIER - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Audrey DOIT	BNPP	Julie CORMIER	CL
Yves GAILLY	BNPP	Lionel KHALIL	CL
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Xavier DEMONNERON	CAsa	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Catherine GONDELMANN	CAsa	Georges LANGEAIS	CNCE
Dominique BERGER	CCF	Ga�tan DALIGAUULT	GIE CB
Ulrik BERGSTEN	CL		

### **SOUS-GROUPE – POLITIQUES DE CERTIFICATION**

*Animateur : Eric BOUTHIER - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Yves GAILLY	BNPP	Max-Henri PINTON	CM / CIC
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Gérard BEUVIN	NBP
Xavier DEMONNERON	CA CEDICAM	Fabrice CROPSAL	NBP
Julie CORMIER	CL	Regis DURAND	SG
Lionel KHALIL	CL	Karine ZACHARIA	SG

### **SOUS-GROUPE – ARCHIVAGE ET HORODATAGE**

*Animateur : Claude BENSOUSSAN - CDC*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Catherine BASTONI	BNPP	Catherine GONDELMANN	CA CEDICAM
Pierre-Dominique FLORES	BNPP	Chrystel-Anne POMEL	Click & Trust
Ludovic VELASCO-MARTINEZ	BNPP	Gérard BEUVIN	NBP
François-Xavier NIVOIT	CCF	Jean-Christophe THOUAIT	NBP
Xavier DEMONNERON	CA CEDICAM	Eric BOUTHIER	SG

### **GROUPE - JURIDIQUE**

*Animatrice : Laure ARTHAUD TURLAN - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Annie GUERMEUR	CAsa	Muriel MONETTI	GIE CB
Annie LE BRETON	CAsa	Catherine DAGOUSSET	NBP
Antoinette LESTEL	CAsa	Catherine ULMANN	OCBF
Nancy LEFEVRE	CCF	Hélène DA SILVA	OFIVALMO
Christine LEGELEE CHARRETTE	CDN	Etienne MAURET	SG
Gérard BRAYER	CL		

### **GROUPE – SECURITE INFORMATIQUE**

*Animatrice : Christian RITZ - BNPP*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
M. BRUGUIER	BDF	M. CORNILLAUT	CMF
Carlos MARTIN	BDF	M. DIONNET	EURONEXT
M. SINTUREL	BDF	M. ROUCHOU	EURONEXT
Alain FAURE	BNPP	Jean-Louis BARBUT	GSIT
Alain STEPHAN	CAI	Mme ANGER	LA POSTE
M. MESSAUT	CAsa	Karine LECLERC	NBP
Lionnel ICARD	CCF	Eric BOUTHIER	SG
M. SULPICE	CDC	Romain ELIOT	SG
MME BARBASTE	CDN	M. WATTIEZ	SG
Annie JOLIBOIS LAGRANGE	CL		

### **GROUPE MIROIR EPC E/M-PAYMENTS**

*Animatrice : Odile MAMANE - SG*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Vincent VERGNOLLE	BDF	Olivier MANSART	GIE CB
Bruno GRELAUD	BNPP	Eric BOUTHIER	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Eric FLOUR	SG
Hervé BARRET	CNCE	Elsie LAPEYRADE	SG
Sébastien LECHARPENTIER	GIE CB		



## VALEURS MOBILIERES & MARCHES FINANCIERS

### COMITE DE POLE

Animateur : Jean-Michel LECLERCQ – SG

Co-animateur : Jean-Luc DELASSUS - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Emmanuel de FOURNOUX	AFEI	Xavier BONNERU	CL
Frédéric HERVO	BDF	Bernard CAPILLON	CLC BOURSE
Jean-Claude PALU	BDF	Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC
Martine RIGAULT	BDF	Jérôme BESSE	EURO EMETTEURS FINANCE
Alain DEMEILLIERS	BNPP	Alain DUHAMEL	EUROCLEAR FRANCE
Georges MARANDEL	BNPP	Frédéric GERMAIN	EUROCLEAR FRANCE
Marc TIBI	BNPP	Gaëlle de PRUNELE	GESTITRES
Jérôme VACHERET	CA – SCT Brunoy	Véronique ANDRE	GESTITRES – CDC
Hervé JOUBEAU	CA ASSET MANAGEMENT	Sylvie COASNE	LA POSTE
Alain GRAND	CAI	Valérie JANSON	LA POSTE
Patrice BOITEAU	CCF	Pierre-Dominique RENARD	LCH CLEARNET SA
Alix de MERE	CCF	Amar HAMICHE	NBP
Yves PATOU	CDC / IXIS	Christian WIDEMANN	OCBF
Francis AZNAR	CDN	Gérard MASOLA	SG
Nathalie MOULINEC	CDN	Jeannick QUERUEL	SG
Jean-Claude CROS	CFONB		

### REDACTION DE GUIDES OPERATOIRES SUR DOSSIERS AU NOMINATIF D'INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS AUX OPERATIONS D'UN DEPOSITAIRE CENTRAL

Animateur : Frédéric DEMAZOIN – Euroclear France

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
B. de la VILLARMOIS	AIR LIQUIDE	Marc TIBI	BNPP SS
J-P VALUET	ANSA	Olivier PIERRE	EEF
G. FROTTIER	ARLIS	COQUARD	EEF
Mle AUDEBERT	BDF	S. DEMAY	MICHELIN
Georges MARANDEL	BNPP	Jeannick QUERUEL	SG

### STANDARDISATION ET INFORMATIONS DES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE LES INTERMEDIAIRES

Animateur : Jeannick QUERUEL - SG

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Alain DEMEILLIERS	BNPP	Olivier PIERRE	EEF
Patrice BOITEAU	CCF	Amar HAMICHE	NBP
Bernard CAPILLON	CL	Christian WIDEMANN	OCBF
Jean-Philippe GRIMA	CM / CIC		



## COMITE FONCTIONS TRANSVERSALES

### COMITE

*Animateur : Jacqueline LACOSTE – BDF*

*Co-animateur : Bernard DUTREUIL - FBF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Nadia ANTONIN	BDF	Michel VERITE	BDF
Thierry BEDOIN	BDF	Chantal ROUX	BNPP
Dominique JEANNE	BDF	Alain de CHABANNES	CDC
Philippe LEBLANC	BDF	André WALRAEVENS	CA CEDICAM
Hervé LE GUEN	BDF	Josette THIBAUT	CL
Carlos MARTIN	BDF	Claudine KURKOWSKI	SG
Philippe MESNY	BDF		

### FICHIERS DES IMPLANTATIONS BANCAIRES

*Animateur : Christine SAMPIC – BDF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Alain FAURE	BNPP	Philippe MALIZIA	CNCE
Michel GALLIER	BRED	Valérie TAFANI	CNCE
Andre WALRAEVENS	CA	Jacques HARASSE	FBF
Josette CHALTIEL	CCF	Hubert FROUIN	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Jean-Pierre ONETA	GSIT
Jean-François GORIN	CDN	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Jean-Paul HANCHIN	CL	Valérie JANSON	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Eric MARCHAND	NBP
Jean-François HAZARD	CL	Laurent BAUDON	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Michel GIBERT	CM / CIC	Olivier DURAND	WORMS
Jean-Luc DOLLAT	CNCE		

### INET - FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

*Animateur : Jacqueline LACOSTE – BDF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
M. DAIREAUX	ASF	André WALRAEVENS	CA CEDICAM
M. COCHETEAU	BANQUES POPULAIRES	Catherine PUGNO	CL
Mme LEYMARIE	BDF	Josette THIBAUT	CL
Mme USSE	BDF	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Alain FAURE	BNPP	M. FRANCES	CNCE
Yves GAILLY	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Mme KARAM	BNPP	Gisèle BREBION	LA POSTE
Mme NAHON	BNPP	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
Bernard PICARDAT	BNPP	Mme EYMA	SG
Mme CANTIN	CAsa	Claudine KURKOWSKI	SG
Alain de CHABANNES	CDC	M. ROUBAUD	SG
Mme DELSAUX	CA CEDICAM		

## TARIFICATION DES FICHIERS D'INCIDENTS DE PAIEMENT

Animateur : Jacqueline LACOSTE – BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
M. DAIREAUX	ASF	Josette THIBAUT	CL
M. COCHETEAU	BANQUES POPULAIRES	Gilles DUPRÉ	CM / CIC
Mme GHESQUIERE	BDF	Michel GIBERT	CM / CIC
Dominique JEANNE	BDF	Mme MELAIN	CNCE
Mme NIQUET	BDF	Mme LEGRIS	ENTENIAL
Alain FAURE	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Mme NAHON	BNPP	Gisèle BREBION	LA POSTE
Mme CANTIN	CAsa	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
M. JOMARD	CAsa	Mme EYMA	SG
Alain de CHABANNES	CDC	Claudine KURKOWSKI	SG
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	M. ROUBAUD	SG
Catherine PUGNO	CL		

## INCIDENTS LIES AUX ECHANGES

Animateur : Jacqueline LACOSTE – BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Isabelle GLEMIN	BNPP	Monica GAVRILOIU	CNCE
Chantal ROUX	BNPP	Jean-Marc SITBON	GIE CB
Alain de CHABANNES	CDC	Michèle CHARAVEL	GSIT
Daniel CHERE	CDN	Thierry DEYGAS	GSIT
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Josette THIBAUT	CL	Nathalie DUPONT	NBP
Georges BRIAND	CM / CIC	Claudine KURKOWSKI	SG
Gilles DUPRE	CM / CIC	Christel VALLEE	SG

## SOUS-GROUPE AOCT

Animateur : Alain de CHABANNES – CDC

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Maryse HERENT	BNPP	Isabelle CHATAING	CNCE
Alban SENAC	BNPP	Coralie MUGNAI	CNCE
José MORATA	CDC	Michèle CHARAVEL	GSIT
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Céline RINGOT	LA POSTE
Jean-Louis MARZET	CL	Ivan HUANT	NBP
Th. BACK	CM / CIC	Christel VALLEE	SG
Gilles DUPRÉ	CM / CIC	Gilbert VOISIN	SG

## CONCERTATION SUR LES ECHANGES INFORMATISES ENTRE LA BANQUE DE FRANCE ET LES BANQUES

Animateur : Thierry BEDOIN – Bdf

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Yves GAILLY	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Alain FAURE	BNPP	Jean-Marc SITBON	GIE CB
Bernard PICARDAT	BNPP	Gisèle BREBION	LA POSTE
Xavier CREFF	CAsa	Gérard KLIPFEL	LA POSTE
Adelaïde MELAIN	CAsa	Chrystel Anne POMEL	NBP
Claude BENSOUSSAN	CDC	Eric BOUTHIER	SG
Alain de CHABANNES	CDC	Romain ELIOT	SG
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Claudine KURKOWSKI	SG
Catherine PUGNO	CL	Alexandre NAEGELE	SG
Josette THIBAUT	CL		

## MONNAIE FIDUCIAIRE

Animateur : Michel VERITE - BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Claude GIBERT	BNPP	Michel GIBERT	CM / CIC
Paul BEGUE	CAsa	Daniel LASSALLE	CNCE
Marie-Françoise ESTEVA	CFONB	René CHALIER	CSBP
Régine FABRE	CL	Michel MORIN-FAVROT	LA POSTE
Dominique DUHEM	CM / CIC	Dominique CHEROUX	SG

## PREVENTION DE LA FRAUDE SUR DOCUMENTS PAPIER\*

Animateur : Chantal ROUX - BNPP

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Marc ANDRIES	BDF	Robert AUDREN	CL
Jérôme DESLANDES	BDF	Georges BRIAND	CM / CIC
Walter MATHIAN	BDF	Paul BEGUE	CAsa
Sylvie STERNIS	BFBP	Hélène BRUET	CL
Patrick MELLUL	CNCE	André NAULEAU	CL
Anne DEUX	BNPP	Frédérique LESPONNE	CL
Isabelle GLEMIN	BNPP	Jacques HARASSE	FBF
Jean-Louis HALLE	CCF	Didier LEMARCHAND	FBF
Alain de CHABANNES	CDC	Céline RINGOT	LA POSTE
Lucien RISAL	CDC	Vincente CHANAVAT	LA POSTE
Daniel CHERE	CDN	Serge RULLIER	LA POSTE
Paul GARDIN	CDN	Jean-Pierre GIBOT	SG
Jean-Marc DEGEZ	CA CEDICAM	Anne-Charlotte STANURSKI	SG
Chantal DEPERNET	CA CEDICAM	Christel VALLEE	SG
Léonard LAM	CA CEDICAM		

\* : A compter de Janvier 2004 ce groupe a pris le nom de « Prévention de la fraude sur moyens de paiement scripturaux.

## DETECTION ET RECENSEMENT DE LA FRAUDE SUR LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Carlos MARTIN - BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Marc ANDRIES	BDF	Marc CHAINTRON	OCBF
Walter MATHIAN	BDF	Christel VALLEE	SG
Isabelle GLEMIN	BNPP	Claudine KURKOWSKI	SG
Chantal ROUX	BNPP	Jean-Marc DEGEZ	CA CEDICAM
Alain de CHABANNES	CDC	Chantal DEPERNET	CA CEDICAM
Gilles DUPRE	CM / CIC	Léonard LAM	CA CEDICAM
Jacques HARASSE	FBF	Céline RINGOT	LA POSTE
Jean-Yves DELLA-VEDOVA	GSIT	Cédric SARAZIN	GIE CB
Josette THIBAUT	CL		

## QUESTIONNAIRE POUR UNE CARTOGRAPHIE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Animateur : Carlos MARTIN - BDF

Nom	Etablissement	Nom	Etablissement
Marc ANDRIES	BDF	Gilles DUPRE	CM / CIC
Walter MATHIAN	BDF	Jacques HARASSE	FBF
Alain DEMEILLIERS	BNPP	Cédric SARAZIN	GIE CB
Yves SCHEID	BNPP	Samy LAZIMI	GSIT
Alain de CHABANNES	CDC	Jean-Pierre HAKIZIMANA	LA POSTE
Léonard LAM	CA CEDICAM	Marc CHAINTRON	OCBF
André WALRAEVENS	CA CEDICAM	Caroline BREMOND	SG
Josette THIBAUT	CL	Claudine KURKOWSKI	SG

## BALANCE DES PAIEMENTS

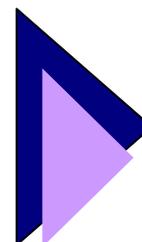
*Animateur : Philippe MESNY - BdF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Thierry DAAN	BDF	Thierry MONFORT	CAI
Irène d'HOINE	BDF	Valérie FACQUET	CDC IXIS
Yvonne LOWERY	BDF	Than NGUYEN	CDC IXIX CM
Patrick BERTRAND	BNPP	Pierrick DAUMAIN	CFONB
Florence CORNU	BNPP	Jean-Claude COUREAU	CL
Jean-Pierre MEROT	BNPP	Jean-Jacques PANHALEUX	CL
Sylvie FIRDION	CAI	Hassan BOUAZZA	NBP
Sylvia GINGUÉNE	CAI	Olivier DOUBLET	NBP
Yves MOLLIARD	CAI	Annie LAMOUCHE	SG

## TERMINOLOGIE

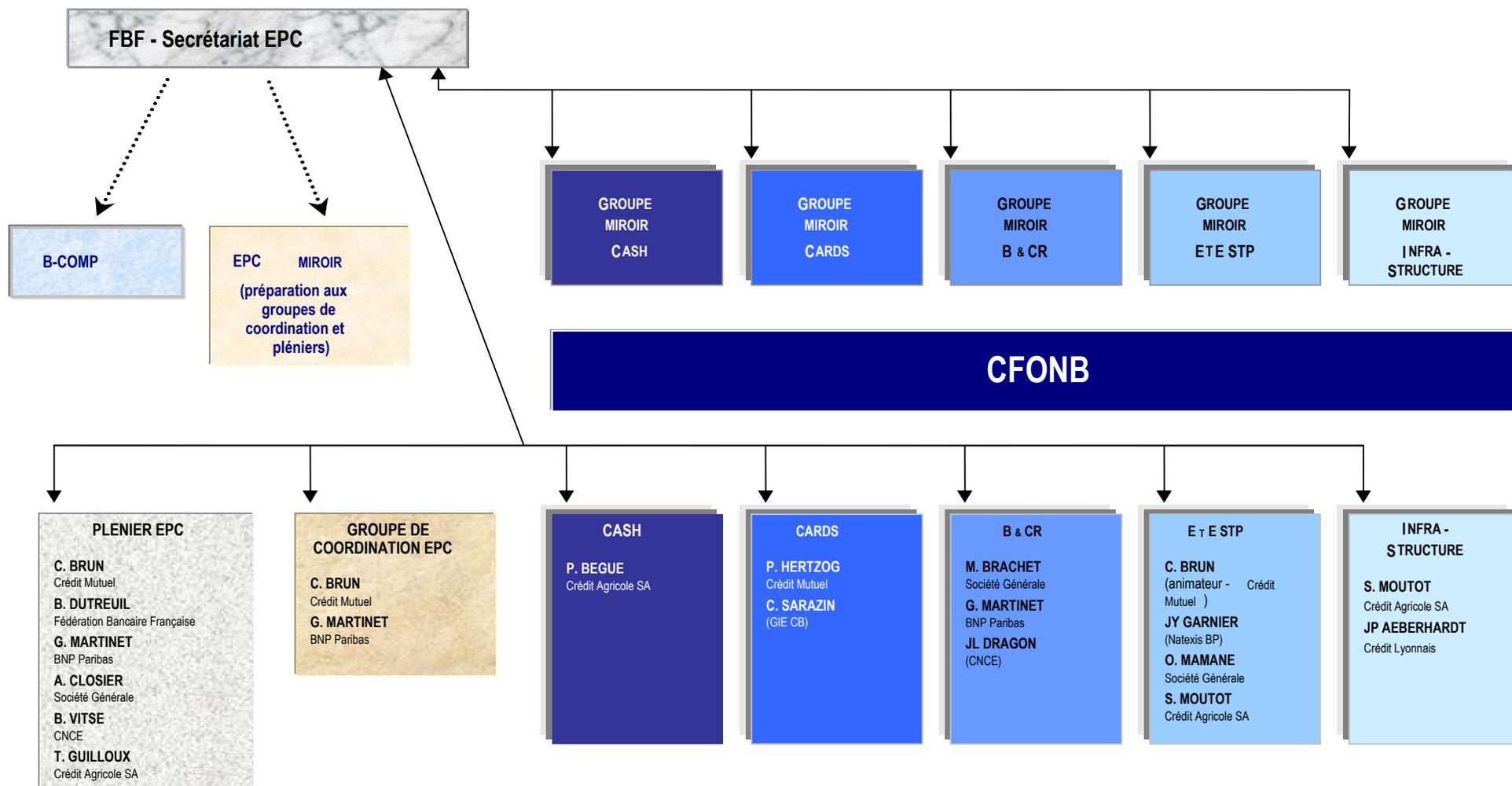
*Animateur : Nadia ANTONIN – BdF*

<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Nom</i>	<i>Etablissement</i>
Jean-Michel CICILE	BDF (retraité)	Danielle THOREAUD	CL
Nicole LIGLET	BNPP	Alexandra CAVIGNAUX	MINEFI
Lionel ICARD	CCF	Gaëlle DUMEZ-DREYFUS	MINEFI
Pierrick DAUMAIN	CFONB	Max MARTIJA	MINEFI
Valery FASSIAUX	CL (retraité)	Anne QUENOT	MINEFI
Annie JOLIBOIS-LAGRANGE	CL	Elsie LAPEYRADE	SG



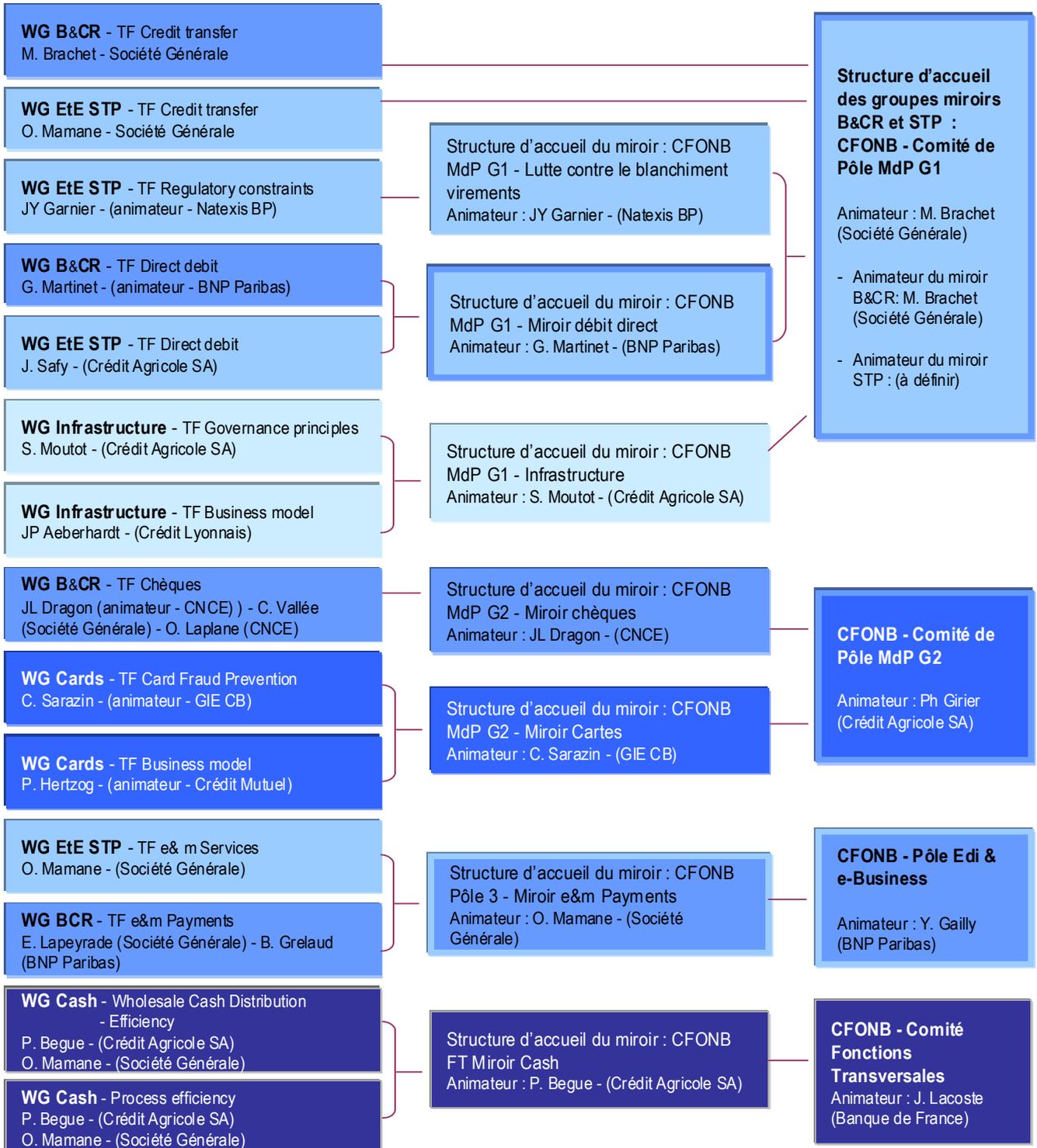
# ANNEXE 4

## ORGANIGRAMME DE L'EPC





# ORGANISATION DU SUIVI DES TRAVAUX EPC AU NIVEAU FRANCE



- Ces TF rapportent au WG Infrastructure
- Ces TF rapportent au WG End to End STP
- Ces TF rapportent au WG Business & Customer Requirements
- Ces TF rapportent au WG Cards
- Ces TF rapportent au WG Cash

## LISTE DES COMMUNICATIONS ADHERENTS 2003

### Janvier

2003015	15/01/2003	Accusé de Réception Applicatif (ARA) pour les chèques - Commande
2003023	21/01/2003	Numéro National d'Emetteur - Dérogation exceptionnelle
2003040	30/01/2003	Information sur la mise en place du Code ISIN en France

### Février

2003054	11/02/2003	Vote aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunications - Dispositions techniques.
2003060	13/02/2003	Information sur la mise en œuvre du Code ISIN en France
2003061	18/02/2003	Modification du format PAYORD 91.2 pour véhiculer l'IBAN dans les virements transfrontaliers

### Mars

2003085	21/03/2003	Liste des établissements ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2003088	25/03/2003	EIC - Demande de copie - Modifications de règles
2003089	25/03/2003	Echange d'Images Chèques : utilisation du courrier Internet pour la transmission des copies de chèques
2003090	31/03/2003	European Payments Council - EPC
2003092	31/03/2003	Vade-mecum BIC-IBAN pour les banques
2003093	31/03/2003	EIC - Conditions d'application du motif de rejet "IC inexploitable"

### Avril

2003112	08/04/2003	Argumentaire pour l'utilisation par la clientèle des coordonnées BIC + IBAN
2003125	16/04/2003	La Lettre de l'ISIN n° 2
2003127	25/04/2003	Cette communication est remplacée par la Communication Adhérents n°2003/257

### Mai

2003133	02/05/2003	EIC - Demande de copie - Précisions sur les règles relatives aux fournitures de copies de chèques
2003137	14/05/2003	Mise en œuvre du Code ISIN en France - Modifications du planning de bascule
2003145	28/05/2003	Traitement des dossiers de suspens Chèques CHCP

### Juin

2003156	13/06/2003	Mise en œuvre du Code ISIN en France - Modifications du planning de bascule
2003164	20/06/2003	Lettre de l'ISIN n° 3
2003167	24/06/2003	Guide de mise en place des Conventions Credeuro et ICP

### Juillet

2003182	07/07/2003	Référentiel de Sécurité / Profil de Protection pour services bancaires et/ou financiers sur Internet
2003183	07/07/2003	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2003187	11/07/2003	Rappel des dernières échéances de la circulaire d'application CFONB n° 2003/145 du 23/05/03 - Traitement des dossiers de suspens chèques CHCP
2003190	16/07/2003	EIC - Date d'application de la circulaire n°2003/127 "Règles de traitement d'un rejet non conforme d'image chèque" du 25/04/03
2003198	21/07/2003	ETEBAC - Vérification de la capacité des banques à fournir des fichiers de preuves ETEBAC 5 valides
2003202	25/07/2003	Résolution de l'EPC sur la "capacité à recevoir"

### Août

2003226	26/08/2003	La lettre de l'ISIN n°4
---------	------------	-------------------------

### Septembre

2003235	09/09/2003	Réponse aux réquisitions judiciaires
2003237	09/09/2003	Circuit d'échange des opérations sur le SIT en cas de transfert de guichet ou d'établissement
2003238	09/09/2003	L'authentification - Les niveaux et les risques
2003243	15/09/2003	Traitement des dossiers de suspens Chèques CHCP
2003249	09/09/2003	Simplification des procédures d'apurement entre participants SIT pour les sommes de faible montant relatives aux opérations classiques
2003253	23/09/2003	Radiation de Numéro National Emetteur (NNE)
2003257	30/09/2003	EIC - Les règles de l'échange d'images - chèques

### Octobre

2003255	09/10/2003	Nouvel établissement ayant opté pour la procédure de l'identifiant invariant
2003279	29/10/2003	Calendrier pour l'année 2004 des jours de fermeture des systèmes de paiement et des Marchés en France

### Novembre

2003298	21/11/2003	Accusé de Réception Applicatif (ARA) pour les chèques
---------	------------	---

### Décembre

2003321	12/12/2003	Application de la Résolution de l'EPC sur la "capacité à recevoir" dans le cadre de STEP2
2003330	22/12/2003	Aménagement des références clientèles dans le cadre des virements échangés sur les systèmes français
2003331	22/12/2003	Vote aux Assemblées Générales par des moyens de télécommunications - Dispositions techniques
2003332	22/12/2003	Rappels - Norme NF K 11-111 - Composition de la zone interbancaire de la ligne magnétique CMC 7 des chèques
2003333	22/12/2003	Utilisation des codes opératoires interbancaires affectés aux remises de chèques et au V-COM
2003334	22/12/2003	Procédure de déclaration des faux chèques au fichier national des chèques irréguliers (FNCI) de la Banque de France

## NORMES FRANÇAISES RELATIVES A L'ACTIVITE BANCAIRE

(normes éditées par l'AFNOR)

### 1 - MOYENS DE PAIEMENT

#### 1.1 MOYENS AUTRES QUE CARTES

<u>Référence</u>	<u>Publiée en</u>	<u>Titre du document</u>
K 10-060	Fév. 1989	Pièces et rouleaux de monnaie
K 10-070	Fév. 1989	Bracelets en matière plastique pour enlissage des billets de banque par vingt - Caractéristiques physiques et mécaniques
NF K 11-010	Mai 1981	Chèque
NF K 11-030	Sept. 1998	Lettre de change
NF K 11-080	Sept. 1998	Billet à ordre
NF K 11-090	Déc. 1986	Warrant commercial
NF K 11-111	Mai 1998	Formule de chèque payable en France

#### 1.2. CARTES

##### 1.2.1 SYSTEMES DE CARTES D'IDENTIFICATION

NF	EN 726.1	Mars	1995	Systèmes de cartes d'identification Cartes à circuit(s) intégré(s) et terminaux pour les Télécommunications Partie 1 : Généralités (IC <sup>(*)</sup> : Z 15-501)
NF	EN 726.2	Mai	1996	Partie 2 : Cadre général pour la sécurité (IC : Z 15-502)
NF	EN 726.3	Mars	1995	Partie 3 : Spécifications de la carte indépendantes des applications (IC : Z 15-503)
NF	EN 726.4	Mars	1995	Partie 4 : Spécifications de la partie carte des terminaux indépendantes des applications (IC Z15-504)
NF	EN 726.5	Avril	1999	Partie 5 : Méthodes de paiement ( IC : Z 15-505)
NF	EN 726.6	Mai	1996	Partie 6 : Services de télécommunications ( IC : Z 15-506)
NF	EN 726.7	Avril	1999	Partie 7 : Module de sécurité (IC : Z 15-507)
NF	EN 1038	Fév.	1996	Systèmes de cartes d'identification Applications pour les télécommunications. Publiphone à carte à circuit intégré (IC : Z 15-531)
XP	ENV 1284	Sept.	1996	Systèmes de cartes d'identification Règles intersectorielles pour le verrouillage & le déverrouillage des cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-080)
XP	ENV 1855	Oct.	1996	Systèmes de cartes d'identification Systèmes de cartes à circuit(s) intégré(s) intersectorielles Gammes de tolérances pour les cartes à circuit(s) intégré(s) (IC : Z 15-067)
NF	EN 742	Mars	1994	Systèmes de cartes d'identification Position des contacts pour les cartes ID-1 intersectorielles et les dispositifs associés utilisés en Europe (IC : Z 15-042)
XP	ENV 1375.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Autres formats pour les cartes à circuit intégré intersectorielles Partie 1 : dimensions et caractéristiques physiques de la carte ID-000 (IC : Z 15-069)
XP	ENV 1257.1	Avr.	1995	Systèmes de cartes d'identification Règles pour le traitement du numéro personnel d'identification (PIN) dans un environnement intersectoriel Partie 1 :Présentation du PIN (IC : Z 15-082)
XP	ENV 1257.2	Déc.	1997	Partie 2 :Protection du PIN (IC : Z 15-083)
XP	ENV 1257.3	Déc.	1997	Partie 3 : Vérification du PIN (IC : Z 15-084)

(\*) IC : Indice de Classement

NF	EN 1332.1	Nov.	1999	Système de cartes d'identification Interface homme-machine Partie 1 : Principes de conception pour l'interface utilisateur incluant les fonctions à représenter par des symboles (IC Z15-151)
NF	EN 1332.2	Sept.	1998	Partie 2 : Dimensions et position d'un identificateur tactile pour les cartes ID-1 (Z 15-152)
NF	EN 1332.3	Déc.	1999	Partie 3 : Claviers (Z 15-153)
NF	EN 1332.4	Oct.	1999	Partie 4 : Codage des prescriptions utilisateur pour les personnes ayant des besoins spécifiques (Z 15-154)
NF	EN 1362	Avr.	1997	Systèmes de cartes d'identification Caractéristiques d'interface de terminaux - Classes d'interface
NF	EN 1546.1	Oct.	1999	Système de cartes d'identification Porte-monnaie électronique Partie 1 : Définitions, concepts et structures (Z 15-101-1)
NF	EN 1546.2	Juil.	1999	Partie 2 : Architecture de sécurité (Z 15-101-2)
NF	EN 1546.3	Sept.	1999	Partie 3 : Eléments de données et échanges (Z 15-101-3)
NF	EN 1546.4	Oct.	1999	Partie 4 : Objets de données (Z 15-101-4)

## 1.2.2 CARTES D'IDENTIFICATION

NF	Z 15-000	Sept.	1994	Cartes d'identification Système français de numérotation des cartes d'identification à usage national
NF	EN ISO 10373	Mai	1995	Cartes d'identification - Méthodes d'essai (IC : Z 15-050)
NF	EN ISO 7810	Oct.	1996	Cartes d'identification : caractéristiques physiques (IC: Z 15-001)
NF	EN ISO 7811-1	Oct.	1996	Cartes d'identification : technique d'enregistrement Partie 1 : estampage (IC : Z 15-002)
NF	EN ISO 7811-2	Oct.	1996	Partie 2 : bandeau magnétique (IC : Z 15-003)
NF	EN ISO 7811-3	Oct.	1996	Partie 3 : position des caractères estampés sur les cartes ID-1 (IC : Z 15-004)
NF	EN ISO 7811-4	Oct.	1996	Partie 4 : position des pistes magnétiques pour lecture uniquement, pistes ISO 1 et 2 -(IC : Z 15-005)
NF	EN ISO 7811-5	Oct.	1996	Partie 5 : position de la piste magnétique enregistrement lecture, piste ISO 3 (IC : Z 15-006)
NF	EN ISO 7812.1	Mai	1995	Cartes d'identification - identification des émetteurs Partie 1 : Système de numérotation (IC : Z 15-007.1)
NF	EN ISO 7512.2	Mai	1995	Partie 2 : Procédures pour les demandes de numéros et pour leur enregistrement (IC : Z 15-007.2)
NF	EN ISO 7813	Oct.	1996	Cartes d'identification : cartes de transactions financières (IC Z 15-008)
NF	ISO 7580	Juil.	1988	Cartes d'identification : messages initiés par carte - contenu pour les transactions financières (IC : Z 15-009)
NF	EN 27816-1	Déc.	1989	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) à contacts Partie 1 : Caractéristiques physiques (IC : Z 15-020)
NF	EN 27816-2	Déc.	1989	Partie 2 : dimensions et emplacements des contacts (IC Z 15-021)
NF	EN 27816-3	Sept.	1992	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission (IC Z 15-022)
NF	EN 27816-3/A1	Avr.	1994	Partie 3 : signaux électroniques et protocoles de transmission, Amendement 1 : Protocole de type T = 1, transmission de blocs asynchrones en mode semi-duplex (IC : Z 15-024)
NF	EN 27816.3/A2	Déc.	1995	Amendement 2 : Révision de la sélection du type de protocole (IC : Z 15-032)
NF	EN ISO 7816.4	Oct.	1996	Partie 4 : Commandes intersectorielles pour les échanges (IC Z 15-034)
NF	EN ISO 7816.5	Déc.	1995	Partie 5 : Système de numérotation et procédure d'enregistrement pour les identificateurs d'applications (IC : Z 15-035)
NF	EN ISO 7816.6	Nov.	1997	Partie 6 : éléments de données intersectorielles
NF	EN ISO 10536.1	Mars	1995	Cartes d'identification : cartes à circuit(s) intégré(s) sans contact Partie 1 : caractéristiques physiques (IC : Z 15.025)
NF	ISO 11693	Avr.	1995	Cartes d'identification : cartes à mémoire optique - caractéristiques générales (IC : Z 15-201)

## 1.2.3 CARTES DE TRANSACTIONS FINANCIERES

NF	EN 30202-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières Architecture de sécurité des systèmes de transactions financières utilisant des cartes à circuit intégré Partie 1 : Cycle de vie de la carte (IC : K 19-090)
NF	ISO 10202.2	Mai	1996	Partie 2 : Processus de transaction (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.4	Mai	1996	Partie 4 : Modules applicatifs de sécurité (IC : K 19-093)
NF	ISO 10202.5	Mars	2000	Partie 5 : Utilisation des algorithmes (IC : K 19-091)
NF	ISO 10202.6	Avr.	1996	Partie 6 : Vérification du porteur de carte (IC : K 19-095)

NF	ISO 10202.7	Janv.	2000	Partie 7 : Gestion de clé (IC : K 19-096)
NF	ISO 10202.8	Mars	2000	Partie 8 : Principes généraux et vue d'ensemble (IC : K 19-098)
NF	EN 29992-1	Sept.	1993	Cartes de transactions financières. Messages entre la carte à circuit intégré et le dispositif d'acceptation des cartes Partie 1 : concepts et structures (IC : K19-050)
NF	EN 24909	Nov.	1989	Cartes bancaires - Zone magnétique Contenu en données de la piste 3 (IC : K 19-030)
NF	EN 29564-1	Mai	1994	Gestion et sécurité du numéro personnel d'identification (PIN) Partie 1 : Principes et techniques de protection du PIN (IC K 19-060)
NF	EN 29564-2	Mai	1994	Partie 2 : Algorithme(s) approuvé(s) pour le chiffrement PIN (IC K 19-061)

## 2 - OPERATIONS DE RECOUVREMENT

NF	K 11-141	Nov.	1986	Fiche destinée à indiquer le motif de rejet des chèques et effets
NF	K 11-143	Août	1986	Avis de sort des effets de commerce
NF	K 11-145	Mai	1978	Griffes diverses apposées sur les valeurs bancaires
NF	ISO 6680	Sept.	1987	Remise de chèque(s) internationale (IC : K 19-005)
NF	ISO 10043	Août	1995	Banques et services financiers liés aux opérations bancaires - Echange d'informations - Formulaire d'ordre de recouvrement (IC : K 19-080)

## 3 - ENGAGEMENTS

	K 11-577	Juin	1989	Formules de cautionnement destinées aux administrations publiques - cautions fiscales
NF	K 11-581	Juil.	1966	Formules de cautionnement pour la garantie d'impositions contestées autres que les impôts directs
NF	ISO 9777	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des opérations de change (IC : K 19-070)
NF	ISO 9778	Oct.	1994	Opérations bancaires - Formulaire de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt (IC : K 19-071)

## 4 - VALEURS MOBILIERES

FD	K 12-010	Juil.	1993	Certificat nominatif
NF	K 12-020	Juil.	1993	Bons de caisse et bons à terme
NF	ISO 6166	Sept.	1988	Système International de Numérotation pour l'identification des valeurs mobilières - ISIN (IC : K 12-120)
FD	K 12-146	Août	1993	Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs
FD	K 12-150	Juil.	1993	Bordereau de conversion - transfert - remboursement de titres nominatifs
NF	K 12-164	Avr.	1990	Pouvoir aux assemblées d'actionnaires
NF	K 12-175	Déc.	1997	Listes d'immobilisation de titres en vue d'assemblées générales et récapitulation de ces listes
NF	K 12-200	Juil.	1993	Présentation des listes de tirage (ISO 6536 : 1981)
NF	ISO 8109	Avr.	1992	Format des eurobonds (IC : K 12-201)
NF	ISO 7775	Sept.	1992	Valeurs mobilières - types des messages (IC : K 12-303)
NF	ISO 8532	Avr.	1996	Format pour la transmission des numéros de titres et de certificats (IC : K 12-310)
NF	ISO 9019	Avr.	1996	Numérotation des titres/certificats (IC : K 12-400)
NF	ISO 9144	Avr.	1992	Valeurs mobilières - ligne de lecture optique sur les titres - Position et structure (IC : K 12-202)
NF	ISO 10383	Sept.	1993	Codes de bourses et de marchés réglementés Code d'identification des marchés (MIC) (IC : K 12-450)
NF	ISO 11521	Sept.	1996	Structure des messages type interdépositaires (IC : K 12-404)
NF	ISO K 12-040	Mars	2001	Identifiant Nominatif (K12-040)
NF	ISO K12-164	Avril	2001	Documents bancaires - Formulaire de vote par correspondance ou par procuration (K12 164)
NF	ISO K12-500	Déc.	2001	Ordre de mouvement d'instrument financier non admis aux opérations d'un dépositaire central (K12-500)

## 5 - TRANSMISSION ET AUTHENTIFICATION DES MESSAGES

	ISO 7746	Mai	1988	Messages télex interbancaires
NF	EN 27982-1	Nov.	1991	Télécommunications bancaires : messages de transfert de fonds Partie 1 : vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-002)
NF	ISO 8730	Sept.	1990	Banque - opérations bancaires - spécifications liées à la normalisation de l'authentification des messages (IC : K 19-020)
	ISO 8731-1	-	1987	Banque - algorithmes approuvés pour l'authentification des messages Partie 1 : DEA
NF	ISO 8731-2	Oct.	1993	Partie 2 : algorithme identificateur de messages (IC : K 19-022)

NF	EN ISO 8583	Mai	1995	Messages initiés par carte de transaction financière. Spécifications d'échange de messages (IC : K 19-025)
NF	ISO 9362	Août	1995	Banque - messages bancaires télétransmis - code d'identification des banques (IC : K 19-040)
NF	EN ISO 9807	Sept.	1996	Spécifications liées à l'authentification des messages (services aux particuliers) (IC : K 19-062)
NF	ISO 10126-1	Avr.	1992	Procédures de chiffrement de messages (Services aux entreprises) Partie 1 : principes généraux (IC : K 19-027)
NF	ISO 10126-2	Avr.	1992	Partie 2 : algorithme DEA (algorithme de chiffrement de données) (IC : K 19-028)
NF	ISO 11131	Oct.	1993	Banque et services financiers connexes. Authentification d'accès
NF	EN ISO 11568-1	Déc.	1996	Banque - gestion de clés (services aux particuliers) Partie 1 : Introduction à la gestion des clés (IC : K 19-200)
NF	EN ISO 11568-2	Déc.	1996	Partie 2 : Techniques de gestion de clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-202)
NF	EN ISO 11568-3	Déc.	1996	Partie 3 : Cycle de vie des clés pour les algorithmes cryptographiques symétriques (IC : K 19-203)
NF	EN ISO 11568-4	Déc.	1999	Partie 4 : Techniques de gestion de clés pour les systèmes cryptographiques à clé publique (IC : K 19-204)
NF	EN ISO 11568-5	Déc.	1999	Partie 5 : Cycle de vie pour les systèmes cryptographiques à clé publiques (IC : K 19-205)
NF	EN ISO 11568-6	Déc.	1999	Partie 6 : Schéma de gestion de clés (IC : K 19-206)
NF	ISO 11166.1	Mai	1997	Gestion des clés au moyen d'algorithmes asymétriques Partie 1 : Principes, procédures et formats (IC : K 19-100)
NF	ISO 11166.2	Mai	1997	Partie 2 : Algorithmes approuvés utilisant le système cryptographique RSA (IC : K 19-101)
NF	ISO 13491.1	Déc.	1999	Banque - Dispositifs cryptographiques de sécurité (services aux particuliers) Partie 1 : Concepts, prescriptions et méthodes d'évaluation (IC K 19-029)
NF	ISO 13492	Déc.	1998	Banque - élément de données lié à la gestion des clés (services aux particuliers) (IC : K 19-055)

## 6 - SECURITE ET CONTROLE

	K 19-001	Janv.	1979	Présentation sur microfiche des listes de signatures autorisées
NF	K 19-015	Janv.	1986	Procédures de rapprochement de comptes entre correspondants (ISO 7341)
	K 20-000	Nov.	1989	Coffres-forts et coffres de sécurité Classification des coffres
NF	EN 1143.1	Avr.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Prescriptions, classification et méthodes de test pour la résistance à l'effraction Partie 1 : coffres forts, portes fortes et chambres fortes (IC : K 20-001-1)
NF	EN 1047-1	Janv.	1997	Unités de stockage en lieu sûr Classification et méthodes d'essai de résistance au feu Partie 1 : Meubles réfractaires (IC : K 20-006-1)

## 7 - DISPOSITIONS DIVERSES

	K 01-001	Janv.	1979	Procédures bancaires : vocabulaire français-anglais
NF	EN 24217	Oct.	1995	Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds (IC : K 10-020)
	K 10-030	Juin	1985	Unité monétaire française : désignation et règles d'écriture
NF	ISO 8908	Mai	1994	Banque et services financiers connexes Vocabulaire et éléments de données (IC : K 01-003)



## BROCHURES GRATUITES ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DU CFONB [www.cfonb.org](http://www.cfonb.org)\*

- Chèque étalon CFONB - Norme Z 42-012
- Etablissement des lettres-chèques en euros
- ETEBAC 5 en 10 questions
- ETEBAC 5 V-2.1 en 10 questions
- IBAN – International Bank Account Number - Norme
- IBAN en 10 questions
- IPI – Dépliant d'information
- IPI – Guide d'utilisation
- IPI – International Payment Instruction – Norme
- Rédaction automatique des chèques au point de vente
- Register of European Account Number (TR201) (document en langue anglaise)
- RIB – Le nouveau Relevé d'Identité Bancaire
- Terminologie bancaire et financière
- Transmission de lignes magnétiques de chèques - Terminaux de Paiement Electronique
- Transmission de lignes magnétiques de chèques (TLMC-Clients-V1)
- La lettre de l'ISIN (numéros 1 à 4)

\* Autres brochures CFONB et FBF sur le site FBF

# ANNEXE 8

## LISTE DES PUBLICATIONS CFONB EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE\*\*

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<b>T R A N S F E R T   D E   F I C H I E R S</b>	
<b>REMISES INFORMATISEES D'ORDRES DE PAIEMENT INTERNATIONAUX – VERSION 2</b> (Octobre 1995 - 14 pages)	Cette brochure fournit le standard de fichiers pour les remises de masse d'ordre de paiements internationaux. Ce standard est plus particulièrement destiné aux entreprises qui ne souhaitent pas utiliser le format EDIFACT dans les relations avec leurs banques (Communication adhérents AFB n° 96/091)
<b>EXTRAIT DE COMPTE SUR SUPPORT INFORMATIQUE*</b> (Février 1999 - 41 pages)	Cette documentation donne les informations sur la structure du fichier et des enregistrements y compris "l'enregistrement complémentaire" (code 05), les codes opérations interbancaires, les codes motif de rejet et les principes de circulation des informations. En annexe figurent les spécifications nécessaires au traitement des extraits de compte pendant la phase transitoire du passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/211 et 98/397)
<b>OPERATIONS AU FORMAT INTERBANCAIRE RESTITUEES A LA CLIENTELE*</b> (par télétransmission ou support informatique - hors effets à payer) (Mars 1999 - 37 pages)	La brochure décrit la structure des fichiers et des enregistrements d'opérations en retour de compensation en 240 caractères (y compris celles qui résultent d'opérations internes à la banque), mis à la disposition des clients par la banque. Les spécificités de la période transitoire du passage à l'euro s'y trouvent intégrées par renvoi à la brochure "Textes relatifs à l'impact du passage à l'euro sur les normes d'échange banque-client" (Communication adhérents AFB n° 99/160).
<b>CARACTERISTIQUES DES SUPPORTS INFORMATIQUES UTILISABLES POUR LES ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET CLIENTS</b> (Mars 1989 - 6 pages)	Cette notice donne des informations à caractère général sur les bandes magnétiques, les disquettes, cartouches, normes ETEBAC (Communication adhérents AFB n° 89/063)
<b>ETEBAC 5</b> (Guide d'utilisation du système) Classeur réservé à la profession bancaire (Juin 1997 - 49 pages)	Conditions de mise en œuvre par les banques du service ETEBAC 5 à la clientèle (Communication adhérents AFB n° 97/243)
<b>ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE</b> (Février 1998 - 34 pages)	Ce document concerne la version 1.4 du protocole ETEBAC 5. Il définit dans sa première partie les conditions d'utilisation du protocole mais aussi la valeur d'ordre exécution donnée à la signature électronique ainsi que les modalités de preuve des échanges. Dans sa deuxième partie, constituée de 6 annexes, le contrat précise les points techniques annoncés comme la désignation des logiciels installés chez la banque et l'entreprise, les paramètres nécessaires, les profils de sécurité ; il détaille également les procédures, comme la continuité du service en cas de dysfonctionnement (Communication adhérents AFB n° 98/150).
<b>ETEBAC 5 - CONTRAT-CADRE APPLICABLE A LA VERSION 2.1</b> - (Septembre 2000 - 40 pages plus disquette)	Elaboré et coédité avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise), ce document concerne la version 2.1 du protocole ETEBAC 5. Il est structuré de la même manière que le document relatif à la version 1.4 dont il est question ci-dessus. Les modifications apportées concernent essentiellement les fichiers d'éléments de preuve, traités à l'annexe 2, point 2.e, soit les pages 19-22 inclus de la présente brochure. (Communication adhérents AFB n° 2000/335).
<b>TEXTES RELATIFS A L'IMPACT DU PASSAGE A L'EURO SUR LES NORMES D'ECHANGE BANQUES - CLIENTS</b> (Février 1998 - 31 pages)	Le CFONB a élaboré en 1997 des textes relatifs au passage à l'euro et les a diffusés à la profession sous la forme de communications adhérents. Parmi ces textes certains ont un impact sur les normes d'échange avec les clients. La présente brochure reprend ces textes. Elle est destinée à fournir aux entreprises clientes, sociétés de service, etc, ... les informations qui permettront la mise à niveau des logiciels et des modes de traitement pour préparer avec succès le passage à l'euro (Communication adhérents AFB n° 98/173).

\* Nouvelle version à paraître

\*\* 18, rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09 - ☎ : 01 48 00 54 09 - 📠 : 01 47 70 31 67 - e mail : [librairie@revue-banque.fr](mailto:librairie@revue-banque.fr)

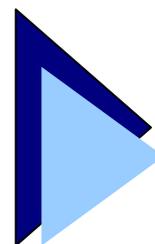
TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<p><b>PRECISIONS ET RECOMMANDATIONS POUR LA MIGRATION A L'EURO DES LOGICIELS DE GESTION DES FICHIERS ECHANGES ENTRE LES BANQUES ET LES CLIENTS</b> (Octobre 1998 - 9 pages)</p>	<p>Ce document précise les principales modalités adoptées par les banques qui, sur certains points, peuvent différer d'un établissement à l'autre, pour la mise en application des règles élaborées par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) pour le passage à l'euro des normes d'échanges entre les banques et les clients.</p> <p>Ces précisions et recommandations ont pour seul but d'aider les entreprises à mettre à niveau leurs logiciels d'exploitation bancaire et leurs modes de traitement (Communication adhérents AFB n° 98/365).</p>
<p><b>ACCUSE DE RECEPTION APPLICATIF (ARA)</b> (Décembre 2002 - 14 pages)</p>	<p>L'Accusé de Réception Applicatif (ARA), standard de fichier informatique en format fixe approuvé par le CFONB en février 1997, permet aux banques d'informer le client de la prise en compte, de la mise en suspens ou du rejet de ses opérations et de la détection d'éventuelles anomalies. (Communication adhérents AFB n° 99/465).</p>
<p><b>CORRESPONDANCES ENTRE LES CODES OPERATIONS INTERBANCAIRES - CFONB - SWIFT - EDIFACT</b> (Avril 2000 - 24 pages)</p>	<p>Cette brochure fournit les correspondances entre les codes opérations interbancaires utilisés dans les formats CFONB, EDIFACT et SWIFT. Ces correspondances ont été établies dans les quatre sens suivants : CFONB -&gt; SWIFT, CFONB -&gt; EDIFACT, SWIFT -&gt; CFONB, SWIFT -&gt; EDIFACT. Chaque tableau fournit le code de départ avec son libellé et le sens de l'écriture, complété du code de destination avec ces mêmes indications. Les listes des codes CFONB, EDIFACT et SWIFT se trouvent en annexe. (Communication adhérents AFB n° 2000/143).</p>
<p><b>REGISTER OF EUROPEAN ACCOUNT NUMBER</b> (Mars 2003 - 120 pages )</p>	<p>Ce recueil décrit l'ensemble des systèmes domestiques actuellement en vigueur dans l'ensemble des pays membres du CENB (y compris les observateurs) ; il donne également la description des IBAN pour l'ensemble des pays.</p>

## M E S S A G E S F I N A N C I E R S E D I F A C T

<p><b>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A</b> (Novembre 1998 - 108 pages)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, et le mode d'utilisation des segments et données dans ce message (Communication adhérents AFB n° 98/399).</p>
<p><b>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYEXT D 96.A POUR UN VIREMENT COMMERCIAL</b> (Novembre 1998 - 79 pages)</p>	<p>Le guide décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement détaillé (PAYEXT : EXTended PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour un VIREMENT COMMERCIAL, ainsi que le mode d'utilisation des segments et données (Communication adhérents AFB n° 98/399).</p>
<p><b>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE PAYMUL D 96.A POUR UNE REMISE DE VIREMENTS COMMERCIAUX</b> (Avril 1999 - 112 pages plus disquette)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT d'ordre de paiement multiple (PAYMUL : MULTiple PAYment Order), basé sur le répertoire 96.A, pour une remise de virements commerciaux, le mode d'utilisation des segments et données ainsi qu'un exemple d'utilisation de ce message (Communication adhérents AFB n° 99/174).</p>
<p><b>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE FINSTA D 96.A POUR LES RELEVES DE COMPTE</b> (Mars 2000 - 102 pages plus disquette)</p>	<p>L'ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT FINSTA (FINAncial STAtement), basé sur le répertoire 96.A, pour les relevés de compte, le mode d'utilisation des segments et données ainsi que des exemples d'utilisation de ce message et les correspondances entre les relevés CFONB et SWIFT (MT 940) (Communication adhérents AFB n° 2000/137).</p>
<p><b>GUIDE D'UTILISATION DU MESSAGE CREMUL D 96.A POUR LES AVIS DE CREDIT ET ANNONCES DE VIREMENTS REÇUS</b> (Janvier 2001 - 102 pages plus disquette)</p>	<p>Cet ouvrage décrit les principes et règles générales qui s'appliquent à l'ensemble des messages financiers EDIFACT en version 96.A définis par le CFONB pour les échanges client-banque, les règles particulières d'utilisation du message EDIFACT CREMUL (MULTiple CREdit), basé sur le répertoire 96.A, pour les avis de crédit et annonces de virements reçus, le mode d'utilisation des segments et données. (Communication adhérents AFB n° 2001/039).</p>

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<b>M O Y E N S   D E   P A I E M E N T</b>	
<b>1°) PRELEVEMENTS</b>	
<p><b>AVIS DE PRELEVEMENT AUTOMATISES EMIS PAR LA CLIENTELE</b> (2004 - 20 pages)</p> <p><b>TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT</b> Réservée à la profession bancaire (Janvier 1997 - 114 pages)</p> <p><b>TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT</b> Dispositions destinées à la clientèle (Janvier 1997 - 114 pages)</p> <p><b>SYSTEMES DE DEBITS DIRECTS EUROPEENS - FINANCIAL SECTOR CROSS BORDER AUTOMATED DIRECT DEBITS</b> (Juillet 1997 - 70 pages + annexes)</p> <p><b>LE TELEREGLEMENT</b> (Février 2000 - 60 pages)</p> <p><b>LE PRELEVEMENT</b> Brochure réservée à la profession bancaire (Juin 2000 - 60 pages)</p>	<p>Cette notice définit et présente le prélèvement, moyen de paiement automatisé adapté aux règlements répétitifs dispensant le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement (Communication adhérents AFB n° 93/266).</p> <p>La brochure intègre l'ensemble des dispositions adoptées par le CFONB sur le TIP (Communication adhérents AFB n° 97/099).</p> <p>Tiré à part, réalisé à partir de la documentation réservée à la profession bancaire (Communication adhérents AFB n° 97/099).</p> <p>Ce document a été élaboré par le CENB (Comité Européen de Normalisation Bancaire). Il est rédigé en langue anglaise, celle-ci étant la langue officielle adoptée par cet organisme. Constitué des fiches élaborées par chaque pays membre du CENB, ce rapport décrit de façon générale les systèmes actuels de débits directs et ne saurait donc avoir valeur d'engagement contractuel. Ces fiches ont pour objet de recenser, non seulement les caractéristiques techniques liées à l'usage de l'instrument, mais également les règles et responsabilités dévolues à chacun des intervenants dans le circuit de paiement (Communication adhérents AFB n° 97/320).</p> <p>Le télé règlement, moyen de paiement à distance, a été approuvé par le CFONB en février 1997. La présente brochure fournit toutes les informations utiles au fonctionnement du télé règlement et nécessaires pour assurer la relation banque-client, telles que les dessins d'enregistrement des divers fichiers échangés, des lettres types, la liste des codes motifs de rejet, etc. ...</p> <p>Ce document qui reprend intégralement le texte de la brochure "Le télé règlement - Dispositions destinées à la clientèle", datée juin 1997, a vocation à remplacer cette dernière, ainsi que l'ouvrage "Le télé règlement - Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire". (Communication adhérents AFB n° 97/318).</p> <p>La présente brochure est une refonte complète de la version de février 1988, sur le plan du contenu et de la présentation. En ce qui concerne le contenu, elle intègre l'ensemble des dispositions adoptées au jour de la parution par le CFONB sur le prélèvement. Quant à la présentation, la brochure est structurée de manière à permettre plusieurs modes de lecture aux divers utilisateurs bancaires, intéressés selon les cas par un niveau de détail plus ou moins important et un accès direct à l'information recherchée par le biais de fiches et d'un index (Communication adhérents AFB n° 2000/233).</p>
<b>2°) CHEQUE</b>	
<p><b>LES UTILISATIONS FRAUDULEUSES DU CHEQUE ET DU VIREMENT</b> - Recommandations pour déjouer les escroqueries. Brochure réservée à la profession bancaire (Juillet 1992)</p> <p><b>RECUEIL DU CHEQUE BANCAIRE</b> Ouvrage réservé à la profession bancaire (Août 1993 - 108 pages)</p> <p><b>LE PASSAGE A L'EURO DU CHEQUE PAYABLE EN FRANCE</b> Guide pratique destiné aux entreprises (Mars 2001 - 63 pages)</p>	<p>Cette brochure expose les règles essentielles de prévention et de vigilance permettant de lutter contre ce type d'escroquerie.</p> <p>Ce recueil technique reprend toutes les procédures en vigueur relatives au chèque (Communication adhérents AFB n° 89/362 &amp; 91/308). Mise à jour en novembre 1993 (Communication adhérents AFB n° 93/454).</p> <p>Ce guide fournit l'intégralité de la norme homologuée NF K 11-111 : « Formule de chèque payable en France », publiée par l'AFNOR en mai 1998, et les règles d'application élaborées par le CFONB depuis cette date et diffusées aux banques, c'est à dire l'essentiel des règles que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des chèques à l'euro et pour utiliser les chèques en euros dans de bonnes conditions. (Communication adhérents AFB n° 2001/101).</p>

TITRE DES BROCHURES	SUJET TRAITE
<b>3°) EFFETS</b>	
<b>EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR</b> Brochure Clientèle (2002)	Cette brochure, à destination de la clientèle des banques, fournit les principales dispositions interbancaires sur les effets de commerce et décrit les règles s'appliquant à l'utilisation de ce moyen de paiement ainsi qu'aux formats des fichiers nécessaires.  Ce document constitue une refonte de la brochure éditée en 1996 (LCR-BOR et recouvrement automatisé) et son addendum de 1998 (modalités du passage à l'euro des effets de commerce).
<b>EFFETS DE COMMERCE LCR - BOR</b> Brochure réservée exclusivement à l'usage de la profession bancaire (Avril 2001 - 72 pages)	Refonte complète de la brochure de 1996, cette brochure intègre les évolutions intervenues depuis, aussi bien aux niveaux technique et légal que réglementaire ainsi que toutes les recommandations publiées entre temps sur l'euro. Les rédacteurs ont également souhaité réintroduire le contexte réglementaire et légal fort qui caractérise la famille des effets de commerce.(Communication adhérents FBF n° 2001/122).
<b>LE PASSAGE A L'EURO DES EFFETS DE COMMERCE</b> (Mai 2001) Guide pratique destiné aux entreprises (48 pages)	Ce guide donne les règles d'application, élaborées par le CFONB , que les entreprises doivent connaître pour effectuer la transition des effets de commerce à l'Euro pour utiliser les effets de commerce en Euro dans de bonnes conditions (Communication adhérents FBF n° 2001/158).
<b>4°) VIREMENTS</b>	
<b>VIREMENTS MAGNETIQUES EMIS PAR LA CLIENTELE</b> Brochure clientèle (2004 - 10 pages)	Cette brochure décrit les différents types de virements magnétiques pouvant être émis par la clientèle des banques (Communication adhérents AFB n° 92/111).
<b>VIREMENT</b> Brochure réservée à la profession bancaire (Mai 2001- 72 pages)	Cette brochure intègre les instruments récents et notamment les spécificités liées aux échanges dans la C.R.I. (Centrale des Règlements Interbancaires) (Communication adhérents FBF n° 2001/154).
<b>DIVERS</b>	
<b>LA BANQUE ET LES DUREES DE CONSERVATION D'ARCHIVES</b> (Septembre 1993 - 30 pages)	Cette brochure énumère, par grandes rubriques de l'activité bancaire, les principaux documents en usage dans les banques. Elle indique pour chacun d'entre eux, outre la durée de conservation légale ou conventionnelle, les textes de référence et les délais de réclamation significatifs constatés par la profession bancaire en 1992 (Communication adhérents AFB n° 93/364).
<b>IBAN EN 10 QUESTIONS</b> (Disponible sur le site) (Juin 1999 - dépliant A5 double)	L'IBAN (International Bank Account Number), norme internationale d'identification de compte bancaire, a pour objet de faciliter le traitement automatisé des paiements transfrontières. Ce dépliant explique en 10 questions - réponses l'essentiel sur l'IBAN (Communication adhérents 99/239).
<b>LES RISQUES CACHES D'INTERNET</b> (Décembre 2001 – CD Rom )	Ce module de formation bilingue Français/Anglais est destiné à sensibiliser les collaborateurs des banques aux dangers que présente l'utilisation d'Internet.  Le contenu de ce module est disponible en langue française et anglaise. Le support bien que privilégiant l'Intranet, est conçu en mode multimédia (Communication adhérents FBF n° 2001/264).



### A

<b>ABE</b>	Association Bancaire pour l'Euro
<b>ADAE</b>	Agence pour le Développement de l'Administration Electronique
<b>AFC</b>	Agence Française de Codification
<b>AFEP</b>	Association Française des Entreprises Privées
<b>AFNOR</b>	Association Française de Normalisation
<b>AFTE</b>	Association Française des Trésoriers d'Entreprises
<b>AFTI</b>	Association Française des professionnels des Titres
<b>AMF</b>	Autorité des Marchés Financiers
<b>ANNA</b>	Association of National Numbering Agencies
<b>ANSA</b>	Association Nationale des Sociétés par Actions

### B

<b>BCE</b>	Banque Centrale Européenne
<b>BIC</b>	Bank Identifier Code
<b>BIM</b>	Banque d'Investissement et de Marchés
<b>BRN</b>	Bordereau de Références Nominatives

### C

<b>CECEI</b>	Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement
<b>CEN</b>	Comité Européen de Normalisation
<b>CENB</b>	Comité Européen de Normalisation Bancaire / <i>ECBS en anglais</i>
<b>CEPC</b>	Centre d'Echange Physique des Chèques
<b>CEPS</b>	Common Electronic Purse Specifications
<b>CHCP</b>	CHambre de Compensation des banquiers de Paris
<b>CIRCE</b>	Charte Interbancaire Régissant les Conditions d'Echange
<b>CLS</b>	Continuous Linked Settlement
<b>COMP</b>	Comité d'Orientation des Moyens de Paiement
<b>CRBF</b>	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
<b>C.R.I.</b>	Centrale des Règlements Interbancaires

### D

<b>DCSSI</b>	Direction Centrale de la Sécurité des Systèmes d'Information
--------------	--

### E

<b>ECBS</b>	European Committee for Banking Standards / <i>CENB en français</i>
<b>EIC</b>	Echange d'Images Chèques
<b>EESSI</b>	European Electronic Signature Standardisation Initiative
<b>EPC</b>	European Payments Council
<b>ePI</b>	electronic Payment Initiator
<b>ETSI</b>	European Telecommunications Standard Institute

### F

<b>FBF</b>	Fédération Bancaire Française
<b>FICAP</b>	FICHier d'Adresse unique pour les autorisations de Prélèvement
<b>FCC</b>	Fichier Central des Chèques
<b>FGD</b>	Fichier des Guichets Domiciliataires

<b>FIB</b>	Fichier des Implantations Bancaires
<b>FIBEN</b>	Fichier des Informations Banques Entreprises
<b>FICOBA</b>	Fichier des COMptes BANcaires
<b>FICP</b>	Fichier Incidents de Crédit aux Particuliers
<b>FNCI</b>	Fichier National des Chèques Irréguliers

### G

<b>GAFI</b>	Groupe d'Action Financier International
<b>GIE CB</b>	Groupement des Cartes Bancaires
<b>GIP-MDS</b>	Groupement d'Intérêt Public - Modernisation des Déclarations Sociales
<b>GSIT</b>	Groupement pour un Système Interbancaire de Télécompensation
<b>GUF</b>	Groupement des Utilisateurs de SWIFT en France

### I

<b>IBAN</b>	International Bank Account Number
<b>ICP</b>	Interbank Convention on Payments
<b>ISIN</b>	International Securities Identification Numbering System
<b>ISO</b>	International Standardization Organisation
<b>ISSS</b>	Information Society Standardization System

### M

<b>MEDEF</b>	Mouvement des Entreprises DE France
<b>Minefi</b>	MINistère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

### N

<b>NNE</b>	Numéro National d'Emetteur
------------	----------------------------

### P

<b>PE-ACH</b>	Pan European Automated Clearing House
<b>PEDD</b>	Pan European Direct Debit

### R

<b>RGP</b>	Répertoire des Guichets Permanents
------------	------------------------------------

### S

<b>SEPA</b>	Single Euro Payments Area
<b>SIT</b>	Système Interbancaire de Télécompensation
<b>STP</b>	Straight Through Processing

### T

<b>TPI</b>	Titre au Porteur Identifiable
------------	-------------------------------

### U

<b>UN/CEFACT</b>	United Nations / Centre for the Facilitation of procedures and practices for Administration, Commerce and Transport
------------------	---

### V

<b>VCOM</b>	Virement COMmercial
-------------	---------------------



Comité Français d'Organisation  
et de Normalisation Bancaires

18 rue La Fayette – 75440 PARIS CEDEX 09

Tél. : 01 48 00 51 82 – Fax : 01 47 70 12 15 – internet : [www.cfonb.org](http://www.cfonb.org)

⌘ ⌘ ⌘ ⌘

*Document imprimé en mai 2004 – graphisme : Sylvette Beltrame*